



PREFECTURE DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

Saint-Denis, le 11 août 2006

DIRECTION
DES LIBERTES PUBLIQUES

Bureau des Elections
et de la Réglementation Générale

ARR_BV_2007_2008

ARRETE N° 3021/SG/DLP/1

Enregistré le 11 août 2006

instituant les bureaux de vote pour toutes les élections
devant avoir lieu entre le **28 février 2007** et le **29 février 2008**.

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU le code électoral et notamment son article R.40 ;

VU l'instruction ministérielle du 11 juillet 2005 relative à la modification du calendrier de refonte des listes électorales et de renouvellement des cartes électorales ;

VU le dossier de consultation des 24 communes du département ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

Article 1 : Les bureaux de vote institués par arrêté préfectoral n° 2086 /SG/DR/1 du 19 août 2004 pour les élections qui devaient avoir lieu à compter du 28 février 2005 font l'objet, à compter du 28 février 2007, des modifications proposées par les communes.

Article 2 : Pour toutes les élections qui se dérouleront dans la période comprise entre le 28 février 2007 et le 29 février 2008, les bureaux de vote, ainsi que leurs périmètres géographiques respectifs regroupant les électeurs résidant à l'intérieur de ceux-ci, sont fixés pour chaque commune du département de La Réunion conformément au tableau de l'annexe ci-jointe.

Lorsque la limite du secteur géographique d'un bureau de vote correspond à une voie de communication (route, rue, avenue, chemin, etc...), la limite de ce secteur est l'axe médian de cette voie.

Dans toutes les communes, le bureau centralisateur général est le premier bureau.

... / ...

Article 3 : Seront inscrits sur la liste électorale du bureau centralisateur général retenu pour les élections municipales :

- les militaires et les français établis hors de France, en application des articles L.12 et L.13 du code électoral,
- les personnes circulant sans domicile ni résidence fixe dans les cas prévus par la loi du 3 janvier 1969 quand la commune de rattachement est divisée en plusieurs bureaux de vote.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets de Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-Benoît, ainsi que les maires des communes du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

POUR LE PRÉFET,
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
signé

FRANCK-OLIVIER LACHAUD

A N N E X E

(arrêté préfectoral n° 3021 /SG/DLP.1 du 11 août 2006)

Liste des Bureaux de vote des Communes

(Communes classées par ordre alphabétique)

- Numéro des bureaux
 - Adresse des bureaux
 - Canton de rattachement
 - Limites géographiques
-
- Indication des bureaux centralisateurs de chaque canton
 - Indication de l'arrondissement de rattachement
 - Indication de la circonscription de rattachement

10 bureaux de vote	LES AVIRONS	1 canton
N° & adresse	Limites géographiques	

<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">Mairie Bureau centralisateur 61 Avenue du Général de Gaulle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Route des Poivriers • Sud : Avenue du Général de Gaulle - Rue de l' Eglise – Chemin N° 1 (jusqu'à Rue Pierre Cadet) • Est : Rue Roger Mondon - Rue de l' Eglise – Rue Pierre Cadet • Ouest : Ravine du Ruisseau
<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">Ecole Maternelle du Centre 3, rue de L' Eglise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin de Ligne • Sud : Chemin n° 1 (à partir de la Rue Pierre Cadet) • Est : Fond Charbonnot • Ouest : Rue Pierre Cadet et Rue de l'Église
<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">Ecole Maternelle du Centre 3, rue de L' Eglise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue du Général de Gaulle – Rue de L' Eglise – Chemin N° 1 jusqu' au fond Charbonnot • Sud : Limites de la commune • Est : Fond Charbonnot • Ouest : Ravine du Ruisseau
<p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">Ecole Mixte B Paul Hermann 55, Avenue du Général de Gaulle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Avenue du Général de Gaulle • Sud : L'Océan • Est : Ravine du Ruisseau • Ouest : Ravine des Avirons
<p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">Ecole Mixte B Paul Hermann 55, rue du Général de Gaulle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Route des Poivriers • Sud : Avenue du Général de Gaulle (à partir du Chemin Sincère Mazeau jusqu'à la Ravine du Ruisseau) • Est : Ravine du Ruisseau • Ouest : Chemin Sincère Mazeau (entre l' Avenue du Général de Gaulle et le Chemin Camille Roche) – Chemin Camille Roche - Chemin Edouard Rivière (du Chemin Camille Roche au Chemin de la Croix) – Chemin de la Croix (du Chemin Edouard Rivière au chemin des Bananes) - Chemin Gastellier
<p style="text-align: center;">6</p> <p style="text-align: center;">Ecole Thérésien CADET Ravine Sèche 7 Chemin Labrune</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : CD 3 • Sud : Chemin n° 1 (du Chemin Cendrine à la Ravine Rénonne) • Est : Limites de la commune • Ouest : Chemin Cendrine - Chemin Joseph Baronce Chemin Piton Rouge Chemin Queue de Cheval

10 bureaux de vote	LES AVIRONS	1 canton
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">7</p> <p style="text-align: center;">Ecole Mixte B Rue Paul Hermann 55, Rue du Général de Gaulle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin bétonné reliant Fond Creux à la Route des Vacoas De la Route des Vacoas à la Ravine du Ruisseau. • Sud : Avenue Général de Gaulle (à partir de la Ravine des Avirons jusqu'au Chemin Sincère Mazeau) • Est : Chemin Sincère Mazeau - Chemin Camille Roche – Chemin Edouard Rivière (entre le Chemin Camille Roche et le Chemin La Croix) - Chemin La croix (du Chemin Edouard Rivière au Chemin des Bananes) - Chemin Gastellier - Route des Poivriers jusqu'au Chemin Mélina • Ouest : Chemin Piton Rouge et Chemin Queue de Cheval 	
<p style="text-align: center;">8</p> <p style="text-align: center;">Ecole Mixte B Paul Hermann 55, rue du Général de Gaulle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Piton Rouge (du Chemin Mélina au Chemin Joseph Baronce) • Sud : R.D. 11 Le Brûlé • Est : Ravine Rénonne - Chemin N° 1 (de la Ravine Rénonne au chemin Cendrine) - Chemin Cendrine - Chemin Joseph Baronce • Ouest : Route de Poivriers (du Chemin Mélina à Rue Roger Mondon) - Rue Roger Mondon - Chemin de Ligne - Ravine Fond Charbonnot jusqu' à R D 11 Le Brûlé 	
<p style="text-align: center;">9</p> <p style="text-align: center;">Ecole Marcel Le Guen Le Tévelave 253, route du Tévelave</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limites de la Commune • Sud : Ravine Fond Creux - Chemin de terre reliant Chemin Fond Creux à la Route des Vacoas • Est : Route des Vacoas - Route du Tévelave - Chemin Maurer Chemin des Azalées (du Chemin Parc à Moutons à la rue des Longoses) - Rue des Longoses - Route des Merles et la piste Forestière • Ouest : Limites de la Commune 	
<p style="text-align: center;">10</p> <p style="text-align: center;">Ecole Marcel Le Guen Le Tévelave 253, route du Tévelave</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limites de la Commune • Sud : Route des Vacoas - , Chemin de terre reliant la Route des Vacoas et la Ravine du Ruisseau - Ravine du Ruisseau – Fin du Chemin Mélina (entre la Ravine du Ruisseau et la limite de la Commune) • Est : Limites de la commune • Ouest : Route des Vacoas – Route du Tévelave – Chemin Maurer – Chemin Parc à Moutons (en partie) - Chemin des Azalées (en partie) - Rue des Longoses - Route des Merles et Piste Forestière 	

10 bureaux de vote	BRAS PANON	1 canton
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">Salles des fêtes (champ de foire) Bureau centralisateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rivière du Mât • Sud : RN 2 Centre Ville (côté droit) • Est : Chemin Jules Vabois (côté gauche) et prolongement du chemin Ducroisy jusqu'à la Rivière du Mât • Ouest : chemin des limites (côté droit), R.D. Mât (côté droit), Rue de la Giroday (côté droit) 	
<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">Salles des fêtes (champ de foire)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : RN2 centre ville (côté gauche) • Sud : Rue Edmond Albius (côté droit), Chemin de Bras-Panon (côté droit), Limite droite et arrière du Lot. Les Gaulettes • Est : Chemin Robert (côté gauche) • Ouest : Rue des limites (côté droit) 	
<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">Salles des fêtes (champ de foire)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : ravine Bras Pétard, Rivière Bras-Panon, Chemin C.F.R. (côté droit), Chemin de l'Ilet Paniandy (côté droit), et Rivière du Mât • Sud : Limite domaniale • Est : Rivière des Roches • Ouest : Chemin Terre-rouge 	
<p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">Rivière des Roches (réfectoire école Riv. des roches) rue Victor Hugo</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : RN2 Rivière-des-Roches (côté gauche)) • Sud : Chemin de Bras-Panon et limite arrière du Lot. Brouc • Est : Rivière-des-Roches • Ouest : chemin Robert (côté droit) 	
<p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">Rivière des Roches (réfectoire école) rue Victor Hugo</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rivière-du-Mât • Sud : RN2 Rivière-des-Roches (côté droit) • Est : Océan • Ouest : Rue Ma Pensée (côté droit) 	
<p style="text-align: center;">6</p> <p style="text-align: center;">Ecole Rivière-du-Mât Rue des Filaos</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rivière-du-Mât • Sud : RD 48-1 (côté droit) • Est : limite droite du Lot. Bengalis • Ouest : Rivière-du-Mât 	
<p style="text-align: center;">7</p> <p style="text-align: center;">Ecole Rivière-du-Mât Rue des Filaos</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : RD 48-1 (côté gauche) • Sud : Chemin Célerine (côté droit) et prolongement vers la Rivière du Mât • Est : Limite arrière du Lot. Champacs, Chemin Bellevue (côté gauche) jusqu'au chemin Célerine • Ouest : Rivière-du-Mât 	
<p style="text-align: center;">8</p> <p style="text-align: center;">Salles des fêtes (champ de foire)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rivière du Mât • Sud : Ravine Bras Pétard et Rivière Bras-Panon • Est : Rue Félicien Marianne, chemin de Bras-Panon. Limite droite et arrière du Lot. Les Gaulettes. Chemin des limites (côté gauche), Riv. du Mât (côté gauche) , de la Giroday (côté gauche) • Ouest : chemin CFR (côté gauche), chemin de l'Ilet Paniandy (côté gauche), Rivière du Mât 	

10 bureaux de vote	BRAS PANON	1 canton
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">9</p> <p style="text-align: center;">Réfectoire école R. des Roches (Rue Victor Hugo)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rivière du Mât • Sud : RN2 Riv . des roches (côté gauche), chemin Robert (côté gauche), chemin de Bras-panon, rue Edmond Albius • Est : Rue Ma Pensée (côté gauche) • Ouest : chemin du collège, chemin Jules Vabois (côté droit) et prolongement du chemin Ducroisy jusqu'à la Rivière du Mât 	
<p style="text-align: center;">10</p> <p style="text-align: center;">Ecole Rivière du Mât (rue des Filaos)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : RD 48-1, limite arrière du Lot. Champacs, chemin Bellevue (côté droit) jusqu'au chemin Célerine, chemin Célerine (côté gauche) et prolongement vers la Rivière du Mât • Sud : Limite domaniale • Est : chemin terre-rouge avec prolongement vers Bras des Lianes et limite domaniale • Ouest : Rivière du Mât 	

8 bureaux de vote CILAOS		1 canton
N° & adresse		Limites géographiques
<p align="center">1</p> <p align="center">Mairie</p> <p align="center">Bureau centralisateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue des Ecoles • Est : Rue des Hortensias Rue des Trois Mares (portion comprise entre la rue de St-Louis et la rue des Bougainvilliers) Rue Victorine Séry • Sud : Rue des Mûriers et son prolongement jusqu'à la rue des Hortensias • Ouest : Rue du Père Boiteau jusqu'à la rue des Mûriers 	
<p align="center">2</p> <p align="center">Ecole maternelle du Centre Rue du Père Boiteau</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite de la commune dans la partie comprise entre le Bras des Fleurs Jaunes et le Bras des Etangs Nord-Est : C.D. 242 jusqu'au Bras des Etangs prolongé jusqu'à la limite communale de Salazie Est : Rue des Sources jusqu'au C.D. 242. Rue du Père Boiteau. R.N. 5 Bas du Village jusqu'au chemin du Brulé Marron. • Sud : Chemin du Piton Martin Ravine Henri Dijoux Rue du Bras des Etangs Rue des Filaos (portion comprise entre la RN.5 "Bas du Village" et le chemin du Bras des Etangs) • Ouest : Bras Rouge jusqu'à la ravine Henri Dijoux 	
<p align="center">3</p> <p align="center">Case de Cilaos Rue du stade</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue de la Mare à Jones. Rue des Pins. Chemin des Saules • Est : Bras de Benjoin • Sud : Chemin du Brûlé Marron prolongé jusqu'au Bras de Benjoin • Ouest : Limite Est des bureaux n^{os} 1 et 2 	
<p align="center">4</p> <p align="center">Ecole Primaire Centre Rue des Ecoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite communale comprise entre le Bras des Etangs et le Sentier du Piton des Neiges jusqu'à la côte 2518 • Est : Bras de Benjoin • Sud : Limite Nord des bureaux 1 et 3 • Ouest : Limite Est du Bureau 2 	
<p align="center">5</p> <p align="center">Mairie annexe de Mare Sèche Passage des roches</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite Sud des bureaux 2 et 3 • Est : Bras de Benjoin jusqu' au chemin du Brûlé Marron • Sud : Bras de Benjoin jusqu'aux Trois Bras • Ouest : Bras Rouge jusqu'à la Ravine Henri Dijoux. 	
<p align="center">6</p> <p align="center">Mairie annexe de Ilet à Cordes Chemin du Sacré-Cœur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite communale de Saint-Paul et de Salazie • Est : Bras des Fleurs Jaunes Bras Rouge • Sud : Bras de Saint-Paul prolongé jusqu'à la limite communale de Saint-Louis • Ouest : Limite communale de Saint-Paul et de Saint-Louis 	
<p align="center">7</p> <p align="center">Mairie annexe de Bras Sec Chemin Saül</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Limite communale comprise entre le Sentier du Piton des Neiges prolongé jusqu'au Bras de Benjoin et jusqu'à la côte 2518 • Sud : Ligne de Crête allant de la côte 2201 en passant par le Grand Piton jusqu'au tunnel de Gueule Rouge • Ouest : RN.5 jusqu'au pont du Bras de Benjoin Bras de Benjoin 	

8 bureaux de vote	CILAOS	1 canton
N° & adresse	Limites géographiques	

<p style="text-align: center;">8</p> <p style="text-align: center;">Mairie annexe de Palmiste Rouge Rue Eliard Técher</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Bras de Benjoin jusqu'à la RN 5 • Nord-Ouest : R.N.5 - Tunnel de Gueule Rouge. Ligne de Crête jusqu'à la côte 2201 • Est : Limite de la commune de l'Entre-Deux • Sud : Limite de la commune de Saint Louis • Ouest : Limite de la commune de Saint Louis Bras de Saint Paul
---	---

4 bureaux de vote	ENTRE DEUX	1 canton
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">Hôtel de Ville 2, rue Fortuné Hoarau Bureau centralisateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : orientation de l'Ouest vers l'Est définie comme suit : Ligne fictive partant de la partie basse du Coteau Sec à l'intersection de la rue Grand Fond Extérieur et la RD 26, incluant dans son prolongement: La rue Fontaine L'impasse du Palmier La rue Fortuné Hoarau La rue du Commerce La rue Hubert Delisle (l'ensemble) L'Impasse de la Cure La rue Corneille • Est: Limite Commune de Saint-Pierre • Ouest: Limite Commune de Saint-Louis jusqu'à hauteur du Coteau Sec • Sud : Ligne fictive passant par le Pont de l'Entre-Deux jusqu'à la jonction Ouest avec la limite commune avec le Ouaki et jusqu'à sa jonction Est avec la limite Commune de Saint-Pierre 	
<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">Bâtiment des Associations 1, rue Hubert de Lisle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : orientation de l'Ouest vers l'Est définie comme suit : Ligne fictive partant de la partie haute du Coteau Sec passant au-dessus de la zone basse habitée de la rue Grand Fond Extérieur incluant dans son prolongement : La rue Payet La rue des Frères La rue du Bras Long jusqu'à hauteur de la rue Macaire Lieu-dit le Bord La rue Jean Lauret jusqu'à son croisement avec la rue Piffareilly Le Lieu-dit Tourangeau Et finissant à l'Est dans les gorges naturelles du Bras de la Plaine avec les limites communales du Tampon et de Saint-Pierre • Sud : ligne fictive confondue avec la limite Nord du Bureau n° 1 décrite précédemment • Est : Limite Commune avec Saint-Pierre • Ouest : Limite Commune avec Saint-Louis 	
<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">Ecole de la Ravine des Citrons 110, rue Défaud</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limites communales de Cilaos et Tampon • Est : Limites Communales du Tampon et Saint-Pierre • Ouest : Ligne fictive reliant la pointe de rue à la ligne de crête surplombant les lieux-dits “ le Bord ” - “ le Bras Long ” “ le Laurent Lauret ” • Sud : La limite se confond avec une partie de la limite Nord du secteur géographique du bureau n° 2, c'est-à-dire d'orientation d'Ouest à Est. Elle se définit ainsi : ligne fictive allant de la pointe Sud de la ligne de crête surplombant le Bord en passant par le croisement de la rue Jean Lauret avec la rue Piffareilly avec un prolongement plein Est pour terminer aux gorges naturelles du Bras de la Plaine avec les limites communales du Tampon et Saint-Pierre 	

4 bureaux de vote	ENTRE DEUX	1 canton
N° & adresse	Limites géographiques	

<p style="text-align: center;">4</p> <p>Ecole du Bras Long 163, rue Bras Long</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite communale de Cilaos jusqu'à la ligne de crête surplombant tout le " Bras Long " jusqu'au point de vue donnant sur Cilaos • Est : Ligne de crête surplombant le " Bras Long " à hauteur de la rue Macaire jusqu'au point de vue. • Ouest : limites communales de Saint-Louis et Cilaos • Sud : La limite se confond en partie avec la limite Nord du Secteur géographique du bureau n° 2. L'orientation d'Ouest en Est est la suivante : ligne fictive partant de la partie haute du Coteau Sec passant au-dessus de la partie basse habitée du Grand Fond Extérieur, incluant dans son prolongement la rue Grand Fond Intérieur. La partie haute du Bras Long à partir de la rue Macaire 	
---	---	--

17 bureaux de vote		ETANG SALE	1 canton
Numéro de bureau et adresse	Limites géographiques		
<p>BUREAU N° 1 Mairie de l'Etang Salé Bureau Centralisateur Avenue Raymond Barre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Avenue Raymond Barre • Sud : Route Nationale 1 • Est : Rue du casier • Ouest : Commune des Avirons 		
<p>BUREAU N° 2 Ecole Francis Rivière Rue Louis Chabrier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite du quartier de la ravine sèche • Sud : Avenue Raymond Barre • Est : Route des canots • Ouest : Commune de Avirons 		
<p>BUREAU N° 3 Ecole Francis Rivière Rue Louis Chabrier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Louis Chabrier • Sud : Avenue Raymond Barre • Est : Chemin charbonnier • Ouest : Route des canots 		
<p>BUREAU N° 4 Ecole Francis Rivière Rue Louis Chabrier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin du bois de nêfles • Sud : Avenue Raymond Barre • Est : Rue pied des roches • Ouest : Chemin charbonnier 		
<p>BUREAU N° 5 Ecole des canots Route des canots</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite nord de la commune • Sud : Chemin de ligne – quartier les canots • Est : Route des canots / Ravine du petit bras • Ouest : Ravine Sèche : la ravine le grand bras 		
<p>BUREAU N° 6 Case du lambert Rue du Lambert</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ligne joignant le carrefour du chemin neuf et du chemin charbonnier jusqu'à la Ravine des Cafres • Sud : Chemin Expédit • Est : Ravine des cafres • Ouest : Rue du stade et la Ravine sheunon 		
<p>BUREAU N° 7 Ecole du maniron Chemin du maniron</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Route Hubert Delisle • Sud : Chemin du puits • Est : Commune de Saint Louis • Ouest : Ravine des cafres 		
<p>BUREAU N° 8 Mairie annexe de l'Etang Salé les bains Rue d'Escaldés Engordany</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Avenue de Bourbon • Sud : Avenue Octave Bénard • Est : Route Nationale 1 • Ouest : Avenue Octave Bénard 		

17 bureaux de vote		ETANG SALE		1 canton	
Numéro de bureau et adresse			Limites géographiques		
<p>BUREAU N°9 C.A.S.E du centre ville Avenue Raymond Barre</p>			<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Expédit • Sud : Limite sud de la commune • Est : Commune de Saint Louis • Ouest : Rue du stade / Rue du casier / Route Nationale 1 		
<p>BUREAU N°10 C.A.S.E de la ravine sheunon Chemin Charbonnier</p>			<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Intersection des chemins de l'union, charbonnier et neuf • Sud : Limite du quartier de la ravine sheunon • Est : Ravine sheunon et rue du stade • Ouest : Chemin bois de nèfles / Lotissement Tandrya / Chemin charbonnier 		
<p>BUREAU N°11 C.A.S.E de la ravine sèche Chemin de la ravine sèche</p>			<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite nord de la commune • Sud : Limite du quartier de la Ravine Sèche • Est : Ravine Sèche / Grand bras • Ouest : Commune des Avirons 		
<p>BUREAU N°12 Ecole des canots Route des Canots</p>			<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite nord de la commune • Sud : Chemin de ligne - quartier les canots / Chemin charbonnier jusqu'à l'intersection des chemins neuf et de l'union / Ligne joignant le carrefour des chemins neuf et charbonnier jusqu'à l'intersection du chemin du cap et de la route Hubert Delisle / Route Hubert Delisle comprise entre le chemin du cap et la commune de Saint Louis • Est : Commune de Saint Louis • Ouest : Route des canots / Ravine du petit bras 		
<p>BUREAU N°13 Mairie annexe de l'Etang Salé les bains Rue d'Escaldés Engordany</p>			<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Route Nationale 1 (amont) • Sud : Avenue Bourbon • Est : Route Nationale 1 (aval) • Ouest : Avenue Octave Bénard 		
<p>BUREAU N°14 Ecole Francis Rivière Rue Louis Chabrier</p>			<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin de ligne – Quartier les canots • Sud : Rue Louis Chabrier • Est : Lotissement Tandrya / Chemin charbonnier • Ouest : Route des canots 		

17 bureaux de vote	ETANG SALE	1 canton
Numéro de bureau et adresse	Limites géographiques	
<p>BUREAU N° 15 Centre de vacances de l'Etang Salé les bains Rue du four à chaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Route Nationale 1 (amont) • Sud : Limite sud de la commune • Est : Avenue Octave Bénard • Ouest : Limite ouest de la commune 	
<p>BUREAU N° 16 C.A.S.E des canots Route des canots</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin de ligne – Quartier les canots • Sud : Allée Aurélie – les canots • Est : Route des canots • Ouest : Ravine sèche 	
<p>BUREAU N° 17 Maison de l'agriculture Cité la forêt</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite du quartier de la ravine sheunon • Sud : Allée de Montaignac • Est : Rue des lataniers / Rue du stade • Ouest : Rue Calteau / Chemin Pied des Roches / Chemin du bois de nèfles 	

13 bureaux de vote PETITE ILE 1 canton	
N° & adresse	Limites géographiques
<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">Mairie</p> <p>192 Rue Mahé de Labourdonnais Bureau Centralisateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • NORD : Ligne fictive partant de l'allée des capillaires côte 462.9 passant par la côte 491.4 en amont de la maison de THIANCOURT Benoit Antoine, 97 chemin Dauphin • EST : Chemin Achille BENARD – Chemin Joseph Lacarre – Chemin Napoléon • SUD : Rue Adénor PAYET à partir de la Ravine de Petite-Ile jusqu'au Chemin Napoléon • OUEST : Berge de la Ravine – Chemin Lacarre - Rue Mahé de Labourdonnais jusqu'à allée des capillaires
<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">Mairie</p> <p>192, rue Mahé de Labourdonnais</p>	<ul style="list-style-type: none"> • NORD : Ligne fictive partant de la ravine de l'anse passant par l'ancienne cour DENNEMONT côte 384.9 –puis la côte 395.2 prolongée jusqu'à de la rue Mahé de Labourdonnais à la hauteur du collège) • EST : Rue Mahé de Labourdonnais (partie comprise entre la rue Joseph Suacot et le Collège) • SUD : Rue Joseph Suacot –Rue des maraîchers prolongé jusqu'à la limite de Saint-Pierre en passant par la côte 244.7 • OUEST : Limite communale de Saint-Pierre
<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">Ecole Les Alpinias</p> <p>24, Rue du Général de Gaulle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • NORD – Rue Joseph Suacot - Rue Mahé de Labourdonnais – chemin Joseph Lacarre jusqu'à la Ravine de Petite-Ile • EST : La ravine de Petite-Ile (partie comprise entre le chemin lacarre et la rue Adenor Payet)– Rue Adénor Payet – Rue Mahé de Labourdonnais (partie comprise entre la rue Adénor Payet et la Rue François Hoareau) • SUD : Rue François Hoareau • OUEST : Chemin Laguerre (partie comprise entre la rue François Hoareau et la Rue Joseph Suacot
<p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">Ecole Les Alpinias</p> <p>24, Rue du Général de Gaulle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • NORD : Rue des maraîchers prolongée jusqu'à la limite communale de Saint-Pierre en passant par la côte 244.7 • EST : Chemin Laguerre • SUD : Rue Augustin MEZINO à partir du Chemin Laguerre jusqu'à l'intersection du CD 30 – Ligne fictive allant jusqu'au rivage de Grande Anse • OUEST: Limite communale de Saint-Pierre
<p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">Ecole Les Alpinias</p> <p>24, Rue du Général de Gaulle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • NORD : Rue François HOAREAU – Rue Mahé de Labourdonnais entre la rue François HOAREAU ET LA Rue Adénor PAYET – Rue Adénor PAYET jusqu'à la Ravine. • EST: La Ravine de Petite-Ile (Partie comprise entre la rue Adenor Payet et la Rue Maxime Payet) • SUD: Rue augustin MEZINO (entre le chemin Laguerre et la Ravine de Petite-Ile) • OUEST : Chemin Laguerre(partie comprise entre la rue Maxime Payet et la Rue François Hoareau
<p style="text-align: center;">6</p> <p style="text-align: center;">Ecole Les Alpinias</p> <p>24, Rue du Général de Gaulle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • NORD : Ligne fictive passant par les côtes 543 – 520.5 – 504.9 et 514.8 jusqu'au chemin Achille BENARD • EST : Limite communale de Saint-Joseph • SUD : Ligne fictive passant par les cotes 267.3 – 278 – 224 – la ravine lebras côte 256.0 – 240.6 jusqu'à la limite communale de Saint-Joseph • OUEST : Chemin Napoléon – Chemin Joseph Lacarre – Chemin Achille BENARD

13 bureaux de vote PETITE ILE 1 canton	
N° & adresse	Limites géographiques
<p style="text-align: center;">7</p> <p>Ecole Fleur De Canne 4 Allée Fleur de Canne Manapany les Bas</p>	<ul style="list-style-type: none"> • NORD : Limite Sud du Bureau 6 (Ligne fictive passant par les cotes 267.3 – 278 – 224 –256.0 – 240.6 jusqu'à la limite communale de Saint-Joseph) • EST : Limite communale de Saint-Joseph • SUD : Le Rivage • OUEST : La Ravine de Petite-Ile – Rue Augustin Mézino jusqu'au CD 30 - Ligne fictive allant jusqu'au rivage de Grande Anse
<p style="text-align: center;">8</p> <p>Ecole Les Bougainvilliers 40, Chemin Jean Lépinay</p>	<ul style="list-style-type: none"> • NORD : Limite communale de Saint-Pierre en passant par les côtes 475.5 puis 499.2 et suivant la berge Ouest de la Ravine du Pont jusqu'à la côte 625 • EST : Rue Mahé de labourdonnais (à la hauteur du collège) _ Rue Paul Demange – Chemin Venant côte 625 • SUD : limite Nord du bureau 2 (ligne fictive partant de la rue Mahé de Labourdonnais à la hauteur du collège prolongée jusqu'à la ravine de l'anse en passant par les côtes 395.2 et 384.9) • OUEST : Limite communale de Saint-Pierre
<p style="text-align: center;">9</p> <p>Ecole Les Bougainvilliers 40, Chemin Jean Lépinay</p>	<ul style="list-style-type: none"> • NORD : Ligne fictive partant de la ravine du Pont, côte 625, passant par la côte 616.20 à la côte 639.80 (carrefour rue des platanes avec la rue Paul Demange et le chemin Denis Leveneur) • EST : Rue Paul Demange – Chemin Désiré – Allée des Iris – Chemin Estellien Sorres – Chemin Karl de Lavergne • SUD : Limite Nord du bureau 1–(Ligne fictive partant de l'allée des capillaires côte 462.9 passant par la côte 491.4 jusqu'à la Ravine de Petite-Ile) • OUEST : Rue Mahé de Labourdonnais – Rue Paul Demange – Chemin Venant
<p style="text-align: center;">10</p> <p>Ecole Les Bougainvilliers 40, Chemin Jean Lépinay</p>	<ul style="list-style-type: none"> • NORD : Ligne fictive partant de la côte 639.80 – 749 et 730, prolongée jusqu'à la ravine de Petite-Ile, côte 702 • EST : Berge Ouest de la ravine de Petite-Ile entre les côtes 491.4 - 522 -702 • SUD : ligne fictive côte 491.4 – 514.8 –Chemin Dauphin - Chemin Karl de Lavergne jusqu'au Chemin Estellien Sorres • OUEST : Chemin Estellien Sorres – Chemin Ariste Pothin – Allée des Iris – Chemin Désiré – Rue Paul Demange
<p style="text-align: center;">11</p> <p>Ecole Le Vétyver 107, rue de l'Ancienne Usine</p>	<ul style="list-style-type: none"> • NORD : Limite communale de Saint-Pierre • EST : Limite communale de Saint-Joseph • SUD : Limite Nord en partie du bureau 6 (ligne partant de la limite communale de Saint-Joseph jusqu'à la ravine de Petite-Ile en passant par les côtes 543.0 – 520.5 – 504.9 et 514.8) • OUEST : Berge Est de la ravine de Petite-Ile de la limite communale de Saint-Pierre jusqu'à la limite Nord du bureau 1

13 bureaux de vote PETITE ILE 1 canton

N° & adresse	Limites géographiques
<p style="text-align: center;">12</p> <p>Ecole Les Platanes 3, rue Terrain Isautier</p>	<ul style="list-style-type: none">• NORD : Rue des Platanes entre son intersection avec chemin Fortuné Grosset en passant par la côte 675 (suivant la berge Ouest de la Ravine du Pont) jusqu'à la côte 493.4• EST Ligne fictive passant par la côte 675 à l'intersection rue Paul Demange chemin Fortuné Grosset en passant par la côte 625 (suivant la berge ouest de la ravine du Pont) jusqu'à la côte 493 .4• SUD Limite Nord du bureau 8 en passant par les côtes 493.4 – 499.2 – 475.5• Ouest : Limite communale de Saint-Pierre
<p style="text-align: center;">13</p> <p>Ecole Les Platanes 3, rue Terrain Isautier</p>	<ul style="list-style-type: none">• NORD : Limite communale de Saint-Pierre• EST : Limite Ouest de la ravine de Petite-Ile entre la limite communale de Saint-Pierre et la côte 702• SUD : Limite Nord en partie du bureau 12 (ligne partant de la côte 702 passant par la côte 730 jusqu'à la côte 749. Puis de la côte 749 à la côte 639.80 carrefour rue des Platanes avec la rue Paul Demange et le chemin Denis Leveueur en passant par les côtes 616.20 et 625) et la ligne fictive de la côte 625 à la côte 675 et la rue des Platanes jusqu'à la limite communale de Saint-Pierre• OUEST : Limite communale de Saint-Pierre

4 bureaux de vote PLAINES DES PALMISTES 1 canton	
N° & adresse	Limites géographiques
<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">Mairie (salle des mariages) Bureau centralisateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> Secteur situé en amont de l'avenue du stade et côté Ouest de la rue de la République
<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">Mairie Bureau du C.C.A.S.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Secteur situé en aval de l'avenue du stade et côté Ouest de la rue de la République
<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">Ecole de musique Rue de la République</p>	<ul style="list-style-type: none"> Secteur en amont de la rue Louis Carron et côté Est de la rue de la République
<p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">Espace culturel Guy Agenor Face à la mairie</p>	<ul style="list-style-type: none"> Secteur situé en aval de la rue Louis Carron et côté Est de la rue de la République

32 bureaux de vote		LE PORT	2 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">Mairie du Port 9, rue Renaudière de Vaux bureau centralisateur général et du Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Littoral à partir de l'enceinte du nouveau port jusqu'à l'ancien port – Boulevard de l'Océan Indien Avenue du 14 Juillet 1789 Avenue de la Commune de Paris Rue Ambroise Croizat Rue du Colonel Bonnier: 	
<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">Ecole Primaire Paule LEGROS 26, rue Jules Ferry Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Avenue du 14 Juillet 1789 Avenue du 20 Décembre 1848 Rue Jules Ferry Rue Chanoine Murat Rue Jeanne d'Arc 	
<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">Ecole Maternelle René MICHEL 26, rue René Michel Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Rue Chanoine Murat Rue Jules Ferry Boulevard de Strasbourg Boulevard de Verdun Rue de Chine Rue Jeanne d'Arc 	
<p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">Ecole Primaire Raymond MONDON 17, rue Léon de Lepervanche Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Avenue du 14 Juillet 1789 Rue Jeanne d'Arc – Rue de Chine Boulevard de Verdun Avenue de la Commune de Paris 	
<p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">Ecole Primaire Henri LAPIERRE 1, bd de Strasbourg Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Rue Jules Ferry Avenue du 20 Décembre 1848 Rue du Général de Gaulle - Boulevard de Verdun – Boulevard Strasbourg 	
<p style="text-align: center;">6</p> <p style="text-align: center;">Ecole Primaire Léonide LE TOULLEC 76, rue de la Martinique Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Boulevard de Verdun Rue du Général de Gaulle Rue Sainte-Lucie Rue de la Guyane - Rue de la Martinique - Rue de Rome - Rue de Londres 	
<p style="text-align: center;">7</p> <p style="text-align: center;">Ecole Maternelle André HOARAU 3, rue de Grenoble Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Boulevard de Verdun Rue de Rome - Rue Saint Ange Doxile- Rue de Londres Rue de la Martinique - Rue de Grenoble Avenue de la Commune de Paris 	

32 bureaux de vote	LE PORT	2 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">8</p> <p>Ecole Primaire Charles VENDOMELE 2, rue de Grenoble Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rue de la Martinique - Rue de La Guyane - Rue Sainte Lucie Avenue Rico Carpaye – Avenue Monseigneur Roméro – Allée Saint Simon – Rue D’ Aix - 	
<p style="text-align: center;">9</p> <p>Ecole Primaire Charles VENDOMELE 2, rue de Grenoble Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rue de Grenoble - Rue de la Martinique - Rue d’ Aix – Allée Saint Simon – Avenue Monseigneur Roméro – Avenue Georges Politzer 	
<p style="text-align: center;">10</p> <p>Ecole Maternelle Ariste BOLON 12, rue René Dufestin Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> Avenue Monseigneur Roméro – Avenue Rico Carpaye - Ruelle des Limites 	
<p style="text-align: center;">11</p> <p>Ecole Primaire Ariste BOLON 12, rue Christian Sinope Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> Avenue du 19 Mars 1946 – Rue René Dufestin - Avenue du 19 Mars 1946 – Ruelle des Limites – Avenue Monseigneur Roméro 	
<p style="text-align: center;">12</p> <p>Ecole Primaire Ariste BOLON 12, rue Christian Sinope Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> Avenue Georges Politzer – Avenue Monseigneur Roméro – Avenue du,19 Mars 1946 – Rue René Dufestin Avenue du 19 Mars 1946 – Avenue Rico Carpaye - Route du Cœur Saignant – R N 1 de la Rivière des Galets 	
<p style="text-align: center;">13</p> <p>Ecole Maternelle Henri WALLON 32, rue Auguste Lacaussade Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rue Ambroise Croizat – Rue de Saint Paul – Rue Auguste Lacaussade – Rue Léon Dierx – Avenue Pasteur – Avenue de Paris 	
<p style="text-align: center;">14</p> <p>Ecole Maternelle Henri WALLON 32, rue Auguste Lacaussade Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rue Ambroise Croizat - Rue Colonel Bonnier - Rue Bertholet - Rue de Bordeaux – Rue de Saint Paul 	

32 bureaux de vote	LE PORT	2 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">15</p> <p>Ecole Primaire Camille MACARTY 34, rue Auguste Lacaussade Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avenue Georges Politzer – Boulevard de la Marine – Rue Bertholet – Rue de bordeaux – Rue Auguste Lacaussade – Rue Léon Dierx – Avenue Pasteur 	
<p style="text-align: center;">16</p> <p>Ecole Maternelle Appolina DELPHA 1, rue Léonard de Vinci bureau centralisateur du Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Boulevard de l'Océan Indien – Mur d'enceinte du Stade Lambrakis Avenue Raymond Mondon – Rue Georges Sand – Rue Martin Luther King – Rue Eliard Laude – Avenue du 20 Décembre 1848 	
<p style="text-align: center;">17</p> <p>Ecole Maternelle Raoul FRUTEAU 2, Rue Alice Pévérély Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Boulevard de Tamatave – Voie Séparant le Stade Lambrakis du CES Edmond Albius – Allée Marie Curie – Rue Alice Pévérély – Rue Salvador Allende – Allée Nehru – Rue du Père Lafosse – Rue Martin Luther King – Rue George Sand – Avenue Raymond Mondon – Mur d'enceinte du Stade Lambrakis 	
<p style="text-align: center;">18</p> <p>Ecole Primaire Raoul FRUTEAU 2, rue Alice Pévérély Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rue Martin Luther King - Rue du Père Lafosse – Allée Nehru - Rue Salvador Allendé – Avenue Raymond Verges - Rue du 08 Mars Avenue du 20 Décembre 1848. 	
<p style="text-align: center;">19</p> <p>Ecole Primaire Francis RIVIERE 1, allée François Villon Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Boulevard de Tamatave – Boulevard des Mascareignes – Avenue Raymond Mondon – Rue Charles Baudelaire - Rue Victor Hugo- Rue Alice Pévérély - Allée Marie Curie - Voie séparant le Stade Lambrakis du CES Edmond Albius 	
<p style="text-align: center;">20</p> <p>Ecole Primaire Gervais BARRET 2, allée Che Guevara Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rue Victor Hugo – Rue Jean Jaurès – Avenue Raymond Verges - Rue Salvador Allendé 	
<p style="text-align: center;">21</p> <p>Ecole Maternelle Gervais BARRET 13, allée Che Guevara Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avenue Raymond Mondon- - Boulevard des Mascareignes – Impasse Bichat - Rue Gabriel Péri – Rue Charles Baudelaire 	

32 bureaux de vote	LE PORT	2 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">22</p> <p>Ecole Maternelle Gervais BARRET 13, allée Ché Guevara Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rue Gabriel Péri - Impasse Bichat - Boulevard des Mascareignes - Littoral- Limite de la Commune de La Possession - Rue du Canal de Mozambique - Avenue de la Compagnie des Indes - Avenue Raymond Vergès - Rue Jean Jaurès 	
<p style="text-align: center;">23</p> <p>Ecole Primaire Georges THIEBAUT 21, avenue Lénine Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> Avenue Raymond Vergès - Boulevard des Mascareignes - Limite du Parc Boisé- Avenue Lénine 	
<p style="text-align: center;">24</p> <p>Ecole Maternelle Georges THIEBAUT 23, avenue Lénine Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> Avenue Raymond Vergès – Avenue Lénine - Rue Ralaimongo Dussac 	
<p style="text-align: center;">25</p> <p>Ecole Primaire Georges THIEBAUT 21, Avenue Lénine Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> Avenue Raymond Vergès - Rue Ralaimongo Dussac – Avenue Lénine - Avenue du 20 Décembre 1848 - Rue du 8 Mars- 	
<p style="text-align: center;">26</p> <p>Ecole Primaire Françoise DOLTO 11, Avenue Louis Aragon Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> Avenue Rico Carpaye – Avenue Lénine - Avenue Louis Aragon 	
<p style="text-align: center;">27</p> <p>Ecole Primaire Françoise DOLTO 11, Avenue Louis Aragon Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> Boulevard des Mascareignes - Avenue Rico Carpaye - Avenue Louis Aragon - Avenue Lénine - Limite Parc Boisé 	
<p style="text-align: center;">28</p> <p>Ecole Primaire Benjamin HOAREAU 23, Rue Charles Fourier Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> Avenue de la Compagnie des Indes - Chemin des Anglais - Route du Sacré Cœur - Route du Cœur Saignant - Boulevard des Mascareignes 	

32 bureaux de vote	LE PORT	2 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">29</p> <p>Ecole Primaire Laurent VERGES 7, rue Rosa Luxemburg Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RN 1 – Route du Sacré Cœur – Chemin des Anglais - Ruelle Château d'Eau – Route du Sacré Cœur – Rue Jean Moulin - Rue Emmaüs d'Export - Rue Nicolas Gogol - Berge de la Rivière des Galets 	
<p style="text-align: center;">30</p> <p>Ecole Maternelle Eugène DAYOT 15, rue Maurice Thorez Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ruelle du Château d'Eau – Route du Sacré Cœur – Rue Jean Moulin – Rue Maurice Thorez – Route du Sacré Cœur – RN 1 – Rue Patrice Lumumba – Rue du Canal de Mozambique – Chemin des Anglais 	
<p style="text-align: center;">31</p> <p>Ecole Maternelle Laurent VERGES 9, rue Rosa Luxemburg Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ruelle Source Blanche - Rue Jacques Duclos - Rue Jean Moulin - Rue Emmaüs d'Export - Rue Nicolas Gogol - Berge de la Rivière des Galets 	
<p style="text-align: center;">32</p> <p>Ecole Primaire Eugène DAYOT 15, rue Louise Michel Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rue Jacques Duclos - Rue Maurice Thorez - Route du Sacré Cœur - Rue Louise Michel - Chemin de la Liberté - Berge de la Rivière des Galets - Ruelle de la Source Blanche 	

23 bureaux de vote	LA POSSESSION	1 canton
N° & adresse	Limites géographiques	

<p>1 Mairie Ville Rue Waldeck Rochet Bureau Centralisateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chemin Julienon • Place Jean Xxiii • Rue Anchain 0 à 40 et 1 à 39 • Rue Auguste Lacaussade • Rue Baptiste Justin 2 à 40 et 1 à 39 • Rue Cimendef 2 à 60 et 1 à 55 • Rue De La Boulangerie • Rue Edmond Albius 2 à 30 et 1 à 59 • Rue Emmanuel Texer • Rue Eugene Dayot • Rue Evariste De Parny 1 à 25 • Rue Leconte De Lisle 1 à 65 • Rue Leconte De Lisle 65B à 65Q • Rue Victor Schoelcher 1 à 61 • Rue Waldeck Rochet • Ruelle De La Poste
<p>2 Mairie Ville Rue Waldeck Rochet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chemin Courteaud • Chemin De La Grande Ravine • Chemin Dena • Lot. La Grande Montagne • Propriete Lenormand • Rue Des Lataniers • Rue Edmond Albius 32 à 60 • Rue Evariste De Parny 2 à 42 • Rue Henri Lapiere • Rue Leconte De Lisle 2 à 106 et 67 à 71 • Rue Rose Des Bois • Rue Sarda Garriga 2 à 46 • Rue Victor Hugo • Rue Victor Schoelcher • Ville

23 bureaux de vote canton	LA POSSESSION 1
N° & adresse	Limites géographiques

3 ECOLE RAYMOND MONDON RUE CITES UNIES	<ul style="list-style-type: none"> • Avenue De Port Louis 1 à 101 • Camp Magloire • Rue Antananarivo • Rue Antonin Lambes 2 à 302 et 3 à 19 • Rue Camp Magloire • Rue Des Cites Unies 2 à 10 et 1 à 15 • Rue Du 20 Decembre 1848 2 à 102 et 17 à 101 • Rue Guillaume Appolinaire 2 à 50 et 1 à 51 • Rue Raymond Mondon 2 à 20 9 à 9999 • Rue Valentin Abral • Rue Victoria • Sentier Pecheur
4 ECOLE RAYMOND MONDON RUE DES CITES UNIES	<ul style="list-style-type: none"> • Avenue De Port Louis 2 à 102 • Cd 41 Route De La Montagne 2 à 90 et 9 à 83 • Chemin Tete Tunnel • Grande Chaloupe -Lieu Dit- • Lotissement Les Manguiers • Maison Dupuis • Rue Antonin Lambes 21 à 301 • Rue Bois Joli • Rue Du 20 Decembre 1848 1 à 15 • Rue Du Bois Joli • Rue Garcia Lorca • Rue Jose Marti • Rue Raymond Mondon 22 à 200 et 1 à 7 • Rue Rouget Delisle

<p style="text-align: center;">5 ECOLE RAYMOND MONDON RUE DES CITES UNIES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 0 Cd 41 Route De La Montagne • Chemin Tamarin Sarda Garriga • Impasse Des Baies Rose • Impasse Vanilliers • Lotissement De La Vierge • Lotissement La Corniche • Lotissement Le Grand Large • Ravine A Malheur • Rue Des Lotus • Rue Cote Ouest-Lot Grd Large • Rue Cotomili • Rue De La Cardamone • Rue Des Amandines • Rue Des Baies Roses • Rue Des Bougainvilliers • Rue Des Muscadiers • Rue Des Quatre Epices • Rue Kalou Pile • Rue Vavangues
<p style="text-align: center;">6 ECOLE HENRI LAPIERRE AVENUE RAYMOND VERGES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avenue Raymond Verges 1 à 101 • La Nouvelle -Lieu Dit • Lot.Derriere Ecole H. Lapierre • Rue Anatole France • Rue Antanifotsy 2à 998et 1à 999 • Rue Eliard Laude • Rue Francois Coupou • Rue Joliot Curie 2à 10et 1à 7 • Rue Pablo Picasso • Rue Patrice Lumumba • Rue Paul Eluard • Rue Paul Langevin 2à 8 • Rue Sarda Garriga 21à 27 • Rue Semerle Sainte Croix • Rue Youri Gagarine

<p>7 ECOLE HENRI LAPIERRE AVENUE RAYMOND VERGES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avenue Allende Salvador • Avenue Raymond Verges 2à 80 • Bat.A Cite Emile Zola • Bat.B Cite Emile Zola • Bat.C Cite Emile Zola • Bat.D Cite Emile Zola • Bat.E Cite Emile Zola • Bat.F Cite Emile Zola • Bat.G Cite Emile Zola • Bat.H Cite Emile Zola • Bat.I Cite Emile Zola • Bat.J Cite Emile Zola • Chemin Souprayen • Chemin Techer • Hlm Paille En Queue • Ravine A Marquet • Rue Jean Jaures • Rue Joliot Curie 12à 22et 9à 25 • Rue Leconte De Lisle 73à 101 • Rue Louis Aragon • Rue Mahatma Gandhi 82à 120et 83à 9999 • Rue Paul Langevin 1à 11 • Rue Sarda Garriga 29à 33
<p>8 ECOLE JOLIOT CURIE 237 CD 41</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Allee Belynted • Cd 41 Route De La Montagne 92à 600 85à 601 • Chemin Segret • Lotissement Chokas Bleus • Rue Germaine Felix

9 ECOLE JOLIOT CURIE 237 CD 41	<ul style="list-style-type: none">• Chemin De La Ferme Avicole• Chemin De La Petite Chaloupe• Chemin Des Alizes• Chemin Groz• Chemin Lebreton• Chemin Leveneur• Chemin Pierre Maillot• Chemin Pongerard Cd 41 Pk27• Chemin Ravine -La Fleur• Chemin Roland Jamin R.Malheur• Chemin Romily• Chemin Salmassis• Chemin Waben• Impasse Des Dodos• Lotissement Boreal• Lotissement De Le Source• Ne Pas Utiliser• Rue Du Petit Ruisseau• Rue Jean Miro• Rue Jules Feng Chong• Rue Montesquieu• Sentier Morville
---	---

23 bureaux de vote canton	LA POSSESSION	1
N° & adresse	Limites géographiques	

10 ECOLE JEAN JAURES RUE JEAN JAURES	<ul style="list-style-type: none"> • Allée Du Soleil Lot L Ocean • Chemin Balthazar • Chemin Boeuf Mort 2 à 40 • Impasse Jupiter • Impasse Venus • Lot Horizon Bleu • Lot La Marine Zac Ste Therese • Lot. Dodin • Rue Albert Camus • Rue De La Voie Lactee • Rue Des Constellations • Rue Neptune • Rue Neruda Pablo 26 à 9998 t1 à 9999 • Rue Pluton • Rue Rolland Romain 1 à 301 • Rue Saturne • Sidr Balthazar Bat A • Sidr Balthazar Bat B • Sidr Balthazar Bat C • Sidr Balthazar Bat D
11 ECOLE JEAN JAURES RUE JEAN JAURES	<ul style="list-style-type: none"> • Avenue Prevert Zac Ste Therese • Impasse Lucet Langenier • Impasse Pili Pili • Lot. Anchain • Rue Celimene • Rue Des Poivres Roses • Rue Du Docteur Suzanne Noel • Rue Du Pere Lafosse • Rue Gutenberg • Rue Joseph Wetzell • Rue Luc Donat • Rue Lucet Langenier • Rue Marc Chagall • Sidr Balthazar

23 bureaux de vote	LA POSSESSION	1 canton
N° & adresse	Limites géographiques	

<p>12 ECOLE JEAN JAURES RUE JEAN JAURES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bat 108 Cite Les Frontons Zac • Les Frontons Zac • Les Grenadilles • Les Plaiades • Les Plaiades Bat.B1 • Monseigneur Romero • Rue Arthur Rimbaud • Rue Blaise Pascal • Rue Charles Beaudelaire • Rue Che Guevara • Rue Herve Juvenal • Rue Iris Boyer • Rue Jacques Lougnon • Rue Jules Michelet • Rue Leon De Lepervanche • Rue Louvart De Pontlevoye • Rue Neruda Pablo 2 à 24 • Rue Paul Verlaine • Rue Roland Garros • Rue Rolland Romain 0 à 302 • Rue Simone Pinel • Rue Wallon Henri • Sidr Les Melkiors
--	--

23 bureaux de vote	LA POSSESSION	1 canton
N° & adresse	Limites géographiques	

13 ECOLE AUGUSTE LACAUSSE 10 RUE LOUISE MICHEL	<ul style="list-style-type: none"> • Aurere -Lieu Dit • Bras De Sainte Suzanne • Chemin Du Moulin Joli • Chemin Nelson Mandela • Chemin Saint-Alme 2 à 104 • Chemin Var • Grand Place -Lieu Dit • Ilet A Bourse • Ilet A Malheur • Ilet Solitude • Lot. Les Tamarins • Mafate -Lieu Dit • Riviere Des Galets • Rue Bobby Sands 1 à 9 • Rue Du Pere Favron • Rue Frere Scubilion • Rue Gervais Barret 2 à 16 et 1 à 51 • Rue Hanoi • Rue Justin Rajoana • Rue Louise Michel • Rue Mahatma Gandhi 0 à 80 et 1 à 81 • Rue Omer Hoarau • Rue Roger Eugene De Louise 1 à 29 • Rue Zanzibar
14 ECOLE AUGUSTE LACAUSSE 10 RUE LOUISE MICHEL	<ul style="list-style-type: none"> • Chemin Victor Darencourt • Route De Mafate • Rue Bobby Sands 2 à 100 • Rue De La Liberte • Rue Du Pere Michel • Rue Jean Paul Sartre • Rue Raymond Balmann • Rue Roger Eugene De Louise 2 à 86

23 bureaux de vote	LA POSSESSION	1 canton
N° & adresse	Limites géographiques	

15 ECOLE LAURENT VERGES 30 CHEMIN ROCHE GLISSE	<ul style="list-style-type: none"> • Allee Des Cerises • Chemin Assani • Chemin Augustin Labie • Chemin De Ligne • Chemin Saint-Alme 1 à 105 • Halte La • Impasse Des Abysses • Impasse Des Bibasses • Impasse Des Saphirs • Impasse Grand Cafe • Lot Les Jujubes • Rue Bobby Sands 11 à 201 • Rue De La Roche Glisse • Rue Des Bantous • Rue Des Emeraudes • Rue Des Fleurs D Orangers • Rue Du Pere Monet • Rue Gervais Barret 18 à 52 • Rue Ho Chi Minh 47 à 115 • Rue Jean Albany 2 à 6 • Ruelle Delgard
---	--

23 bureaux de vote	LA POSSESSION	1 canton
N° & adresse	Limites géographiques	

<p style="text-align: center;">16 MAIRIE ANNEXE SAINTE THERESE RUE DES ECOLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avenue De La Distillerie • Chemin Ancelly • Chemin Cacao • Chemin Lorion • Impasse Des Becs Roses • Impasse Des Oiseaux Du Paradis • Impasse Ti-Coqs • Lot. Cap Noir • Lot. Ernest Lapinsonniere • Rue Alice Peverelly • Rue Camille Des Moulins • Rue Des Cardinals • Rue Des Fouquets • Rue Des Pailles En Queue • Rue Des Petrels • Rue Des Serins • Rue Du 19 Mars 1946 • Rue Du Stade Sainte Therese • Rue Jean Paul Marat • Ruelle De La Chapelle • Ruelle De L'usine
<p style="text-align: center;">17 FOYER SAINTE THERESE RUE DES ECOLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lotissement Adagio • Rue Ambanja • Rue De La Baie D'antongil • Rue De Moscou • Rue De Paris • Rue Des Planteurs • Rue Hipolyte Piot • Rue Ho Chi Minh 10 à 110 • Rue Impasse Alambic • Rue Jean Albany 8 à 78 et 1 à 61 • Rue Jean Hinglo 52 à 100 • Rue Jean Hinglo 100 B à 9998 Q • Rue Karl Marx • Rue Mendes France • Rue Robespierre • Rue Saint Just • Rue Villeneuve D'asq • Sainte Therese

23 bureaux de vote	LA POSSESSION	1 canton
N° & adresse	Limites géographiques	

<p style="text-align: center;">18 ECOLE PAUL ELUARD RUE DES ECOLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Allee Vert Pre • Chemin Boeuf Mort 42 à 180 et 1 à 197 • Chemin De La Grotte • Lotissement La Palmeraie • Rue Daniel Pongerard • Rue Frederic Chopin • Rue Isnel Amelin • Rue Pierre Rosselin
<p style="text-align: center;">19 ECOLE PAUL ELUARD RUE DES ECOLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chemin Cafe • Chemin Moka • Chemin Ratinaud 1 à 37 • Chemin Tipveau • Lotissement Le Vieux Manguier • Rue Alexandre Dumas • Rue Andre Letoullec • Rue Bourbon Pointu • Rue Chateau D'eau • Rue De La Gregue • Rue Des Ecoles • Rue Jean Jacques Rousseau 2 à 34 et 1 à 79
<p style="text-align: center;">20 ECOLE VICTOR HUGO RUE MAURICE THOREZ</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Allee Du Verger • Chemin Bananiers • Chemin Du Plateau • Chemin Finette -Pichette- • Chemin Heurtin • Chemin Imiza • Chemin Legros • Chemin Ratinaud 2 à 38 • Les Terrasses Sur Le Port • Lot Corbeille D Or Pichette • Lot.La Colline • Lotissement Cayamb • Lotissement Coin Tranquille • Pichette • Rue Denis Diderot • Rue Des Cocotiers • Rue Des Palmiers • Rue Du Mozambique • Rue Jean Jacques Rousseau 36 à 100 et 81 à 99 • Rue Maurice Thorez

23 bureaux de vote	LA POSSESSION	1 canton
N° & adresse	Limites géographiques	

<p style="text-align: center;">21 ECOLE VICTOR HUGO RUE MAURICE THOREZ</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chemin Bordier • Chemin Cavane • Chemin Darel • Chemin Malide • Rue Barouty • Rue Des Bananiers • Rue Ho Chi Minh 2 à 8 et 1 à 45 • Rue Jean Hinglo 0 à 50 et 1 à 9999 Q
<p style="text-align: center;">22 MAIRIE ANNEXE DOS D'ANE RUE PERE LUCIEN COURTEAUD</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Allee Boyer • Allee De La Hogue • Allee Mangaron • Allee Neuville • Allee Pause • Allee Zemias • Dos D'ane • Rue Ferdinand Louise • Rue Grandmaison • Rue Heva • Rue Jacques Duclos 0 à 132 et 1 à 133 • Rue Joseph Nourry • Rue Pere Lucien Courteaud • Rue Voltaire
<p style="text-align: center;">23 CASE DU DOS D'ANE RUE PERE LUCIEN COURTEAUD</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Allee Bergeret • Allee Cernot • Allee Galet Rond • Allee Kondoki • Allee Nourry Rock • Allee Pente Ti Bois • Allee Pignolet • Allee Roche Vert Bouteille • Allee Thomas • Allee Vivien • Chemin Cap Noir Dos d'ane • Chemin De La Ferme • Ilet Galet Rond • Rue De La Petite Source • Rue Germain Elisabeth • Rue Jacques Duclos 134à150 et 135à151 • Rue Moise Nativel

32 bureaux de vote SAINT ANDRE		3 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">Mairie ville Bureau centralisateur Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue de la Gare - Partie comprise entre l'Avenue Ile de France et la Rue Lagourgue • Rue de Lagourgue - Partie comprise entre la rue de la Gare et la rue Lacoaret • Est : Rue Lacoaret Rue des Camphriers • Sud : Avenue de la République – Partie comprise entre l’Avenue Ile de France et la rue de la Communauté • Ouest : Avenue de l’Ile de France - Partie comprise entre l'Avenue de la République et la rue de la Gare 	
<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">Mairie ville Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Avenue de la République – Partie comprise entre l'Avenue Bourbon et les Rails • Est : Les Rails - Partie comprise entre l'Avenue de la République et la rue Lebon • Ouest : Rue Lebon Avenue de Bourbon - Partie comprise entre la rue Lebon et l'Avenue de la République 	
<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">Mairie ville Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Rue Dumesnil d'Engente • Sud –Est : Rue Lagourgue - Partie comprise entre la rue Dumesnil d'Engente et l'Allée des Cocos • Sud-Ouest : Allée des Cocos • Ouest : Avenue Ile de France - Partie comprise entre l'allée des Cocos et la rue Deschanet • Nord-Ouest : Rue Deschanet - Partie comprise entre l'Avenue de l'Ile de France et la rue Dumesnil d'Engente 	
<p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">Ecole Félicienne Jean (Rue du Père Repond) Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Joseph Bédier - Partie comprise entre la rue Terre Rouge et l'Avenue Ile de France • Est : Avenue Ile de France - Partie comprise entre la rue de Joseph Bédier et la rue du Père Repond • Sud : Rue du Père Repond • Ouest : Rue Terre Rouge - Partie comprise entre la rue du Père Repond et la rue Joseph Bédier 	

32 bureaux de vote	SAINT ANDRE	3 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">Ecole Félicienne Jean (Rue du Père Repond) Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Rue Miguel Avenue Ile de France - Partie comprise entre la rue Miguel et l'allée des Cocos • Sud -Est : Rue Lagourgue – Partie comprise entre l'allée des Cocos et la rue de la gare Rue de la Gare - Partie comprise entre la rue Lagourgue et l'Avenue Ile de France Avenue de l'île de France – Partie comprise entre la rue de la Gare et la rue Joseph Bédier Rue Joseph Bédier - Partie comprise entre l'Avenue Ile de France et la rue Terre Rouge Rue Terre Rouge Rue de l'Oratoire - Partie comprise entre la rue Payet et la rue Terre Rouge Rue Payet - Partie comprise entre la rue de l'Oratoire et le chemin Bras des Chevrettes Chemin Bras des Chevrettes - Partie comprise entre la rue Payet et le chemin des Bambous • Ouest : Chemin des Bambous • Nord-Ouest : La Ravine Sèche - Partie comprise entre le chemin des Bambous et le chemin Miguel 	
<p style="text-align: center;">6</p> <p style="text-align: center;">Ecole Félicienne Jean (Rue du Père Repond) Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Bras des Chevrettes - Partie comprise entre le chemin des Bambous et le chemin Morin • Nord-Est : Chemin Morin • Est : Avenue de Bourbon - Partie comprise entre le chemin Morin et Rociade Sud Rociade Sud - Partie comprise entre l'Avenue de Bourbon et les Rails Les Rails – Partie comprise entre Rociade Sud et la Rivière du Mât • Sud : Rivière du Mât - Partie comprise entre les Rails et le Pont de l'Escalier • Sud-Ouest : Ravine sèche • Ouest : Chemin des Bambous - Partie comprise entre la Ravine Sèche et le chemin Bras des Chevrettes 	
<p style="text-align: center;">7</p> <p style="text-align: center;">Ecole Félicienne Jean Rue du Père Repond Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Lebon – • Nord-Est : • Est : Les Rails- Partie comprise entre la rue Lebon et le chemin des Figes Chemin des Figes • Sud : Rociade Sud - Partie comprise entre le chemin des Figes et l'Avenue de Bourbon • Ouest : Avenue de Bourbon - Partie comprise entre Rociade Sud et le chemin Morin Chemin Morin – Partie comprise entre l'Avenue de Bourbon et la Ravine Sèche • Nord-Ouest : Ravine Sèche – Partie comprise entre le chemin Morin et la Ruelle Moutardier Ruelle Moutardier Avenue de Bourbon - Partie comprise entre la ruelle Moutardier et le chemin Lebon 	

32 bureaux de vote	SAINT ANDRE	3 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">8</p> <p style="text-align: center;">Ecole Félicienne Jean (Rue du Père Repond) Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue du Père Repond • Est : Avenue de Bourbon - Partie comprise entre la rue du père Repond et la ruelle Moutardier • Sud : Ruelle Moutardier Ravine Sèche – Partie comprise entre la ruelle Moutardier et chemin Morin Chemin Morin - Partie comprise entre la Ravine Sèche et la rue Payet • Ouest : Rue Payet - Partie comprise entre le chemin Morin et la rue de l'Oratoire Rue de l'Oratoire - Partie comprise entre la rue Payet et la rue Terre Rouge Rue Terre Rouge - Partie comprise entre la rue de l'Oratoire et la rue du Père Repond 	
<p style="text-align: center;">9</p> <p style="text-align: center;">Ecole Petit Bazar (Ruelle Clovis) Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue de Cambuston - Partie comprise entre Rivière Saint-Jean et ruelle Espérance • Est : Ruelle Espérance Avenue des Mascareignes - Partie comprise entre la ruelle Espérance et la Déviation Rue du Petit Bazar • Sud -Est : Rue Deschanets - Partie comprise entre la rue du Petit Bazar et l'Avenue de l'île de France Avenue Ile de France – Partie comprise entre la rue Deschanets et chemin Miguel • Sud-Ouest : Chemin Miguel • Ouest : Rivière Saint-Jean - Partie comprise entre le chemin Miguel et la rue de Cambuston 	
<p style="text-align: center;">10</p> <p style="text-align: center;">Ecole Petit Bazar Ruelle Clovis Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue de Cambuston - Partie comprise entre ruelle Espérance et la rue Emile Thomas • Est : Rue Emile Thomas Chemin du Centre - Partie comprise entre la rue Emile Thomas et la déviation • Sud : Déviation – Partie comprise entre Chemin du Centre et l'Avenue des Mascareignes • Ouest : Avenue des Mascareignes Partie comprise entre la Déviation et la Ruelle Espérance Ruelle Espérance 	
<p style="text-align: center;">11</p> <p style="text-align: center;">Ecole mixte Bras des Chevrettes Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rivière Saint-Jean - Partie comprise entre chemin Adrien Bellier et chemin des Bambous • Est : Chemin des Bambous – Partie comprise entre la Rivière Saint- Jean et chemin Bras des Chevrettes • Sud : Chemin Bras des Chevrettes - Partie comprise entre chemin des Bambous et Bras des Chevrettes Village • Sud-Ouest : Bras des Chevrettes Village Chemin Bras Mousseline – Partie comprise entre Bras des Chevrettes Village et chemin Adrien Bellier Chemin Adrien Bellier 	

32 bureaux de vote	SAINT ANDRE	3 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">12</p> <p style="text-align: center;">Ecole mixte Bras des Chevrettes Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Chemin Adrien Bellier Chemin Bras Mousseline – Partie comprise entre chemin Adrien Bellier et chemin Bras des Chevrettes Village • Bras des Chevrettes Village Chemin Bras des Chevrettes – Partie comprise entre chemin Bras des Chevrettes Village et chemin des Bambous. • Est : Chemin des Bambous – Partie comprise entre chemin Bras des Chevrettes et ravine Sèche • Sud -Est : Ravine Sèche • Sud-Ouest : Limites ONF • Nord-Ouest : Rivière Saint-Jean - Partie comprise entre Limites ONF et chemin Adrien Bellier 	
<p style="text-align: center;">13</p> <p style="text-align: center;">Mairie de Champ Borne Bureau centralisateur Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Chemin Champ-Borne - Partie comprise entre chemin Fantaisie et chemin Lefaguyès • Sud -Est : Chemin Lefaguyès - Partie comprise entre chemin Champ Borne et chemin du Centre • Sud-Ouest : Chemin du Centre - Partie comprise entre chemin Lefaguyès et chemin Maunier • Nord-Ouest : Chemin Maunier - Partie comprise entre chemin du Centre et chemin Rio • Chemin Rio - Partie comprise entre chemin Maunier et chemin fantaisie • Chemin Fantaisie 	
<p style="text-align: center;">14</p> <p style="text-align: center;">Mairie de Champ Borne Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Chemin Petit Etang - Partie comprise entre chemin Cent Gaulettes et chemin le Colosse • Chemin le Colosse - Partie comprise entre chemin Petit Etang et chemin Champ-Borne • Chemin Champ-Borne - Partie comprise entre chemin le Colosse et chemin Fantaisie • Sud -Est : Chemin Fantaisie • Sud-Ouest : Chemin Rio – Partie comprise entre chemin Fantaisie et chemin Lagourgue • Chemin Lagourgue - Partie comprise entre chemin Rio et chemin Carrefour • Chemin Carrefour • Nord-Ouest : Chemin Cent Gaulettes - Partie comprise entre chemin Carrefour et chemin Petit Etang 	
<p style="text-align: center;">15</p> <p style="text-align: center;">Ecole Jean Albany Ravine Creuse Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Est : Chemin Valentin - Partie comprise entre le chemin Lefaguyès et Chemin Zaville • Sud : Chemin Zaville - Partie comprise entre le chemin Valentin et la rue des Hortensias • Rue des Hortensias Rue du Temple • Ouest : Chemin Ravine Creuse - Partie comprise entre la rue du temple et le chemin Lefaguyès • Nord-Ouest : Chemin Lefaguyès - Partie comprise entre le chemin Ravine Creuse et le chemin Valentin 	

32 bureaux de vote	SAINT ANDRE	3 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">16</p> <p style="text-align: center;">Ecole Jean Albany Ravine Creuse Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Est : Chemin Ravine Creuse Chemin Patelin - Partie comprise entre chemin Ravine Creuse et l'Allée Jacquier Allée Jacquier Chemin Balance - Partie comprise entre allée Jacquier et chemin Valentin Chemin Valentin - Partie comprise entre chemin Balance et chemin Patelin Chemin Jeanson • Sud : La Rivière du Mât - Partie comprise entre le chemin Jeanson et le chemin de la Rivière du Mât les Hauts Chemin de la RDM les Hauts - Partie comprise entre la Rivière du Mât et la Limite Est de la Cressonnière. • Ouest : Limite Est de la Cressonnière Chemin Pente Sassy • Nord-Ouest : Chemin Lefaguyès - Partie comprise entre le chemin Pente Sassy et le chemin Ravine Creuse 	
<p style="text-align: center;">17</p> <p style="text-align: center;">Ecole Jean Albany Ravine Creuse Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue du Temple Rue des Hortensias Chemin Zaville - Partie comprise entre la rue des Hortensias et chemin Valentin • Est : Chemin Valentin - Partie comprise entre le chemin Zaville et le chemin Balance Chemin Balance - Partie comprise entre le chemin Valentin et l'Allée Jacquier Allée Jacquier • Sud : Chemin Patelin - Partie comprise entre l'Allée Jacquier et le Canal Moreau • Ouest : Chemin Patelin - Partie comprise entre le Canal Moreau et le chemin Ravine Creuse Chemin Ravine Creuse - Partie comprise entre le chemin Patelin et la rue du Temple 	
<p style="text-align: center;">18</p> <p style="text-align: center;">Ecole de la Cressonnière Rue Gabriel Vayaboury Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Rue de la Gare - Partie comprise entre la RN2 et le chemin Pente Sassy • Est : Chemin Pente Sassy Limite Est de la Cressonnière - Partie comprise entre la rue de la Cressonnière et la rue des Letchis • Sud : Rue des Letchis - Partie comprise entre la Limite Est de la Cressonnière et la RN2 • Ouest : RN2 - Partie comprise entre la rue des Letchis et la rue de la Gare 	
<p style="text-align: center;">19</p> <p style="text-align: center;">Ecole de la Cressonnière Rue Gabriel Vayaboury Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Rue de la Gare - Partie comprise entre la rue des Camphriers et la RN2 • Est : RN2 - Partie comprise entre la rue de la Gare et la Rivière du Mât • Sud : Rivière du Mât - Partie comprise entre la RN2 et les Rails • Ouest : Les Rails – Partie comprise entre la Rivière du Mât et le chemin des Figues Chemin des Figues Les Rails - Partie comprise entre le chemin des Figues et la rue des Camphriers Rue des Camphriers 	

32 bureaux de vote	SAINT ANDRE	3 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">20</p> <p style="text-align: center;">Ecole de la Cressonnière Rue Gabriel Vayaboury Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue des Letchis - Partie comprise entre la RN2 et la rue Gabriel Vayaboury • Est : Rue Gabriel Vayaboury - Partie comprise entre la rue des Letchis et la rue des Lataniers • Rue des Lataniers – Partie comprise entre la rue Gabriel Vayaboury et la rue des Flamboyants • Rue des Flamboyants - Partie comprise entre la rue des Lataniers et le chemin de la Rivière du Mât les Hauts • Sud : Chemin Rivière du Mât les Hauts - Partie comprise entre la rue des Flamboyants et la RN2 • Ouest : RN2 - Partie comprise entre le chemin Rivière du Mât les Hauts et la rue des Letchis 	
<p style="text-align: center;">21</p> <p style="text-align: center;">Ecole de la Cressonnière Rue Gabriel Vayaboury Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue des Letchis – Partie comprise entre la rue Gabriel Vayaboury et la Limite Est de la Cressonnière • Est : Limite Est de la Cressonnière - Partie comprise entre la rue des Letchis et le chemin Rivière du Mât les Hauts • Chemin Rivière du Mât les Hauts - Partie comprise entre la limite Est de la Cressonnière et la Rivière du Mât • Sud : Rivière du Mât - Partie comprise entre le chemin de la Rivière du Mât les Hauts et la RN2 • Ouest : RN2 - Partie comprise entre le chemin de la Rivière du Mât et le chemin Rivière du Mât les Hauts • Chemin Rivière du Mât les Hauts - Partie comprise entre la RN2 et la rue des Flamboyants • Rue des Flamboyants - Partie comprise entre le chemin de la Rivière du Mât les Hauts et la rue des Lataniers • Rue des Lataniers - Partie comprise entre la rue des Flamboyants et la Rue Gabriel Vayaboury • Rue Gabriel VAYABOURY – Partie comprise entre la rue des Lataniers et la rue des Letchis 	
<p style="text-align: center;">22</p> <p style="text-align: center;">Ecole chemin du Centre Chemin du Centre Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Chemin Carrefour Chemin Lagourgue - Partie comprise entre le chemin Carrefour et le chemin Rio • Chemin Rio - Partie comprise entre chemin Lagourgue et chemin Maunier • Sud -Est : Chemin Maunier – Partie comprise entre chemin Rio et chemin du Centre • Sud-Ouest : Chemin du Centre - Partie comprise entre chemin Maunier et chemin Cent Gaulettes • Nord-Ouest : Chemin Cent Gaulettes - Partie comprise entre chemin du Centre et chemin Carrefour 	
<p style="text-align: center;">23</p> <p style="text-align: center;">Ecole chemin du Centre Chemin du Centre Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Chemin du Centre - Partie comprise entre chemin Lagourgue et chemin Lefaguyès • Sud -Est : Chemin Lefaguyès - Partie comprise entre chemin du Centre et le chemin de la Gare • Sud-Ouest : Rue de la Gare – Partie comprise entre le chemin Lefaguyès et chemin Maunier • Chemin Maunier - Partie comprise entre chemin de la Gare et la RN2 • Ouest : RN2 - Partie comprise entre chemin Maunier et chemin Lagourgue • Nord-Ouest : Chemin Lagourgue - Partie comprise entre la Déviation et chemin du Centre 	

32 bureaux de vote	SAINT ANDRE	3 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">24</p> <p style="text-align: center;">Ecole chemin du Centre Chemin du Centre Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin du Centre - Partie comprise entre la Déviation et chemin Brunet Chemin Brunet • Chemin Bel Ombre - Partie comprise entre chemin Brunet et chemin Cent Gaulettes • Sud -Est : Chemin Cent Gaulettes Chemin du Centre - Partie comprise entre chemin Cent Gaulettes et chemin Lagourgue Chemin Lagourgue – Partie comprise entre chemin du Centre et la Déviation • Sud-Ouest : Déviation – Partie comprise entre chemin Lagourgue et Allée Zelmar Allée Zelmar - Partie comprise entre la Déviation et la rue du Petit Bazar • Ouest : Rue du Petit Bazar - Partie comprise entre Allée Zelmar et la Déviation 	
<p style="text-align: center;">25</p> <p style="text-align: center;">Ecole chemin du Centre Chemin du Centre Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Déviation - Partie comprise entre Allée Zelmar et chemin Lagourgue • Est : Déviation – Partie comprise entre chemin Lagourgue et chemin Maunier • Sud -Est : Chemin Maunier - Partie comprise entre la Déviation et la rue de la Gare • Sud-Ouest : Rue de la Gare - Partie comprise entre chemin Maunier et rue Lacoaret • Ouest : Rue Lacoaret Rue Dumesnil d'Engente Rue du Petit Bazar - Partie comprise entre la rue Deschanets et Allée Zelmar • Nord-Ouest : Allée Zelmar - Partie comprise entre la rue du Petit Bazar et la Déviation 	
<p style="text-align: center;">26</p> <p style="text-align: center;">Ecole Henri Morange Cambuston Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Littoral – Partie comprise entre le prolongement de la rue du Lavoir et la ruelle des Orchidées • Est : Ruelle des Orchidées Rue de Cambuston - Partie comprise entre la ruelle des Orchidées et chemin Ratenon • Sud -Est : Chemin Ratenon • Ouest : Rue Emile Thomas - Partie comprise entre chemin Ratenon et la rue du Lavoir Rue du Lavoir Prolongement de la rue du Lavoir 	
<p style="text-align: center;">27</p> <p style="text-align: center;">Ecole Henri Morange Cambuston Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Bel Ombre – Partie comprise entre chemin Ratenon et chemin Brunet • Sud-Est : Chemin Brunet • Sud-Ouest : Chemin du Centre – Partie comprise entre chemin Brunet et la RN2 • Ouest : Chemin du Centre – Partie comprise entre la RN2 et la rue Emile Thomas Rue Emile Thomas - Partie comprise entre chemin du Centre et chemin Ratenon • Nord-Ouest : Chemin Ratenon 	

32 bureaux de vote	SAINT ANDRE	3 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">28</p> <p style="text-align: center;">Ecole Henri Morange Cambuston Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Chemin du Petit Etang - Partie comprise entre la ruelle des Orchidées et chemin Cent Gaulettes • Sud -Est : Chemin Cent Gaulettes – Partie comprise entre chemin du Petit Etang et le chemin Bel Ombre • Sud : Chemin de Bel Ombre Rue de Cambuston - Partie comprise entre le chemin de Bel Ombre et la ruelle des Orchidées • Ouest : Ruelle des Orchidées 	
<p style="text-align: center;">29</p> <p style="text-align: center;">Ecole Henri Morange Cambuston Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Littoral - Partie comprise entre la Rivière Saint- Jean et le prolongement de la Rue du Lavoir • Est : Prolongement de la rue du Lavoir Rue du lavoir • Sud : Rue de Cambuston – Partie comprise entre la rue du Lavoir et la Rivière Saint-Jean • Ouest : Rivière Saint-Jean - Partie comprise entre la rue de Cambuston et le Littoral 	
<p style="text-align: center;">30</p> <p style="text-align: center;">Ecole Rivière du Mât les Bas Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Route Coloniale - Partie comprise entre le chemin Grand Canal et le chemin des Limites • Sud : Chemin des Limites Chemin Patelin - Partie comprise entre le chemin des Limites et chemin Bédère Maillot Chemin Bédère Maillot La Rivière du Mât - Partie comprise entre le chemin Bédère Maillot et chemin Jeanson • Ouest : Chemin Jeanson Chemin Valentin - Partie comprise entre le chemin Jeanson et le chemin Fourchon • Nord-Ouest : Chemin Fourchon Chemin Grand Canal - Partie comprise entre le chemin Fourchon et la Route Coloniale 	
<p style="text-align: center;">31</p> <p style="text-align: center;">Ecole Rivière du Mât les Bas Bureau centralisateur du Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Patelin - Partie comprise entre le chemin Bédère Maillot et le chemin des Limites Chemin des Limites • Est : Route Coloniale - Partie comprise entre le chemin des Limites et la Rivière du Mât • Sud : Rivière du Mât - Partie comprise entre la Route Coloniale et le chemin Bédère Maillot • Ouest : Chemin Bédère Maillot 	
<p style="text-align: center;">32</p> <p style="text-align: center;">Club 3^{ème} âge du Grand Canal 509, chemin Grand Canal - Champ Borne Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Est : Le Littoral - Partie comprise entre le chemin Lefaguyès et le chemin Grand Canal • Sud-Est : Chemin Grand Canal - Partie comprise entre le Littoral et chemin Fourchon Chemin Fourchon • Sud-Ouest : Chemin Valentin - Partie comprise entre le chemin Fourchon et le chemin Lefaguyès • Nord-Ouest : Chemin Lefaguyès - Partie comprise entre le chemin Valentin et le Littoral 	

30 bureaux de vote	SAINT BENOIT	2 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">Hôtel de ville Rue Georges Pompidou Bureau centralisateur général et du Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Littoral • Est : Rivière des Marsouins • Sud : Chemin Hubert Delisle • Ouest : Rue Leconte de Lisle Rue Philibert Rue de l'Église Rue Pompidou Rue Alexis de Villeneuve 	
<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">Ecole Odile Elie 3, rue Scubillon Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Littoral • Est : Rue Alexis de Villeneuve Rue Pompidou Rue de l'Église Rue Philibert • Sud : Rue Leconte de Lisle • Ouest : Chemin Hubert Delisle 	
<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">Ecole maternelle de Bois Joli 6, rue André Duchemann Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ravine du Bourbier - RN 2 La Marine • Est : Littoral • Sud : Rue Hubert Delisle et son prolongement jusqu'à l'océan • Ouest : Chemin Hubert Delisle Chemin de Beaulieu limite du lotissement Hameau des Clairs Matins 	
<p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">CASE Bourbier Beaulieu Chemin Manès Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ravine du Bourbier • Est : Limite du lotissement Hameau des Clairs Matins chemin du Bourbier • Sud : Portion rue Hubert Delisle • Ouest : Chemin Hubert Delisle 	
<p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">Club du 3^{ème} âge 8, rue Lucien Duchemann Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Avenue Jean Jaurès • Est : Rue Lucien Duchemann • Sud : Déviation RN 2 • Ouest : Rivière des Marsouins 	
<p style="text-align: center;">6</p> <p style="text-align: center;">Ecole maternelle La Poussinière 9, rue Lucien Duchemann Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Littoral • Est : RN 3 • Sud : Avenue Jean Jaurès • Ouest : Rivière des Marsouins 	
<p style="text-align: center;">7</p> <p style="text-align: center;">Ecole des Girofles Rue Jean Moulin Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Avenue Jean Jaurès • Est : RN 3 • Sud : Déviation RN 2 • Ouest : Rue Lucien Duchemann 	

30 bureaux de vote	SAINT BENOIT	2 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">8</p> <p style="text-align: center;">Ecole Emilie Moreau 37 chemin Beauvallon - Rivière des Roches Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rivière des Roches • Sud : Ravine de l'Harmonie • Est : Littoral • Ouest : Cour Beauvallon (Déviation) Chemin La Paix Limite Est de la cité Chay-Pack-Ting Chemin Furcy Pitou Chemin d'exploitation Beauvallon 	
<p style="text-align: center;">9</p> <p style="text-align: center;">Ecole Emilie Moreau 37, chemin Beauvallon Rivière des Roches Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rivière des Roches • Est : Cour Beauvallon (Déviation) Chemin La Paix Limite Est de la cité Chay-Pack-Ting Chemin Furcy Pitou Chemin d'exploitation Beauvallon • Sud : Ravine l'Harmonie • Ouest : Ravine Mulet 	
<p style="text-align: center;">10</p> <p style="text-align: center;">Ecole Reine Pitou 1, chemin Bellier - Bourbier les Hauts Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ravine de l'Harmonie Chemin de Fondaumière Ravine Charpentier CD 53 • Est : Ravine Bourbier, citerne d'eau potable, Ravine Bourbier RN 2, La Marine • Sud : Littoral • Ouest : Chemin Hubert Delisle La Convenance CD 53 Chemin Léocadie 	
<p style="text-align: center;">11</p> <p style="text-align: center;">Ecole Alexis de Villeneuve 131, chemin Abondance - Abondance Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rivière des Roches • Est : Chemin Léocadie CD 53 La Convenance Chemin Hubert Delisle • Sud : Rivière des Marsouins • Ouest : Limite Ouest de la commune 	
<p style="text-align: center;">12</p> <p style="text-align: center;">Ecole Denise Salai 1, chemin Prévoisy - Bras Canot Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rivière des Marsouins (Ilet Conardel) • Sud : Chemin Prévoisy • Ouest : Chemin Bras Madeleine jusqu'à chemin Prévoisy • Est : Ravine Bras Canot 	
<p style="text-align: center;">13</p> <p style="text-align: center;">Ecole Denise Salai 1, chemin Prévoisy - Bras Canot Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rivière des Marsouins • Ouest : Ravine Bras Mussard Ravine Bras Malettene • Sud : Ravine Bras Canot • Est : Chemin Bras Madeleine jusqu'à chemin Prévoisy 	

30 bureaux de vote	SAINT BENOIT	2 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">14</p> <p style="text-align: center;">Ecole Lucie Prudent 15, chemin Chatel - Cratère Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rive droite de la Rivière des Marsouins • Est : Bras Mussard • Sud : Bras Mussard • Ouest : La Forêt 	
<p style="text-align: center;">15</p> <p style="text-align: center;">Ecole André Duchemann 39, Les Cocos - La Confiance Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ravine Bras Canot • Est : Ligne 440 • Sud : Ravine Sèche • Ouest : Ligne Haute_Tension 	
<p style="text-align: center;">16</p> <p style="text-align: center;">Ecole Maxime Fontaine 25, cité S.M.A. - Chemin de Ceinture Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ravine Bras Mussard • Est : Ligne Haute Tension • Sud : Ravine Sèche CD 3 Ravine St-François • Ouest : Ligne domaniale RN 3 Echo Grand-Etang 	
<p style="text-align: center;">17</p> <p style="text-align: center;">Ecole Bras Fusil 3, chemin de Bras Fusil - Bras Fusil Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rivière des Marsouins • Est : Déviation RN 2 RN 3 • Sud : Chemin Pinguet Limites cité Jacques Duclos Lotissement le Canal • Ouest : Bras Canot 	
<p style="text-align: center;">18</p> <p style="text-align: center;">Ecole maternelle les Hibiscus Avenue Jean Monnet - Bras Fusil Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Pinguet • Est : RN 3 • Ouest : Limites : - cité Jacques Duclos - Les Rochers - Les Plaines Avenue J. Monnet Limites Est les Cascades • Sud : Rue des Pétunias Limite Nord lotissement Le Corbusier Rue des Pétunias Rue Lafayette 	
<p style="text-align: center;">19</p> <p style="text-align: center;">Ecole maternelle les Hibiscus Avenue Jean Monnet - Bras Fusil Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limites Cité Jacques Duclos • Est : Limites : - Les Rochers - Les Plaines Avenue J. Monnet Limites Est les Cascades Rue des Pétunias Limite Nord lotissement Le Corbusier Rue des Pétunias Rue Lafayette • Ouest : Ligne 440 • Sud : RN 3 	

30 bureaux de vote	SAINT BENOIT	2 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">20</p> <p style="text-align: center;">Centre technique communal 69, rue A. de Villèle Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Auguste de Villèle • Ouest : Limites Cité Duhal • Sud : Rue Gaston Deferre Limites Cité Joseph Hubert II Cité Evêché • Est : Rue Françoise de Chatelain Rue Gaston Deferre Limites Cité Amiral Bouvet Cité Duhal III Chemin Laoussing 	
<p style="text-align: center;">21</p> <p style="text-align: center;">Centre technique communal 69, rue A. de Villèle Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Auguste de Villèle - RN 3 • Ouest : Ligne Haute Tension • Sud : Déviation RN2 Beaufonds Canal de Beaufonds Limites Cité Artisanale • Est : Limites Cité Joseph Hubert II Rue Gaston Deferre Limites Cité Artisanale Cité Cotur 	
<p style="text-align: center;">22</p> <p style="text-align: center;">Ecole André Hoareau 64, RN 2 - Beaufonds Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limites Cité l'Evêché Rue François de Chatelain Rue Gaston Deferre Limites Cité A. Bouvet Rue de Villèle Place A. Ramalingom • Est : Littoral • Sud : Ravine Sèche • Ouest : Déviation RN 2 	
<p style="text-align: center;">23</p> <p style="text-align: center;">Ecole Raphaël Elie 3, chemin du Cap - Sainte-Anne Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ravine Sèche • Est : Littoral • Sud : Chemin du Cap Limite Ouest Lot du Cap Sentier Lataniers Chemin Jean Leclerc • Ouest : Ravine Saint-François 	
<p style="text-align: center;">24</p> <p style="text-align: center;">Ecole Raphaël Elie 3, chemin du Cap - Sainte-Anne Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ravine Saint-François • Est : Chemin Jean Leclerc Sentier Lataniers Limite Ouest Lot du Cap Chemin du Cap Littoral • Sud : Ravine Sainte Marguerite • Ouest : CD 3 	

30 bureaux de vote	SAINT BENOIT	2 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">25</p> <p style="text-align: center;">Mairie Annexe de Sainte-Anne 12, Chemin Morange - Sainte-Anne Bureau centralisateur du Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Bras de Bianca • Ouest : CD 3 • Sud : Ravine Petit Saint-Pierre • Est : Chemin d'exploitation n° 51.9 CD 56 Chemin Blémir et son prolongement jusqu'à la rivière Sainte-Anne Rivière Sainte-Anne océan 	
<p style="text-align: center;">26</p> <p style="text-align: center;">Ecole Julie Huet 15, Chemin Morange - Sainte-Anne Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rivière Sainte-Anne • Ouest : Prolongement du chemin Blémir Chemin Blémir CD 56 Chemin d'exploitation n° 51.9 • Sud : Ravine Petit Saint-Pierre • Est : océan 	
<p style="text-align: center;">27</p> <p style="text-align: center;">Ecole primaire Petit Saint-Pierre 90 chemin Gaillas - Sainte-Anne Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ravine de la Boucherie Ravine du Petit St-Pierre • Est : Littoral • Sud : Chemin Gaillas 	
<p style="text-align: center;">28</p> <p style="text-align: center;">Ecole maternelle les Bougainvilliers 93 chemin Gaillas - Sainte-Anne Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Gaillas Ravine de la Boucherie • Est : Littoral • Sud : Ravine des Orangers • Ouest : CD 3 	
<p style="text-align: center;">29</p> <p style="text-align: center;">Ecole Edmond Albius Cambourg Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ravine St-François • Est : CD 3 Ravine Petit St-Pierre Ravine de la Boucherie CD 3 • Sud : Ravine des Orangers • Ouest : Ligne domaniale 	
<p style="text-align: center;">30</p> <p style="text-align: center;">Ecole les Orangers 385, RN 2 - Les Orangers Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ravine des Orangers • Est : Littoral • Sud : Rivière de l'Est • Ouest : Limite Sud de la commune 	

103 bureaux de vote		SAINT DENIS	9 cantons
N°	& adresse	Limites géographiques	
1	Hôtel de Ville 1 rue Pasteur Bureau centralisateur général et du canton 1	<ul style="list-style-type: none"> ● Rue Jean Chatel, portion comprise entre la rue Pasteur et le Front-de-Mer ● Rue Pasteur entre les rues Jean Chatel et Lucien Gasparin ● Le rempart de la rivière de Saint-Denis et le canal des moulins entre la rue Pasteur et le Front-de-Mer. ● Le Front-de-Mer entre le canal des Moulins et la rue Jean Chatel 	
2	Hôtel de Ville 1 rue Pasteur Canton 1	<ul style="list-style-type: none"> ● Rue Jean Chatel, portion comprise entre la rue Labourdonnais et le Front-de-Mer. ● Rue Labourdonnais , portion comprise entre la rue Jean Chatel et le Front-de-Mer. ● Le Front-de-Mer, portion comprise entre les rues Jean Chatel et Labourdonnais 	
3	Hôtel de Ville 1 rue Pasteur Canton 1	<ul style="list-style-type: none"> ● Rue Jean Chatel portion comprise entre les rues Labourdonnais et Pasteur ● Rue Labourdonnais, portion comprise entre la rue Jean Chatel et le Front-de-Mer ● Rue Pasteur, portion comprise entre la rue Jean Chatel et le Front-de-Mer par le pont Pasteur ● Le Front-de-Mer, portion comprise entre la rue Labourdonnais et le pont Pasteur 	
4	Hôtel de Ville 1 rue Pasteur Canton 1	<ul style="list-style-type: none"> ● Rue Pasteur, portion comprise entre les rues Jean Chatel et Charles Gounod ● Rue Charles Gounod, portion comprise entre les rues Pasteur et Félix Guyon ● Rue Félix Guyon, portion comprise entre les rues Charles Gounod et Jules Auber ● Rue Jules Auber, portion comprise entre les rues Félix Guyon et Sainte-Anne ● Rue Sainte-Anne, portion comprise entre les rues Jules Auber et Jules Olivier ● Rue Jules Olivier, portion comprise entre les rues Sainte-Anne et Roland Garros ● Rue Roland Garros, portion comprise entre les rues Jules Olivier et Jean Chatel ● Rue Jean Chatel, portion comprise entre les rues Roland Garros et Pasteur 	
5	Hôtel de Ville 1 rue Pasteur Canton 1	<ul style="list-style-type: none"> ● Rue Roland Garros, portion comprise entre la rue Jean Chatel et le rempart de la rivière Saint-Denis ● Le rempart de la rivière Saint-Denis, portion comprise entre les rues Roland Garros et Pasteur ● Rue Pasteur, portion comprise entre le rempart de la rivière Saint-Denis et la rue Jean Chatel ● Rue Jean Chatel, portion comprise entre les rues Pasteur et Roland Garros 	

103 bureaux de vote		SAINT DENIS	9 cantons
N°	& adresse	Limites géographiques	
	6 Hôtel de Ville 1 rue Pasteur Canton 1	<ul style="list-style-type: none"> ● Rue Pasteur, portion comprise entre les rues Charles Gounod et des limites ● Rue des Limites, portion comprise entre les rues Pasteur et Maréchal Leclerc ● Rue Maréchal Leclerc, portion comprise entre les rues des Limites et Montreuil ● Rue Montreuil, portion comprise entre les rues Maréchal Leclerc et Roland Garros ● Rue Roland Garros, portion comprise entre les rues Montreuil et Jules Olivier ● Rue Jules Olivier, portion comprise entre les rues Roland Garros et Sainte-Anne ● Rue Sainte-Anne, portion comprise entre les rues Jules Olivier et Jules Auber ● Rue Jules Auber, portion comprise entre les rues Sainte-Anne et Félix Guyon ● Rue Félix Guyon, portion comprise entre les rues Jules Auber et Jules Olivier ● Rue Jules Olivier, portion comprise entre les rues Maréchal Leclerc et Félix Guyon ● Rue Charles Gounod, portion comprise entre les rues Maréchal Leclerc et Pasteur 	
	7 Ecole Jules Reydellet 101 rue de la République Canton 1	<ul style="list-style-type: none"> ● Le Front-de-Mer, portion comprise entre la rivière Saint-Denis et le canal des Moulins ● Le canal des Moulins, prolongé par le rempart de la rivière Saint-Denis jusqu'à hauteur de Bellepierre ● La rivière Saint-Denis, avec bifurcation vers l'ouest jusqu'au rempart de la Montagne, englobant la Colline 	
	8 Ecole Jules Reydellet 101 rue de la République Canton 1	<ul style="list-style-type: none"> ● Le Front-de-Mer, portion comprise entre la rivière Saint-Denis et le carrefour route du Littoral, CD 41 ● Le CD 41, portion comprise entre le Front-de-Mer et la rue Militaire ● La rue Militaire, portion comprise entre le CD 41 et la rue de la Caserne ● La rue de la Caserne prolongée en ligne droite vers le Sud jusqu'au CD 41 ● Le CD 41 jusqu'au premier virage, prolongé à l'ouest jusqu'au rempart de la Montagne ● La rivière Saint-denis, portion comprise entre le Front-de-Mer et 360 mètres en amont du pont Vinh San 	

103 bureaux de vote		SAINT DENIS	9 cantons
N°	& adresse	Limites géographiques	
9	Ecole Jules Reydellet 101 rue de la République Canton 1	<ul style="list-style-type: none"> ● Le Front-de-Mer, portion comprise entre le carrefour CD41 et le tunnel à l'entrée de la route du Littoral ● Le CD 41, portion comprise entre le carrefour avec la route du Littoral et la rue Militaire ● La rue Militaire, portion comprise entre le CD 41 et la rue de la Caserne ● Rue de la Caserne prolongée en ligne droite vers le Sud jusqu'au CD 41 ● Le CD 41 jusqu'au premier virage, prolongé à l'Ouest jusqu'au rempart de la Montagne ● Le bas du rempart de la Montagne, portion comprise entre le cinquième virage du CD 41 et le tunnel à l'entrée de la route du Littoral 	
10	Ecole Joinville 132 rue Jules Auber Bureau centralisateur du canton 2	<ul style="list-style-type: none"> ● Le Front-de-Mer, portion comprise entre le pont Pasteur et la ravine du Butor ● La ravine du Butor, portion comprise entre le Front-de-Mer et la rue Maréchal Leclerc ● La rue Maréchal Leclerc, portion comprise entre la ravine du Butor et la rue des Limites ● La rue des Limites, portion comprise entre la rue Maréchal Leclerc et le pont Pasteur 	
11	Ecole Joinville 132 rue Jules Auber Canton 2	<ul style="list-style-type: none"> ● Rue Maréchal Leclerc, portion comprise entre les rues Montreuil et Saint-Jacques ● Rue Saint-Jacques, portion comprise entre les rues Maréchal Leclerc et Monseigneur de Beaumont ● Rue Monseigneur de Beaumont, portion comprise entre les rues Saint-Jacques et Jules Auber ● Rue Jules Auber, portion comprise entre les rues Monseigneur de Beaumont et Roland Garros ● Rue Roland Garros, portion comprise entre les rues Jules Auber et Montreuil ● Rue Montreuil, portion comprise entre les rues Roland Garros et Maréchal Leclerc 	
12	Ecole Joinville 132 rue Jules Auber Canton 2	<ul style="list-style-type: none"> ● Rue Maréchal Leclerc, portion comprise entre les rues Saint-Jacques et Voltaire ● Rue Voltaire, portion comprise entre les rues Maréchal Leclerc et Général de Gaulle ● Rue Général de Gaulle, portion comprise entre les rues Voltaire et Montreuil ● Rue Montreuil, portion comprise entre les rues Général de Gaulle et Monseigneur de Beaumont ● Rue Monseigneur de Beaumont, portion comprise entre les rues Montreuil et Saint-Jacques ● Rue Saint-Jacques, portion comprise entre les rues Monseigneur de Beaumont et Maréchal Leclerc 	

103 bureaux de vote		SAINT DENIS	9 cantons
N°	& adresse	Limites géographiques	
13	Ecole Joinville 132 rue Jules Auber Canton 2	<ul style="list-style-type: none"> ● Rue Maréchal Leclerc, portion comprise entre la rue Voltaire et la ravine du Butor ● La ravine du Butor, portion comprise entre les rues Maréchal Leclerc et Général de Gaulle ● La rue Général de Gaulle, portion comprise entre la rue Voltaire et la ravine du Butor ● La rue Voltaire, portion comprise entre les rues Général de Gaulle et Maréchal Leclerc 	
14	Ecole Joinville 132 rue Jules Auber Canton 2	<ul style="list-style-type: none"> ● Rue Roland Garros, portion comprise entre la rue Jules Auber et le boulevard Lacaussade ● Rue Jules Auber, portion comprise entre les rues Roland Garros et Monseigneur de Beaumont ● Rue Monseigneur-de-Beaumont, portion comprise entre les rues Jules Auber et Montreuil ● Rue Montreuil, portion comprise entre les rues Monseigneur de Beaumont et Général de Gaulle ● Rue Général de Gaulle, portion comprise entre la rue Montreuil et le Boulevard Lacaussade ● Boulevard Lacaussade, portion comprise entre les rues Général de Gaulle et Roland Garros 	
15	Ecole primaire de Champ Fleuri 46 ruelle Magnan Canton 2	<ul style="list-style-type: none"> ● Le Front-de-Mer, portion comprise entre les ravines du Butor et des Patates à Durand ● La ravine des Patates à Durand, portion comprise entre le Front-de-Mer et le Boulevard Jean Jaurès ● Le Boulevard Jean Jaurès, portion comprise entre la ravine des Patates à Durand et la route de la Mairie ● La Route de la Mairie, portion comprise entre le Boulevard Jean Jaurès et sa jonction avec la ravine Boucan Launay ● La ravine Boucan Launay, depuis sa jonction avec la route de la Mairie jusqu'à sa jonction avec la ravine du Butor ● La ravine du Butor, depuis sa jonction avec la ravine Boucan Launay jusqu'au Front-de-Mer 	
16	Ecole Primaire des Lilas 4 rue de la Cure Canton 2	<ul style="list-style-type: none"> ● Avenue de Lattre de Tassigny, portion comprise entre la ravine Patates à Durand et la rue Pitel ● Rue Pitel, depuis l'avenue De Lattre de Tassigny, prolongée par la rue des Muscadiers jusqu'à la rue des Fruits à Pain ● Rue des Fruits à Pain, portion comprise entre la rue des Muscadiers et l'avenue Stanislas Gimart ● L'avenue Stanislas Gimart, portion comprise entre les rues des Fruits à pain et des Artisans ● La rue des Artisans, portion comprise entre l'avenue Stanislas Gimart et le canal des Patates à Durand ● Le canal des Patates à Durand, portion comprise entre la rue des Artisans et l'avenue De Lattre de Tassigny 	

103 bureaux de vote		SAINT DENIS	9 cantons
N°	& adresse	Limites géographiques	
17	Ecole Primaire des Lilas 4 rue de la Cure Canton 2	<ul style="list-style-type: none"> ● Le Front-de-Mer, portion comprise entre la ravine des Patates à Durand et le prolongement de l'avenue Desbassyns ● L'avenue Desbassyns, portion comprise entre le Front-de-Mer et la rue du Bois de Merle ● La rue du Bois de Merle, portion comprise entre l'avenue Desbassyns et le rue Lory Les Bas ● La rue Lory les Bas, portion comprise entre la rue du Bois de Merle et l'avenue Leconte De Lisle ● L'avenue Leconte De Lisle, depuis la rue Lory les Bas, prolongée par l'avenue De Lattre de Tassigny jusqu'à la ravine des Patates à Durand ● La ravine des Patates à Durand, portion comprise entre l'avenue De Lattre de Tassigny et le Front-de-Mer 	
18	Ecole Primaire les Lilas 4 rue de la Cure Canton 2	<ul style="list-style-type: none"> ● Avenue De Lattre de Tassigny, portion comprise entre la rue Pitel et le CD 49 ● Le CD 49, portion comprise entre l'avenue De Lattre de Tassigny et le Boulevard Jean Jaurès ● Boulevard Jean Jaurès, portion comprise entre le CD 49 et l'avenue Stanislas Gimart ● Avenue Stanislas Gimart, portion comprise entre le Boulevard Jean Jaurès et la rue des Fruits à Pain ● Rue des Fruits à Pain, portion comprise entre l'avenue Stanislas Gimart et la rue des Muscadiers ● Rue des Muscadiers, depuis la rue des Fruits à Pain prolongée par la rue Pitel jusqu'à l'avenue De Lattre de Tassigny 	
19	Ecole Primaire les Lilas 4 rue de la Cure Canton 2	<ul style="list-style-type: none"> ● Le Front-de-Mer, portion comprise entre l'avenue Desbassyns prolongée et la jonction des RN2 et rue Léopold Rambaud ● La jonction des RN2 – rue léopold Rambaud, prolongée au Nord jusqu'au Front-de-Mer et empruntant le segment Nord-Sud de l'allée des Chrysanthèmes ● L'allée des Chrysanthèmes dans sa portion Est-Ouest de 8 mètres ● La limite cantonale depuis l'avenue Leconte De Lisle prolongée jusqu'à la limite Sud de l'allée des Chrysanthèmes ● L'avenue Leconte De Lisle, portion comprise entre la limite cantonale et la rue Lory les Bas ● La rue Lory les Bas, portion comprise entre l'avenue Leconte De Lisle et la rue du Bois de Merle ● La rue du Bois de Merle, portion comprise entre la rue Lory les Bas et l'avenue Desbassyns ● L'avenue Desbassyns, portion comprise entre la rue du Bois de Merle et prolongée jusqu'au Front-de-Mer 	

103 bureaux de vote		SAINT DENIS	9 cantons
N°	& adresse	Limites géographiques	
20	Ecole Primaire les Lilas 4 rue de la Cure Canton 2	<ul style="list-style-type: none"> ● Avenue Leconte de Lisle, portion comprise entre le carrefour CD 49 – Avenue Desbassyns et la limite cantonale ● A l'Est, la limite cantonale, portion comprise entre l'avenue Leconte de Lisle et la rue Méziaire Guignard prolongée ● Rue Méziaire Guignard, portion comprise entre le CD 49 et la limite cantonale ● Le CD 49, portion comprise entre la rue Méziaire Guignard et l'avenue Leconte de Lisle 	
21	Ecole Primaire les Lilas 4 rue de la Cure Canton 2	<ul style="list-style-type: none"> ● Rue Méziaire Guignard, portion comprise entre le CD 49 et la limite cantonale à l'Est ● La limite cantonale, portion comprise entre la rue Méziaire Guignard et l'avenue Richard Wagner ● L'avenue Richard Wagner, portion comprise entre la limite cantonale à l'Est et prolongée à l'Ouest jusqu'au CD 49 ● Le CD 49, portion comprise entre l'impasse du Bec Rose et la rue Méziaire Guignard 	
22	Ecole Primaire les Lilas 4 rue de la Cure Canton 2	<ul style="list-style-type: none"> ● L'avenue Richard Wagner, depuis la limite cantonale à l'Est et prolongée jusqu'au CD 49 à l'Ouest ● La limite cantonale, portion comprise entre l'avenue Richard Wagner et le Boulevard Jean Jaurès ● Le boulevard Jean Jaurès, portion comprise entre la limite cantonale à l'Est et le CD 49 ● Le CD 49, portion comprise entre le boulevard Jean Jaurès et l'impasse du Bec Rose 	
23	Ecole Primaire des Lilas 4 rue de la Cure Canton 2	<ul style="list-style-type: none"> ● Le Front-de-Mer, portion comprise entre le prolongement du segment Nord-Sud de l'allée des Chrysanthèmes ● La limite cantonale à l'Est, portion comprise entre le Front-de-Mer et la rue Georges Duhamel ● La limite cantonale au Sud, portion comprise entre l'avenue Georges Pompidou et le segment Nord-Sud de la limite cantonale ● Le prolongement vers le Nord du segment Nord-Sud de la limite cantonale jusqu'à l'allée des Chrysanthèmes ● L'allée des Chrysanthèmes, depuis l'ouest sur deux segments prolongés jusqu'au Front-de-Mer 	
24	Ecole Philippe Vinson 34 route des Palmiers La Montagne 8 ^e Bureau centralisateur du canton 3	<ul style="list-style-type: none"> ● Route des Palmiers, prolongée par la route des Eucalyptus, portions comprises entre les chemins Hautbois et de la Vigie ● Chemin Hautbois, portion comprise entre la route des Palmiers et le chemin Neuf ● Chemin Neuf, portion comprise entre le chemin Hautbois et la ravine Bailly ● Ravine Bailly, portion comprise entre le chemin Neuf et le Front-de-Mer ● Le Front-de-Mer, portion comprise entre la ravine Bailly et le chemin des Brises prolongé ● Chemin des Brises prolongé par la rue du Belvédère, prolongé par le chemin du cap Bernard prolongé par le chemin de la Vigie jusqu'à la route des Eucalyptus 	

103 bureaux de vote		SAINT DENIS	9 cantons
N°	& adresse	Limites géographiques	
25	Ecole Philippe Vinson 34 route des Palmiers La Montagne 8° Canton 3	<ul style="list-style-type: none"> ● Front-de-Mer, portion comprise entre le chemin des Brises prolongé et le surplomb du tunnel à l'entrée de la route du Littoral ● La ligne basse du rempart Ouest de la Montagne, portion comprise entre le tunnel à l'entrée de la route du Littoral et le 5^{ème} virage du CD 41 ● Le CD 41, prolongé par la route des Eucalyptus , depuis le 5^{ème} virage jusqu'au chemin de la Vigie ● Le chemin de la Vigie, depuis la route des Eucalyptus, prolongé par le chemin du Cap Bernard, prolongé par la rue du Belvédère prolongé par le chemin des Brises jusqu'au Front-de-Mer 	
26	Ecole Philippe Vinson 34 route des Palmiers La Montagne 8° Canton 3	<ul style="list-style-type: none"> ● Front-de-Mer, portion comprise entre la Grande Ravine et la ravine Bailly ● Ravine Bailly, portion comprise entre le Front-de-Mer et le chemin Neuf ● Chemin Neuf depuis la ravine Bailly prolongé par le chemin Gaud prolongé jusqu'au chemin des Filaos prolongé par le chemin des Magnolias jusqu'au chemin du Ruisseau Blanc ● Ravine u Ruisseau Blanc, portion comprise entre le chemin du Ruisseau Blanc et la Grande Ravine ● La Grande Ravine depuis sa jonction avec la ravine du Ruisseau Blanc jusqu'au Front-de-Mer. 	
27	Ecole Philippe Vinson 34 route des Palmiers La Montagne 8° Canton 3	<ul style="list-style-type: none"> ● Chemin Hautbois depuis la route des Palmiers et prolongé jusqu'au chemin Neuf ● Chemin Neuf depuis le prolongement du chemin Hautbois prolongé par le chemin Gaud prolongé jusqu'au chemin des Filaos, prolongé jusqu'au chemin des Magnolias prolongé jusqu'au chemin du Ruisseau Blanc par le chemin Commins ● Chemin du Ruisseau Blanc, portion comprise entre le chemin Commins et la route des Palmiers ● Route des Palmiers, portion comprise entre le chemin du Ruisseau Blanc et le chemin Hautbois 	

103 bureaux de vote		SAINT DENIS	9 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: right;">28</p> <p>Ecole Philippe Vinson 34 route des Palmiers La Montagne 8^e Canton 3</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Route des Palmiers, depuis le chemin du Ruisseau Blanc prolongé par la route des Eucalyptus jusqu'au 5^{ème} virage aval du CD 41 ● Rempart Ouest de la Montagne, depuis le 5^{ème} virage aval du CD 41 jusqu'à la limite cantonale dans la rivière de Saint-Denis, et jonction sur le prolongement du chemin du Colorado ● Chemin du Colorado depuis la route des Bougainvilliers et prolongé jusqu'au rempart 	
<p style="text-align: right;">29</p> <p>Ecole Philippe Vinson 34 route des Palmiers La Montagne 8^e Canton 3</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Chemin du Ruisseau Blanc, portion comprise entre le chemin Commins et la route des Bougainvilliers ● Route des Bougainvilliers, portion comprise entre le chemin du Ruisseau Blanc et le chemin du Colorado ● Chemin du Colorado, depuis la route des Bougainvilliers prolongé jusqu'au rempart ● Crête du Rempart, portion comprise entre le prolongement du chemin du Colorado et la ravine Grand Fond ● Ravine Grand Fond, portion comprise entre la crête du rempart et la route des Goyaviers ● Route des Goyaviers depuis la ravine Grand Fond jusqu'à la jonction route des Bougainvilliers prolongée jusqu'au chemin du Ruisseau Blanc par la partie basse du chemin des Letchis 	
<p style="text-align: right;">30</p> <p>Ecole Philippe Vinson 34 route des Palmiers La Montagne 8^e Canton 3</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Route des Goyaviers depuis la ravine Grand Fond jusqu'à la jonction route des Bougainvilliers prolongée jusqu'au chemin du Ruisseau Blanc par la partie basse du chemin des Letchis ● Ravine du Ruisseau Blanc, portion comprise entre le chemin du Ruisseau Blanc et la Grande Ravine ● Ravine Grand Fond, depuis la route des Goyaviers jusqu'au croisement de la ravine du Ruisseau Blanc 	
<p style="text-align: right;">31</p> <p>Ecole Primaire de la Montagne 71 chemin du Père Raimbault Canton 3</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Front-de-Mer entre la Crête surplombant l'Ouest de la Ravine à Jacques et la Grande Ravine ● La Grande Ravine, portion comprise entre le Front-de-Mer et le prolongement Ouest du chemin Lafosse ● Chemin Lafosse prolongé à l'Ouest jusqu'à la Grande Ravine et au Nord jusqu'au chemin La Croix poursuivi jusqu'au chemin Marionette ● Ligne Ouest-Est à peu près rectiligne du chemin Marionette jusqu'au chemin de la Grande Chaloupe ● Ravine à Jacques depuis le chemin de la Grande Chaloupe jusqu'à la crête surplombant l'Ouest de la ravine à Jacques 	

103 bureaux de vote		SAINT DENIS	9 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p align="center">32</p> Ecole Primaire de la Montagne 71 chemin du Père Raimbault Canton 3		<ul style="list-style-type: none"> ● Grande Ravine, portion comprise entre la route des Jamrosats et le prolongement Ouest du chemin Lafosse ● Chemin Lafosse, prolongé à l'Ouest jusqu'à la Grande Ravine et au Nord jusqu'au chemin La Croix, poursuivi jusqu'au chemin Marionette ● Ligne Ouest-Est à peu près rectiligne du chemin Marionette jusqu'au chemin de la Grande Chaloupe ● Ravine à Jacques, portion comprise entre les chemins Antide Boyer et de la Grande Chaloupe ● Chemin Antide Boyer, portion comprise entre la ravine à Jacques et la Grande Ravine 	
<p align="center">33</p> Ecole Primaire de la Montagne 71 chemin du Père Raimbault Canton 3		<ul style="list-style-type: none"> ● Ligne de crête surplombant la Grande Chaloupe entre la Ravine de la Grande Chaloupe et le versant Ouest de la Ravine à Jacques sur le Front-de-Mer ● Ligne de crête sur le versant Ouest de la Ravine à Jacques prolongé au Sud par la Ravine à Jacques jusqu'à la route Antide Boyer ● Route Antide Boyer, portion comprise entre la Ravine à Jacques et la Grande Ravine ● Grande ravine portion comprise entre la route Antide Boyer et la jonction avec la ravine Grand Fond ● Ravine Grand Fond depuis la jonction avec la Grande Ravine jusqu'au haut de crête surplombant la rivière Saint-Denis ● Ligne de crête surplombant la rivière de Saint-Denis portion comprise entre les ravines Grand Fond et de la Grande Chaloupe ● Ravine de la Grande Chaloupe, portion comprise entre la ligne de crête surplombant la rivière de Saint-Denis jusqu'à la ligne de crête surplombant la Grande Chaloupe 	
<p align="center">34</p> Gare de la Grande Chaloupe Route du Littoral Canton 3		<ul style="list-style-type: none"> ● Front-de-Mer, portion comprise entre la Ravine de la Grande Chaloupe et la ligne de crête surplombant le versant Ouest de la ravine à Jacques ● Ligne de crête surplombant la Grande Chaloupe depuis la ravine de la Grande Chaloupe jusqu'au versant Ouest de la ravine à Jacques ● Ravine de la Grande Chaloupe portion comprise entre la ligne de crête surplombant la Grande Chaloupe et le Front-de-Mer 	
<p align="center">35</p> Ecole Gabriel Macé 3 rue de la Source Bureau centralisateur du canton 4		<ul style="list-style-type: none"> ● Rempart de la rivière de Saint-Denis prolongé par la rue Général de Gaulle jusqu'à la rue Philibert ● Rue Philibert, portion comprise entre les rues Général de Gaulle et rue Milius ● Rue Milius, portion comprise entre les rues Philibert et Tourette ● Rue Tourette, portion comprise entre les rues Milius et Bertin ● Rue Bertin, portion comprise entre les rues Tourette et Philibert ● Rue Philibert, portion comprise entre la rue Bertin et la voie Ouest-Est du Boulevard Sud ● Voie Ouest-Est du Boulevard Sud, portion comprise entre les rues Philibert et Bagatelle ● Rue Bagatelle, portion comprise entre la voie Ouest-Est du Boulevard Sud et la ravine Kha-Kha ● Ravine Kha-Kha, portion comprise entre les rues Bagatelle et Gibert Des Molières, prolongée par la limite Nord du CHD de Bellepierre jusqu'au rempart de la rivière de Saint-Denis 	

103 bureaux de vote		SAINT DENIS	9 cantons
N°	& adresse	Limites géographiques	
36	Ecole Gabriel Macé 3 rue de la Source Canton 4	<ul style="list-style-type: none"> ● Rue Général de Gaulle, portion comprise entre les rues Philibert et de la Source ● Rue de la Source, portion comprise entre la rue Général de Gaulle et la ravine Kha-Kha ● Ravine Kha-Kha, portion comprise entre les rues de la Source et Bagatelle ● Rue Bagatelle, portion comprise entre la ravine Kha-Kha et la voie Ouest-Est du Boulevard Sud ● Voie Ouest-Est du Boulevard Sud, portion comprise entre les rues Bagatelle et Philibert ● Rue Philibert, portion comprise entre la voie Ouest-Est du Boulevard Sud et la rue Bertin ● Rue Bertin, portion comprise entre les rues Philibert et Tourette ● Rue Tourette, portion comprise entre les rues Bertin et Milius ● Rue Milius, portion comprise entre les rues Tourette et Philibert ● Rue Philibert, portion comprise entre les rues Milius et Général de Gaulle 	
37	Ecole Gabriel Macé 3 rue de la Source Canton 4	<ul style="list-style-type: none"> ● Rue Général de Gaulle, portion comprise entre les rues Ruisseau des Noirs et de la Source ● Rue Ruisseau des Noirs, portion comprise entre les rues Général de Gaulle et des Manguiers ● Rue des Manguiers, portion comprise entre les rues Ruisseau des Noirs et Mazagran ● Rue Mazagran, portion comprise entre la rue des Manguiers et la ravine Kha-Kha ● Ravine Kha-Kha, portion comprise entre les rues Mazagran et du Couvent ● Rue du Couvent, portion comprise entre la ravine Kha-Kha et la rue Saint-Philippe ● Rue Saint-Philippe, portion comprise entre les rues du Couvent et de la Source ● Rue de la Source, portion comprise entre les rues St-Philippe et Général de Gaulle 	
38	Ecole Gabriel Macé 3 rue de la Source Canton 4	<ul style="list-style-type: none"> ● Rue St-Philippe, portion comprise entre les rues de la Source et du Couvent ● Rue du Couvent, portion comprise entre la rue St-Philippe et la ravine Kha-Kha ● Ravine Kha-Kha, portion comprise entre les rues du Couvent et Ruisseau des Noirs ● Rue Ruisseau des Noirs, portion comprise entre la ravine Kha-Kha et l'avenue Hubert Delisle ● Avenue Hubert Delisle, portion comprise entre les rues Ruisseau des Noirs et de la Source ● Rue de la Source, portion comprise entre l'avenue Hubert Delisle et la rue St-Philippe 	

103 bureaux de vote		SAINT DENIS	9 cantons
N°	& adresse	Limites géographiques	
39	Ecole Gabriel Macé 3 rue de la Source Canton 4	<ul style="list-style-type: none"> ● Avenue Hubert Delisle, portion comprise entre les rues de la Source et Ruisseau des Noirs ● Rue Ruisseau des Noirs, portion comprise entre l'avenue Hubert Delisle et le Boulevard de la Source ● Boulevard de la Source, portion comprise entre les rues Ruisseau des Noirs et de la Source ● Rue de la Source, portion comprise entre le boulevard de la Source et l'avenue Hubert Delisle 	
40	Ecole Gabriel Macé 3 rue de la Source Canton 4	<ul style="list-style-type: none"> ● Ravine Kha-Kha, portion comprise entre les rues Gibert des Molières et de la Source ● Rue de la Source, portion comprise entre la ravine Kha-Kha et le boulevard de la Source ● Boulevard de la Source, portion comprise entre la rue de la Source et le Bras de la Source ● Le Bras de la Source, portion comprise entre le boulevard de la Source et environ 80 mètres en amont de la jonction allée des Emeraudes-Boulevard Gaston Monneville ● Allée des Emeraudes, depuis l'allée des topazes jusqu'au 3^{ème} virage amont prolongé jusqu'au Bras de la Source ● Allée des Topazes, portion comprise entre l'allée des Emeraudes et la ravine Kha-Kha 	
41	Ecole Gabriel Macé 3 rue de la Source Canton 4	<ul style="list-style-type: none"> ● Ravine Kha-Kha, portion comprise entre les rues Ruisseau des Noirs et Mazagran ● Rue Mazagran, depuis la ravine Kha-Kha prolongée par le boulevard de la Providence jusqu'à la ravine du Butor ● Ravine du Butor, depuis le boulevard de la Providence jusqu'à l'altitude 400 ● Ligne orientée Nord-Ouest/Sud-Est depuis la ravine du Butor altitude 400 à la ravine Montplaisir altitude 600 ● Ravine Montplaisir altitude 600, longeant le lycée de Bellepierre à l'Est et rejoignant l'allée des Amazonites ● Allée des Amazonites, prolongée jusqu'au Bras de la Source ● Bras de la Source, à hauteur de l'allée des Amazonites jusqu'au Boulevard de la Source ● Boulevard de la Source, portion comprise entre le Bras de la Source et la rue Ruisseau des Noirs ● Rue Ruisseau des Noirs, portion comprise entre le boulevard de la Source et la ravine Kha-Kha 	
42	Ecole Primaire du Canal-Brûlé Allée des Topazes Canton 4	<ul style="list-style-type: none"> ● Allée des Emeraudes, depuis l'allée des Topazes jusqu'au 3^{ème} virage amont, prolongée vers l'allée des Amazonites jusqu'à la ravine Montplaisir ● Ravine Montplaisir, face au lycée de Bellepierre jusqu'à l'altitude 250 ● Ravine Montplaisir, altitude 250 au Sud de l'allée des Citrines, prolongée à l'ouest jusqu'à l'allée des Citrines, puis jusqu'à la jonction allée des Topazes ● Allée des Topazes, portion comprise entre les allée des Citrines et des Emeraudes 	

103 bureaux de vote		SAINT DENIS	9 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: right;">43</p> <p>Ecole Primaire du Canal-Brûlé Allée des Topazes Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Allée des Topazes, portion comprise entre l'entrée du CHD Bellepierre jusqu'à 250 mètres après allée des Fluorines ● 250 mètres après l'allée des Fluorines, ligne rejoignant le sentier du Bassin du Diable à l'altitude 500 ● Ligne Sud-Est/Nord Ouest depuis la jonction avec le sentier du Bassin du Diable à l'altitude 500 jusqu'au rempart de la rivière de Saint-Denis ● Puis rempart de la rivière de Saint-Denis jusqu'à la limite Nord du CHD Bellepierre ● Limite Nord du CHD Bellepierre entre le rempart et l'allée des Topazes 		
<p style="text-align: right;">44</p> <p>Ecole Primaire du Canal-Brûlé Allée des Topazes Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Allée des Citrines, depuis l'allée des Topazes prolongée au premier virage à gauche vers la ravine Montplaisir ● Ravine Montplaisir, au Sud du Lotissement les Citrines jusqu'à 80 mètres au Sud de l'issue de l'allée des Tourmalines ● Puis jonction avec la pointe Nord de l'allée du Bellay, prolongée par l'allée des Topazes jusqu'à jonction avec l'allée des Citrines 		
<p style="text-align: right;">45</p> <p>Canton 4 Ecole élémentaire du Brûlé Chemin des Frangipaniens Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Sentier du Bassin du Diable, altitude 500, puis ligne Sud Est/Nord-Ouest jusqu'au rempart de la rivière de St-Denis ● Puis rempart de la rivière de Saint-Denis jusqu'à la Roche Ecrite ● Sentier du Bassin du Diable altitude 500, puis ligne Sud-Ouest /Nord-Est jusqu'à 250 mètres au Sud de l'allée des Fluorines sur l'allée des Topazes ● Allée des Topazes prolongée à l'Est jusqu'à la ravine Montplaisir ● Ravine Montplaisir jusqu'à altitude 600 puis transversale jusqu'à ravine du Butor altitude 350 ● Ravine du Butor jusqu'à la Roche Ecrite 		

103 bureaux de vote		SAINT DENIS	9 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">46</p> <p>Ecole Candide Azéma 28 boulevard Notre Dame de la Trinité Bureau centralisateur du canton 5</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Rue Général de gaulle, portion comprise entre les rues Ruisseau des Noirs et d'Après ● Rue d'Après, portion comprise entre les rues Général de Gaulle et Monthyon ● Rue Monthyon, portion comprise entre les rues d'Après et Ruisseau des Noirs ● Rue Ruisseau des Noirs, portion comprise entre les rues Monthyon et Général de Gaulle 	
<p style="text-align: center;">47</p> <p>Ecole Candide Azéma 28 boulevard Notre Dame de la Trinité Canton 5</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Rue Monthyon, portion comprise entre les rues Ruisseau des Noirs et d'Après ● Rue d'Après, portion comprise entre les rues Monthyon et du Bois de Nèfles ● Rue du Bois de Nèfles, portion comprise entre les rues d'Après et Mazagran ● Rue Mazagran, portion comprise entre les rues du Bois de Nèfles et des Manguiers ● Rue des Manguiers, portion comprise entre les rues Mazagran et Ruisseau des Noirs ● Rue Ruisseau des Noirs, portion comprise entre les rues des Manguiers et Monthyon 	
<p style="text-align: center;">48</p> <p>Ecole Candide Azéma 28 boulevard Notre Dame de la Trinité Canton 5</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Rue du Général de Gaulle, portion comprise entre les rues d'Après et d'Alsace ● Rue d'Alsace, depuis la rue Général de Gaulle, prolongée par la rue Général Rolland jusqu'à la rue du Bois de Nèfles ● Rue du Bois de Nèfles, portion comprise entre les rues du Général Rolland et d'Après ● Rue d'Après, portion comprise entre les rues du Bois de Nèfles et du Général de Gaulle 	
<p style="text-align: center;">49</p> <p>Ecole Candide Azéma 28 boulevard Notre Dame de la Trinité Canton 5</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Rue du Général de Gaulle, portion comprise entre la rue d'Alsace et la ravine du Butor ● Ravine du Butor, portion comprise entre les rues du Général de Gaulle et Monthyon ● Rue Monthyon, portion comprise entre la ravine du Butor et la rue d'Alsace ● Rue d'Alsace, portion comprise entre les rues Monthyon et du Général de Gaulle 	

103 bureaux de vote		SAINT DENIS	9 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">50</p> <p>Ecole Candide Azéma 28 boulevard Notre Dame de la Trinité Canton 5</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Rue Monthyon, portion comprise entre la rue du Général Rolland et la ravine du Butor ● Ravine du Butor, portion comprise entre les rues Monthyon et du Bois de Nèfles ● Rue du Bois de Nèfles, portion comprise entre le Ravine du Butor et la rue du Général Rolland ● Rue du Général Rolland, portion comprise entre les rues du Bois de Nèfles et Monthyon 	
<p style="text-align: center;">51</p> <p>Ecole Candide Azéma 28 boulevard Notre Dame de la Trinité Canton 5</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Rue du Bois de Nèfles, portion comprise entre le Boulevard Doret et la ravine La Verdure ● Ravine la Verdure, portion comprise entre la rue du Bois de Nèfles et le Boulevard Notre Dame de la Trinité ● Boulevard Notre Dame de la Trinité, portion comprise entre la ravine la Verdure et la rue Georges François ● Rue Georges François, portion comprise entre le boulevard Notre Dame de la Trinité et la rue du Jardin ● Rue du Jardin, portion comprise entre les rues Georges François et Victor Hugo ● Rue Victor Hugo, portion comprise entre les rues du Jardin et Jules Ferry ● Rue Jules Ferry, depuis la rue Victor Hugo jusqu'à 30 mètres à l'Est de la rue Georges Clémenceau poursuivie par une ligne Sud-Nord jusqu'à la limite Est de la SIDR Château Morange sur le boulevard Notre Dame de la Trinité ● Limite Sud-Nord de la SIDR Château Morange jusqu'à la rue de la Verdure ● Rue de la Verdure, depuis sa limite Est jusqu'à la rue du Château Morange ● Rue du Château Morange, portion comprise entre la rue la Verdure et la ravine du Butor ● Ravine du Butor, portion comprise entre la rue du Château Morange et le boulevard Doret ● Boulevard Doret, portion comprise entre la ravine du Butor et la rue du Bois de Nèfles 	
<p style="text-align: center;">52</p> <p>Ecole Candide Azéma 28 boulevard Notre Dame de la Trinité Canton 5</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Rue du Bois de Nèfles, portion comprise entre la rue Mazagran et le boulevard Doret. ● Boulevard doret, portion comprise entre la rue du Bois de Nèfles et la ravine du Butor. ● Ravine du Butor, depuis le boulevard Doret jusqu'à jonction avec la ravine Kha-Kha ● Ravine Kha-Kha, depuis la jonction avec la ravine du Butor jusqu'à la rue Mazagran ● Rue Mazagran, portion comprise entre la ravine Kha-Kha et la rue du Bois de Nèfles 	

103 bureaux de vote		SAINT DENIS	9 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">53</p> <p>Ecole Candide Azéma 28 boulevard Notre Dame de la Trinité Canton 5</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Ravine Kha-Kha, portion comprise entre la rue Mazagran et la jonction avec la ravine du Butor ● Ravine du Butor, portion comprise entre la jonction avec la ravine Kha-Kha et le boulevard de la Providence ● Boulevard de la Providence, portion comprise entre les ravines du Butor et Kha-Kha 	
<p style="text-align: center;">54</p> <p>Ecole Candide Azéma 28 boulevard Notre Dame de la Trinité Canton 5</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Rue du Chateau Morange, portion comprise entre la ravine du Butor et la rue de la Verdure ● Rue de la Verdure, portion comprise entre la rue du Château Morange et sa limite Est ● Ligne partant de la limite Est de la rue de la Verdure, contournant la S.I.D.R Chateau Morange jusqu'au boulevard Notre Dame de la Trinité ● Boulevard Notre Dame de la Trinité, portion comprise entre la limite Est de la S.I.D.R Chateau Morange et la rue Emile Zola ● Rue Emile Zola, portion comprise entre le boulevard Notre Dame de la Trinité et la rue Jules Ferry ● Rue Jules Ferry, prolongée Est-Ouest jusqu'à la rue des Camélias ● La rue des Camélias à hauteur du prolongement Est- Ouest de la rue Jules Ferry jusqu'à l'avenue des Cocotiers ● Avenue des Cocotiers, portion comprise entre la rue des Camélias et la rue Monseigneur Mondon ● Avenue Jean Albany, portion comprise entre la rue Monseigneur Mondon et la ravine du Butor ● Ravine du Butor, portion comprise entre l'avenue Jean Albany et la rue du Chateau-Morange 	
<p style="text-align: center;">55</p> <p>Ecole Candide Azéma 28 boulevard Notre Dame de la Trinité Canton 5</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Rue des Camélias, portion comprise entre la rue Georges Francois et le prolongement Est-Ouest de la rue Jules Ferry ● Prolongement Est-Ouest de la rue Jules Ferry, entre les rues des Camélias et Emile Zola ● Rue Emile Zola, entre le prolongement Est-Ouest de la rue Jules Ferry et le boulevard Notre Dame de la Trinité ● Boulevard Notre Dame de la Trinité, portion comprise entre la rue Emile Zola et la limite Est de la S.I.D.R Château Morange ● Limite Est de la SIDR Château Morange, prolongée Nord-Sud jusqu'à la jonction Ouest de la rue Georges Francois / rond-point des Manguiers ● Rue Georges Francois, portion comprise entre sa jonction Ouest avec le rond-point des Manguiers et la rue des Camélias 	

103 bureaux de vote		SAINT DENIS	9 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">56</p> <p>Ecole Candide Azéma 28 boulevard Notre Dame de la Trinité Canton 5</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Ravine de la Verdure, portion comprise entre le boulevard Notre Dame de la Trinité et la rocade de l'Oasis ● Rocade de l'Oasis, portion comprise entre la ravine de la Verdure et la rue du Verger ● Rue des Camélias, portion comprise entre la rue du Verger et la rue Georges Francois ● Rue Georges Francois, portion comprise entre la rue des Camélias et sa jonction Ouest sur le rond-point des Manguiers ● Ligne Sud-Nord, tirée de la jonction Ouest rue Georges Francois / rond-point des Manguiers jusqu'à la rue Jules Ferry ● Rue Jules Ferry, depuis le prolongement Sud- Nord de la jonction Ouest rue Georges Francois / rond-point des Manguiers jusqu'à la rue Victor Hugo ● Rue Victor Hugo, portion comprise entre les rues Jules Ferry et du Jardin ● Rue du Jardin, portion comprise entre les rues Victor Hugo et Georges Francois ● Rue Georges Francois, portion comprise entre la rue du Jardin et le Boulevard Notre-Dame de la Trinité ● Boulevard Notre-Dame de la Trinité, portion comprise entre la rue Georges Francois et la ravine de la Verdure 	
<p style="text-align: center;">57</p> <p>Ecole Henri Dunant 99 boulevard Notre-Dame de la Trinité Bureau centralisateur du canton 6</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Boulevard Notre-Dame de la Trinité, portion comprise entre la ravine de la Verdure et le chemin de la Vierge ● Chemin de la Vierge, portion comprise entre le boulevard Notre-Dame de la Trinité et la rue Francois Albius ● Prolongement Nord-Ouest / sud-Est du chemin de la Vierge, à la jonction de la rue Francois Albius, jusqu'à la ravine Patates à Durand ● Ravine des Patates à Durand, du croisement avec le prolongement Nord-Ouest / Sud-Est du chemin de la Vierge jusqu'au boulevard Jean Jaurès ● Boulevard Jean Jaurès, portion comprise entre la ravine des Patates à Durand et la route de la Mairie ● Route de la Mairie, portion comprise entre les boulevards Jean Jaurès et Notre-Dame de la Trinité 	

103 bureaux de vote		SAINT DENIS	9 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">58</p> <p>Ecole Henri Dunant 99 boulevard Notre-Dame de la Trinité Canton 6</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Ravine de la Verdure, à hauteur du croisement allée Bellavista / route de Montgaillard jusqu'au boulevard Notre-Dame de la Trinité ● Boulevard Notre-Dame de la Trinité, portion comprise entre la ravine de la Verdure et le chemin de la Vierge ● Chemin de la Vierge, depuis le boulevard Notre-Dame de la Trinité jusqu'à la rue Francois Albius, et prolongé Nord-Ouest / Sud-Est jusqu'à la ravine des Patates à Durand ● Ravine des Patates à Durand, depuis le prolongement Nord-Ouest / Sud-Est du chemin de la Vierge après jonction avec la rue Francois Albius jusqu'à altitude 175 ● Ligne orientée Sud-Est / Nord-Ouest depuis la ravine des Patates à Durand altitude 175 jusqu'à la route de Montgaillard ● Route de Montgaillard, à hauteur du point précédent jusqu'à la jonction avec l'allée Bellavista, prolongée vers l'Ouest jusqu'à la ravine de la Verdure 	
<p style="text-align: center;">59</p> <p>Ecole Henri Dunant 99 boulevard Notre-Dame de la Trinité canton 6</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Jonction route de Montgaillard / allée Bellavista prolongée vers l'Ouest jusqu'à la ravine de la Verdure, altitude 175 ● Ravine de la Verdure altitude 175 jusqu'à altitude 400 ● Ligne Ouest- Est de la ravine de la Verdure altitude 400 jusqu'à la ravine du Moufia altitude 400 ● Ravine du Moufia altitude 400 jusqu'à jonction avec la ravine des Patates à Durand ● Ravine des Patates à Durand, depuis jonction avec la ravine du Moufia jusqu'à altitude 175 ● Ligne orientée Sud-Est / Nord-Ouest, depuis la ravine des Patates à Durand, altitude 175 jusqu'à la route de Montgaillard ● Route de Montgaillard jusqu'à allée Bellavista 	
<p style="text-align: center;">60</p> <p>Ecole la Chaumière Boulevard de Saint François Canton 6</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● route de Montgaillard, sens montant, depuis la rue des Canaris jusqu'au 2^{ème} virage, prolongé jusqu'à la ravine de la Verdure, altitude 100 ● ravine de la Verdure altitude 100 jusqu'à altitude 260 ● ligne Est-Ouest hachée depuis la ravine de la Verdure altitude 260 jusqu'à la route de Saint-Francois ● route de Saint-Francois, sens montant jusqu'au premier virage, à la jonction du sentier des Bougainvillées ● sentier des Bougainvillées, sens descendant jusqu'en limite Sud de la propriété portail N°42 ● ligne horizontale, depuis la limite Sud de la propriété portail N° 42 jusqu'à la ravine Boucan Launay altitude 275 ● ravine Boucan Launay, depuis altitude 275 jusqu'à la limite Ouest de la rue des Canaris 	
<p style="text-align: center;">61</p> <p>Ecole la Chaumière Boulevard de Saint François Canton 6</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Rue du Verger, portion comprise entre le boulevard de Saint-Francois et la rocade de l'Oasis ● La rocade de l'Oasis portion comprise entre la rue du Verger et la ravine de la Verdure ● Ravine de la Verdure, depuis la rocade de l'Oasis jusqu'à altitude 100 ● Ligne Sud-Est / Nord- Ouest depuis la ravine de la Verdure altitude 100 jusqu'au boulevard de Saint-Francois ● Boulevard de Saint-François jusqu'à la rue du Verger 	

103 bureaux de vote		SAINT DENIS	9 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">62</p> <p>Ecole Annexe Candide Azéma A et B 56 rue de la Maternelle Rue Monseigneur Mondon Canton 6</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Rue des Camélias, portion comprise entre l'avenue des Cocotiers et la rue du Verger ● Rue du Verger, depuis la rue des Camélias jusqu'à la limite Sud-Ouest de la SIDR rue du Verger ● Ligne Sud-Nord, depuis la limite Sud-Ouest de la SIDR rue du Verger, prolongée Est-Ouest le long de l'impasse Ferdinand, prolongée Sud Nord le long de l'école Maternelle Candide Azéma jusqu'à l'avenue des cocotiers ● Avenue des Cocotiers, depuis le point sus indiqué jusqu'à la rue des Camélias 	
<p style="text-align: center;">63</p> <p>Ecole Annexe Candide Azéma A et B 56 rue de la Maternelle Rue Monseigneur Mondon Canton 6</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Avenue Jean Albany, portion comprise entre la ravine du Butor et l'avenue des Cocotiers ● Ravine du Butor, portion comprise entre l'avenue Jean Albany et le boulevard de la Providence ● Boulevard de la Providence, depuis la ravine du Butor, prolongé par le boulevard de Saint-Francois, jusqu'à la rue du Verger ● Rue du Verger, portion comprise entre le boulevard de Saint-Francois et la limite du Sud-Ouest de la SIDR rue du Verger ● Ligne Sud-Nord, depuis la limite Sud-Ouest de la SIDR rue du Verger, prolongée Est-Ouest le long de l'impasse Ferdinand, prolongée Sud-Nord le long de l'école maternelle Candide Azéma jusqu'à l'avenue des Cocotiers ● Avenue des Cocotiers, depuis le point sur indiqué jusqu'à l'avenue Jean Albany 	
<p style="text-align: center;">64</p> <p>Ecole Annexe Candide Azéma A et B 56 rue de la Maternelle Rue Monseigneur Mondon Canton 6</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Ravine du Butor, depuis boulevard de la Providence jusqu'à altitude 160 ● Ligne Ouest-Est, depuis la ravine du Butor altitude 160 frôlant l'extrémité du chemin de la glacière, puis dérivant avec un cercle Nord, contournant les chemins du Pont de Fer et des Sapins jusqu'à la ravine Boucan Launay altitude 310 ● Ravine Boucan Launay depuis altitude 310 jusqu'à altitude 90 ● Rue des Canaris, depuis le boulevard de Saint-Francois, prolongée jusqu'à la ravine Boucan Launay altitude 90 ● Boulevard de Saint-Francois, depuis la rue des canaris, prolongé par le boulevard de la Providence jusqu'à la ravine du Butor 	

103 bureaux de vote		SAINT DENIS	9 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">65</p> <p>Ecole primaire PK 7 Saint François Allée de l'Ecole Canton 6</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● ligne Ouest-Est, depuis la ravine du Butor altitude 160, frolant l'extrémité du chemin de la Glacière, puis décrivant un arc-de-cercle incurvé Nord, contournant les chemins du Pont de Fer et des Sapins jusqu'à la ravine Boucan Launay, altitude 300 ● ligne horizontale Ouest-Est, depuis la ravine Boucan Launay, altitude 300 jusqu'au sentier des Bougainvillées, au droit de la limite Sud de la propriété portail 42 ● sentier des Bougainvillées, sens montant, depuis la limite Sud de la propriété portail 42, jusqu'à la jonction avec la route de Saint-François ● route de Saint-François, sens descendant, depuis le sentier des Bougainvillées jusqu'à la limite Nord de la propriété portail 55 ● ligne hachée contournant la propriété portail 55 jusqu'à la ravine de la Verdure altitude 260 ● ravine de la Verdure altitude 260, sens montant, jusqu'à altitude 425 ● ligne transversale Est-Ouest, de la ravine de la Verdure altitude 425, jusqu'à la ravine Boucan Launay, altitude 430 ● ravine Boucan Launay, altitude 430, à ravine de la Glacière altitude 460 ● ravine de la Glacière, altitude 460, sens montant à altitude 575 ● ligne Est-Ouest, depuis la ravine de la Glacière altitude 575, à ravine du Butor, altitude 400 ● ravine du Butor, altitude 400, en sens descendant, à altitude 160 	
<p style="text-align: center;">66</p> <p>Ecole primaire PK 7 Saint François Allée de l'Ecole Canton 6</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Ravine du Butor, altitude 400 jusqu'au rempart ● Ligne Ouest-Est, depuis la ravine du Butor, altitude 400 jusqu'à la ravine de la Glacière, altitude 575 ● Ravine de la Glacière, altitude 575 à altitude 460 ● Ravine de la Glacière, altitude 460, à ravine Boucan Launay, altitude 430 ● Ligne Ouest-Est, depuis ravine Boucan Launay altitude 430 à ravine de la Verdure altitude 425 ● Ravine de la Verdure, altitude 425 à altitude 400 ● Ravine de la Verdure, altitude 400 à ravine du Moufia altitude 375, par ligne transversale Ouest- Est ● Ravine du Moufia, altitude 375 à ravine des Patates à Durand, altitude 175 ● Ravine des Patates à Durand, altitude 175 jusqu'au rempart 	
<p style="text-align: center;">67</p> <p>Ecole Michel Debré 3 rue Bridet Bureau centralisateur du canton 7</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Avenue Joseph Bédier, depuis l'avenue Leconte de Lisle, prolongée vers le Sud jusqu'au boulevard Jean Jaurès ● Avenue Leconte de Lisle, portion comprise entre l'avenue Joseph Bédier et la limite cantonale Ouest ● Limite cantonale Nord-Sud, portion comprise entre l'avenue Leconte de Lisle et le boulevard Jean Jaurès ● Boulevard Jean Jaurès, portion comprise entre la limite cantonale et le prolongement Sud de l'avenue Joseph Bédier 	

103 bureaux de vote		SAINT DENIS	9 cantons
N°	& adresse	Limites géographiques	
	68 Ecole Michel Debré 3 rue Bridet Canton 7	<ul style="list-style-type: none"> ● Avenue Joseph Bédier, portion comprise entre l'avenue Leconte de Lisle et la rue des Frères Cazamian ● Rue des Frères Cazamian, portion comprise entre l'avenue Joseph Bédier et la rue Georges Duhamel ● Rue Georges Duhamel prolongée vers l'Ouest par la limite cantonale laquelle s'incurve ensuite Nord-Sud jusqu'à l'avenue Leconte de Lisle en limite Ouest du collège du Chaudron ● Avenue Leconte de lisle, portion comprise entre la limite cantonale et l'avenue Joseph Bédier 	
	69 Ecole Michel Debré 3 rue Bridet Canton 7	<ul style="list-style-type: none"> ● Rue des Frères Cazamian, portion comprise entre l'avenue Georges Pompidou et la rue Jules Bertho ● Rue Jules Bertho, portion comprise entre les rues des Frères Cazamian et Louis Ozoux ● Rue Louis Ozoux, depuis la rue Jean Bertho jusqu'à la rue Ernest Cotteret, prolongée à mi- longueur de cette dernière ● Ligne transversale Ouest-Est, depuis la mi- longueur de la rue Ernest Cotteret jusqu'au boulevard du Chaudron ● Boulevard du Chaudron, depuis la ligne transversale sur-indiquée jusqu'au Front-de- Mer ● Front-de-Mer, portion comprise entre le boulevard du Chaudron et l'avenue Georges Pompidou ● Avenue Georges Pompidou, portion comprise entre le Front-de-Mer et la rue des Frères Cazamian 	
	70 Ecole Damase Legros 16 rue de la Gare Chaudron Canton 7	<ul style="list-style-type: none"> ● Rue Roger Payet, portion comprise entre le boulevard du chaudron et la rue Jules Bertho ● Rue Jules Bertho, portion comprise entre les rues Roger Payet et Louis Ozoux ● Rue Louis Ozoux, depuis la rue Jules Bertho jusqu'à la rue Ernest Cotteret, prolongée à mi-longueur de cette dernière ● Ligne transversale Ouest-Est, depuis la mi-longueur de la rue Ernest Cotteret jusqu'au boulevard du Chaudron ● Boulevard du Chaudron, depuis la ligne transversale sus indiquée jusqu'à la rue Roger Payet 	
	71 Ecole Damase Legros 16 rue de la Gare Chaudron Canton 7	<ul style="list-style-type: none"> ● Boulevard du chaudron, portion comprise entre les rues Roger Payet et Euvariste Berg ● Rue Evariste Berg, portion comprise entre le boulevard du chaudron et l'avenue Leconte de Lisle ● Avenue Leconte de Lisle, portion comprise entre les rues Euvariste Berg et Jacob de Cordemoy ● Rue Jacob de Cordemoy, portion comprise entre l'avenue Leconte de Lisle et la rue de la Gare <ul style="list-style-type: none"> ● Rue de la gare, portion comprise entre les rues Jacob de Cordemoy et de l'école ● Rue de l'école, portion comprise entre les rues de la gare et Roger Payet ● Rue Roger Payet, portion comprise entre la rue de l'Ecole et le boulevard du Chaudron 	

103 bureaux de vote		SAINT DENIS	9 cantons
N°	& adresse	Limites géographiques	
72	Ecole Damase Legros 16 rue de la Gare Chaudron Canton 7	<ul style="list-style-type: none"> ● Rue Jean Bertho, portion comprise entre l'avenue Joseph Bédier et la rue Roger Payet. ● Rue Roger Payet, portion comprise entre les rues Jean Bertho et de l'Ecole ● Rue de l'Ecole, portion comprise entre les rues Roger Payet et de la Gare ● Rue de la Gare, portion comprise entre les rues de l'Ecole et Jacob de Cordemoy ● Rue Jacob de Cordemoy, portion comprise entre la rue de la Gare et l'avenue Leconte de Lisle ● Avenue Leconte de Lisle, portion comprise entre la rue Jacob de Cordemoy et l'avenue Joseph Bédier ● Avenue Joseph Bédier, portion comprise entre l'avenue Leconte de Lisle et la rue Jean Bertho 	
73	Ecole Damase Legros 16 rue de la Gare Chaudron Canton 7	<ul style="list-style-type: none"> ● Avenue Leconte de Lisle, portion comprise entre l'avenue Joseph Bédier et la route de Moufia ● Route de Moufia, portion comprise entre l'avenue Leconte de Lisle et la rue Adolphe Ramassamy. ● Rue Adolphe Ramassamy, depuis la route de Moufia, prolongée vers l'Ouest jusqu'à l'avenue Hippolyte Foucque ● Avenue Hippolyte Foucque, depuis le prolongement Ouest de la rue Adolphe Ramassamy jusqu'à l'avenue Richard Wagner ● Avenue Richard Wagner, portion comprise entre les avenues Hippolyte Foucque et Joseph Bédier ● Avenue Joseph Bédier, portion comprise entre les avenues Richard Wagner et Leconte de Lisle 	
74	Ecole les Badamiers 28 D route de Moufia Canton 7	<ul style="list-style-type: none"> ● Route de Moufia, portion comprise entre les rues Adolphe Ramassamy et du Père Lafosse. ● Rue du Père Lafosse, depuis la route de Moufia, et prolongée au Sud jusqu'au boulevard Jean Jaurès ● Boulevard Jean Jaurès, depuis le prolongement Sud de la rue du Père Lafosse jusqu'au prolongement Sud de l'avenue Joseph Bédier ● Avenue Joseph Bédier, depuis son prolongement au Sud jusqu'au boulevard Jean Jaurès, jusqu'à l'avenue Richard Wagner ● Avenue Richard Wagner, portion comprise entre les avenues Joseph Bédier et Hippolyte Foucque ● Avenue Hippolyte Foucque, depuis l'avenue Richard Wagner jusqu'au prolongement Ouest de la rue Adolphe Ramassamy. ● Rue Adolphe Ramassamy, depuis son prolongement à l'Ouest jusqu'à l'avenue Hippolyte Foucque jusqu'à la route de Moufia 	
75	Ecole les Badamiers 28 D route de Moufia Canton 7	<ul style="list-style-type: none"> ● Rue du Père Lafosse, depuis la route de Moufia, et prolongée au Sud jusqu'au boulevard Jean Jaurès. ● Boulevard Jean Jaurès, depuis le prolongement Sud de la rue du Père Lafosse jusqu'à la route de Moufia ● Route de Moufia, portion comprise entre le boulevard Jean Jaurès et la rue du Père Lafosse 	

103 bureaux de vote		SAINT DENIS	9 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">76</p> <p>Ecole les Badamiers 28 D route de Moufia Canton 7</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Boulevard du Chaudron, portion comprise entre les rues Evariste Berg et Victor Schoelcher ● Route de la Rivière des Pluies, portion comprise entre la rue Victor Schoelcher et la route du Grand Canal ● Route du Grand Canal, portion comprise entre la route de la Rivière des Pluies et le boulevard Jean Jaurès ● Boulevard Jean Jaurès, portion comprise entre les routes du Grand Canal et de Moufia ● Route de Moufia, portion comprise entre le boulevard Jean Jaurès et l'avenue Leconte de Lisle ● Rue Evariste Berg, portion comprise entre l'avenue Leconte de Lisle et le boulevard du Chaudron 	
<p style="text-align: center;">77</p> <p style="text-align: center;">Ecole de Primat</p> <p>30 rue du Stade de l'Est Canton 7</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Boulevard du Chaudron, depuis le Front de Mer jusqu'à l'avenue Eudoxie Nonge ● Avenue Eudoxie Nonge, portion comprise entre le boulevard du Chaudron et la rue Victor Schoelcher ● Route de la Rivière des Pluies, portion comprise entre la rue Victor Schoelcher et la route du Grand Canal ● Route du Grand Canal, portion comprise entre la route de la Rivière des Pluies et le boulevard Jean Jaurès ● Boulevard Jean Jaurès, portion comprise entre les routes du Grand Canal et de la Rivière des Pluies ● Route de la Rivière des Pluies, depuis le boulevard Jean Jaurès jusqu'à la Rivière des Pluies ● Rivière des Pluies, depuis la route de la Rivière des Pluies jusqu'au Front de Mer ● Front de Mer, portion comprise entre la Rivière des Pluies et le boulevard du Chaudron 	
<p style="text-align: center;">78</p> <p>Ecole les Bancouliers 32 boulevard du Mahatma Gandhi Bureau centralisateur du canton 8</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● boulevard Jean Jaurès, portion comprise entre la route de Moufia et la ravine du Chaudron. ● route de Moufia, portion comprise entre le boulevard Jean Jaurès et la rue des Quatre Vents ● rue des Quatre Vents, puis la route de Moufia, prolongée Nord-Ouest / Sud-Est jusqu'à la ravine du Chaudron altitude 100 ● ravine du Chaudron altitude 100, depuis le prolongement Nord-Ouest / Sud-Est de la rue des Quatre Vents jusqu'au boulevard Jean Jaurès 	
<p style="text-align: center;">79</p> <p>Ecole les Bancouliers 32 boulevard du Mahatma Gandhi Canton 8</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● boulevard Jean Jaurès, portion comprise entre l'avenue Georges Brassens et la route du Moufia ● avenue Georges Brassens, portion comprise entre le boulevard Jean Jaurès et la rue des Quatre Vents, ● rue des Quatre Vents, portion comprise entre l'avenue Georges Brassens et la route du Moufia ● route du Moufia, portion comprise entre la rue des Quatre Vents et le boulevard Jean Jaurès 	

103 bureaux de vote		SAINT DENIS	9 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">80</p> <p>Ecole les Bancouliers 32 boulevard du Mahatma Gandhi Canton 8</p>		<ul style="list-style-type: none"> • avenue Georges Brassens, portion comprise entre les rues du Bosquet et des Quatre Vents • rue des Quatre Vents, portion comprise entre l'avenue Georges Brassens et la route du Moufia • route du Moufia, depuis la rue des Quatre Vents jusqu'à la rue des Jacinthes • rue des Jacinthes, depuis la route de Moufia jusqu'à la limite Sud-Est de la résidence les Flibustiers • ligne Sud-Est / Nord-Ouest depuis la limite sus indiquée incurvant Nord-Est jusqu'au boulevard du Mahatma Gandhi • boulevard du Mahatma Gandhi, depuis la limite sus-indiquée jusqu'à la rue Roger Guichard • rue Roger Guichard, depuis le boulevard du Mahatma Gandhi jusqu'à la rue du Bosquet • rue du Bosquet, portion comprise entre la rue Roger Guichard et l'avenue Georges Brassens 	
<p style="text-align: center;">81</p> <p>Ecole les Bancouliers 32 boulevard du Mahatma Gandhi Canton 8</p>		<ul style="list-style-type: none"> • rue des Jacinthes, depuis le boulevard du Mahatma Gandhi jusqu'à la limite Sud-Est de la résidence les Flibustiers • ligne Sud-Est / Nord-Ouest depuis la limite sus-indiquée incurvant Nord-Est jusqu'au boulevard du Mahatma Gandhi • boulevard du Mahatma Gandhi, depuis la limite sus-indiquée jusqu'à la rue des Jacinthes 	
<p style="text-align: center;">82</p> <p>Ecole les Bancouliers 32 boulevard du Mahatma Gandhi Canton 8</p>		<ul style="list-style-type: none"> • rue Roger Guichard, portion comprise entre la rue Thérésien Cadet et le boulevard du Mahatma Gandhi • boulevard du Mahatma Gandhi, portion comprise entre la rue Roger Guichard et le chemin Bancoul • chemin Bancoul, portion comprise entre le boulevard du Mahatma Gandhi et la rue Roger Guichard • rue Roger Guichard, vers l'Est, puis après 220 mètres, ligne Nord-Sud jusqu'à la rue Thérésien Cadet, prolongée jusqu'à la rue Roger Guichard 	
<p style="text-align: center;">83</p> <p>Ecole les Baies Roses 7 rue Pierre de Coubertin Moufia Canton 8</p>		<ul style="list-style-type: none"> • rue Roger Guichard, depuis le chemin Bancoul sur environ 220 mètres, puis ligne Nord-Sud jusqu'à la rue Thérésien Cadet elle même prolongée jusqu'à la rue Roger Guichard, puis jusqu'à la rue du Bosquet • rue du Bosquet, depuis la rue Roger Guichard, sur environ 100 mètres, puis ligne Sud-Est / Nord-Ouest jusqu'à la rue des Olympiades • rue des Olympiades depuis la ligne sus-indiquée jusqu'à l'avenue Georges Brassens • avenue Georges Brassens, portion comprise entre la rue des Olympiades et le chemin des Géraniums • chemin des Géraniums, portion comprise entre l'avenue Georges Brassens et la rue de la Clinique • rue de la Clinique, portion comprise entre le chemin des Géraniums et la route du Bois de Nèfles • route du Bois de Nèfle, portion comprise entre la rue de la Clinique et le chemin Bancoul • chemin Bancoul, portion comprise entre la route du Bois de Nèfles et la rue Roger Guichard 	

103 bureaux de vote		SAINT DENIS	9 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
84 Ecole les Baies Roses 7 rue Pierre de Coubertin Moufia Canton 8		<ul style="list-style-type: none"> • boulevard Jean Jaurès, portion comprise entre l'avenue Georges Brassens côté Ouest, et l'avenue Georges Brassens côté Est • avenue Georges Brassens côté Est, portion comprise entre le boulevard Jean Jaurès et la rue du Bosquet • rue du Bosquet, depuis l'avenue Georges Brassens, sur environ 200 mètres, puis ligne Sud-Est / Nord-Ouest jusqu'à la rue des Olympiades • rue des Olympiades depuis la ligne sus-indiquée jusqu'à l'avenue Georges Brassens • avenue Georges Brassens, portion comprise entre la rue des Olympiades et la chemin des Géraniums • chemin des Géraniums, portion comprise entre l'avenue Georges Brassens et la rue de la Clinique • rue de la Clinique, portion comprise entre le chemin des Géraniums et le boulevard Jean Jaurès 	
84 Ecole les Baies Roses 7 rue Pierre de Coubertin Moufia Canton 8		<ul style="list-style-type: none"> • boulevard Jean Jaurès, portion comprise entre l'avenue Georges Brassens côté Ouest, et l'avenue Georges Brassens côté Est • avenue Georges Brassens côté Est, portion comprise entre le boulevard Jean Jaurès et la rue du Bosquet • rue du Bosquet, depuis l'avenue Georges Brassens, sur environ 200 mètres, puis ligne Sud-Est / Nord-Ouest jusqu'à la rue des Olympiades • rue des Olympiades depuis la ligne sus-indiquée jusqu'à l'avenue Georges Brassens • avenue Georges Brassens, portion comprise entre la rue des Olympiades et la chemin des Géraniums • chemin des Géraniums, portion comprise entre l'avenue Georges Brassens et la rue de la Clinique • rue de la Clinique, portion comprise entre le chemin des Géraniums et le boulevard Jean Jaurès 	
85 Ecole les Bringelliers 18 bis chemin des Bringelliers Bois de Nèfles Canton 8		<ul style="list-style-type: none"> • boulevard Jean Jaurès, portion comprise entre l'avenue Stanislas Gimart et la rue de la Clinique • rue de la Clinique, portion comprise entre le boulevard Jean Jaurès et la route du Bois de Nèfles • route du Bois de Nèfles, portion comprise entre la rue de la Clinique et le chemin des Bringelliers • chemin des Bringelliers, portion comprise entre la route du Bois de Nèfles et le chemin Finette • jonction des chemins des Bringelliers et Finette, prolongée vers l'Ouest jusqu'à la ravine des Patates à Durand, altitude 135 • ravine des Patates à Durand, altitude 135 jusqu'à la rue des Artisans • rue des Artisans, depuis la ravine des Patates à Durand jusqu'à l'avenue Stanislas Gimart • avenue Stanislas Gimart, portion comprise entre la rue des Artisans et le boulevard Jean Jaurès 	

103 bureaux de vote		SAINT DENIS	9 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
86 Ecole les Bringelliers 18 bis chemin des Bringelliers Bois de Nèfles Canton 8		<ul style="list-style-type: none"> • route du Bois de Nèfles, portion comprise entre les chemins Finette et des Bringelliers • chemin des Bringelliers, portion comprise entre la route du Bois de Nèfles et le chemin Finette • jonction des chemins Finette et des Bringelliers, prolongée vers l'Ouest jusqu'à la ravine des Patates Durand, altitude 135 • ravine des Patates à Durand, altitude 135 jusqu'à altitude 230 • ravine des Patates à Durand, altitude 230, prolongée Ouest-Est jusqu'au chemin Finette • chemin Finette, depuis la ravine des Patates à Durand, altitude 230 jusqu'à la route du Bois de Nèfles 	
87 Ecole Alain Lorraine 91 allée des Tulipes Moufia Canton 8		<ul style="list-style-type: none"> • route du Moufia, portion comprise entre la rue des Jacinthes et le chemin de la Source • chemin de la Source, depuis la route du Moufia jusqu'à environ 80 mètres au Sud de la jonction avec le chemin des Bibassiers • ligne horizontale Est-Ouest, à compter du point sus-indiqué jusqu'à la route des Ananas • ligne hachée orientée Sud- Est / Nord-Ouest, depuis le point sus-indiqué jusqu'à la jonction des chemins Ylang-Ylang et des Pruniers • puis ligne Est-Ouest jusqu'à environ 60 mètres à l'Ouest du chemin du Bois de Pintade • puis ligne rectiligne Sud-Nord depuis le point sus indiqué jusqu'au chemin Ylang-Ylang, ce dernier prolongé jusqu'au chemin Bancoul • chemin Bancoul, portion comprise entre le chemin Ylang-Ylang et la rue des Jacinthes • rue des Jacinthes, portion comprise entre le chemin Bancoul et la route du Moufia 	
88 Ecole Alain Lorraine 91 allée des Tulipes Moufia Canton 8		<ul style="list-style-type: none"> • Route du Moufia, portion comprise entre la rue des quatre vents et le chemin de la source, • Chemin de la Source, portion comprise entre la route du Moufia et l'allée des Tulipes. • Allée des Tulipes, portion comprise entre le chemin de la Source et la rue des Eglantines <ul style="list-style-type: none"> • Rue des Eglantines, depuis l'allée des Tulipes jusqu'à environ 40 mètres après la jonction avec l'allée des Balsamines. • Ligne Ouest-Est, depuis le point sus-indiqué jusqu'à la ravine du Chaudron, altitude 150. • Ravine du Chaudron, altitude 150 à altitude 100 • Ligne Sud-Est / Nord-Ouest, depuis la ravine du Chaudron altitude 100 jusqu'à la route du Moufia face à la rue des Quatre Vents. 	

103 bureaux de vote		SAINT DENIS	9 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: right;">89</p> <p>Ecole Alain Lorraine 91 allée des Tulipes Canton 8</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Ravine du Chaudron altitude 150 jusqu'à la ravine Benjoin, ● Ravine Benjoin, depuis la ravine du Chaudron jusqu'à altitude 350. ● Depuis la ravine Benjoin, altitude 350, ligne hachée Sud-Nord jusqu'au chemin des Ananas, frôlant les chemins des Noyers et Gerberas. ● Chemin des Ananas, prolongé à l'Est jusqu'au chemin de la Source. ● Chemin de la Source, depuis le point sus-indiqué jusqu'à l'allée des Tulipes. ● Allée des Tulipes, portion comprise entre le chemin de la Source et la rue des Eglantines. ● Rue des Eglantines, depuis l'allée des Tulipes jusqu'à environ 40 mètres après la jonction avec allée des Balsamines et prolongée à l'Est jusqu'à la ravine du Chaudron altitude 150 	
<p style="text-align: right;">90</p> <p>Ecole Primaire de Bois de Nèfles 151 route des Ananas Canton 8</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Ravine du Chaudron depuis altitude 200 à altitude 475. ● Depuis la ravine du Chaudron, altitude 475, ligne rectiligne Sud-Est / Nord-Ouest jusqu'à l'extrémité Sud-Est du chemin des Cannes. ● Chemin des Cannes, depuis son extrémité Sud-Est, jusqu'à la jonction du chemin du Piton Bois de nèfles. ● Chemin du Piton Bois de nèfles, portion comprise entre le chemin des Cannes et la route des Ananas. ● Route des ananas, portion comprise entre les chemins du Piton Bois de Nèfles et des Pruniers. ● Chemin des Pruniers, portion comprise entre la route des Ananas et le chemin de l'Ylang-Ylang. ● Depuis la jonction des chemins des Pruniers et le l'Ylang-Ylang, ligne hachée orientée Nord-Ouest / Sud-Est jusqu'à la route des Ananas à la jonction du chemin Léonel Boyer. ● Route des Ananas, depuis le chemin Léonel Boyer, prolongée au Sud en ligne droit jusqu'à une ravine non dénommée, puis par un arc de cercle jusqu'à la ravine Benjoin altitude 350. Ravine Benjoin, altitude 350, jusqu'à la ravine du Chaudron, altitude 200. 	
<p style="text-align: right;">91</p> <p>Ecole Primaire du Bois de Nèfles 151 route des Ananas Canton 8</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Route du Bois de Nèfles, portion comprise entre la route des Ananas et le chemin Bancoul. ● Chemin Bancoul, portion comprise entre la route du Bois de Nèfles et le chemin de Ylang-Ylang. ● Chemin Ylang-Ylang, depuis la jonction avec le chemin Bancoul, prolongé au Sud jusqu'à l'extrémité Nord du chemin des Pruniers. ● Chemin des Pruniers, depuis son extrémité Nord, jusqu'à la route des Ananas. ● Route des Ananas, portion comprise entre le chemin des Pruniers et la route du Bois de Nèfles 	

103 bureaux de vote		SAINT DENIS	9 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">92</p> <p>Ecole Primaire de Bois de Nèfles 151 route des Ananas Canton 8</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Ravine des Patates à Durand, altitude 230 jusqu'à altitude 400. ● Ligne horizontale Ouest-Est depuis la ravine des Patates à Durand altitude 400, sur environ 500 mètres, puis orientée au Nord jusqu'au chemin des Agrumes. ● Route du Piton Bois de Nèfles, portion comprise entre le chemin des Agrumes et la route de Bois de Nèfles ● Route de Bois de Nèfles, portion comprise entre la route du Piton Bois de Nèfles et le chemin Finette. ● chemin Finette, depuis la route de Bois de Nèfles jusqu'à la ravine des Patates à Durand altitude 230. 	
<p style="text-align: center;">93</p> <p>Ecole Primaire de Bois de Nèfles 151 route des Ananas Canton 8</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Ravine des Patates à Durand, depuis le haut du rempart jusqu'à altitude 400. ● Ligne horizontale Ouest-Est depuis la ravine des Patates à Durand altitude 400, sur environ 500 mètres, puis orientée au Nord jusqu'au chemin des Agrumes. ● Route du Piton Bois de Nèfles, depuis le chemin des Agrumes jusqu'au chemin des Cannes. ● Chemin des Cannes, depuis la route du Piton Bois de Nèfles jusqu'à son extrémité Sud-Est, prolongée Sud-Est, jusqu'à la ravine du Chaudron, altitude 475, ● Ravine du Chaudron, altitude 475, jusqu'au sommet du rempart. 	
<p style="text-align: center;">94</p> <p>Ecole Bory de Saint-Vincent 4 chemin Bois Rouge La Bretagne Bureau centralisateur du canton 9</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Boulevard Jean Jaurès, portion comprise entre la ravine du Chaudron et le chemin du Grand Canal. ● Chemin du Grand Canal, portion comprise entre le boulevard Jean Jaurès et le chemin Fontbrune. ● Chemin Fontbrune, portion comprise entre les chemins du Grand Canal et Breton. ● Chemin Breton, relié de part et d'autre au chemin Fontbrune. ● Chemin fontbrune, portion comprise entre les chemins Breton et des Vacoas. ● Jonction des chemins Fontbrune et des Vacoas prolongée à l'Ouest jusqu'à la ravine du chaudron altitude 175 ● Ravine du chaudron, altitude 175 jusqu'au boulevard Jean Jaurès 	

103 bureaux de vote	SAINT DENIS	9 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	

<p style="text-align: right;">95</p> <p>Ecole Bory de Saint-Vincent 4 chemin Bois Rouge La Bretagne Canton 9</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Chemin Grand Canal, portion comprise entre le Boulevard Jean Jaurès et le chemin Fontbrune. ● Chemin Fontbrune, depuis le chemin du Grand Canal jusqu'au chemin des Vacoas, empruntant le chemin Breton. ● Jonction des chemin Fontbrune et des Vacoas, prolongée à l'Ouest jusqu'à la ravine Chaudron altitude 175 ● Ravine du chaudron altitude 175 jusqu'à altitude 200 ● Ligne arrondie Nord Ouest / Sud-Est, depuis la ravine du Chaudron altitude 200 jusqu'au chemin de l'Ilet de la Source dans le virage principal. ● Chemin de l'Ilet de la Source, depuis le point sus-indiqué jusqu'à la route Gabriel Macé. ● Route Gabriel Macé, portion comprise entre les chemins de l'Ilet de la Source et des Routiers. ● Chemin des Routiers, portion comprise entre la route de Gabriel Macé et le chemin du Stade. ● Chemin du Stade, portion comprise entre le chemin des Routiers et la route de Gabriel Macé. ● Route Gabriel Macé, portion comprise entre le chemin du Stade et la route de la Rivière des Pluies. ● Route de la Rivière des Pluies, portion comprise entre la route Gabriel Macé et le Boulevard Jean Jaurès. ● Boulevard Jean Jaurès, comprise entre la route de la Rivière des Pluies et le chemin du Grand Canal.
--	---

103 bureaux de vote		SAINT DENIS	9 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	

<p style="text-align: right;">96</p> <p>Ecole Bory de Saint-Vincent 4 chemin Bois Rouge La Bretagne Canton 9</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Route Gabriel Macé portion comprise entre la route de la Rivière des Pluies et le chemin du Stade. ● Chemin du Stade portion comprise entre la route Gabriel Macé et le chemin des Routiers. ● Chemin des Routiers portion comprise entre le chemin du Stade et la ravine Cadet. ● Ravine Cadet depuis la jonction avec le chemin des Routiers jusqu'à altitude 285 ● Depuis la ravine Cadet, altitude 285, ligne grossièrement transversale Ouest Est, sur environ 650 mètres, prolongée Sud-Ouest / Nord-Est sur environ 1500 mètres, puis par un arc de cercle Sud-Est / Nord Ouest, jusqu'à la jonction des chemins Dufourg les Hauts, Dufourg les Bas, puis prolongée Sud-Nord jusqu'à la ravine Cadet altitude 125 ● Ravine Cadet, altitude 125 jusqu'à la route de la Rivière des Pluies. ● Route de la Rivière des Pluies, portion comprise entre la ravine Cadet et la route Gabriel Macé.
<p style="text-align: right;">97</p> <p>Ecole Bory de Saint-Vincent 4 chemin Bois Rouge La Bretagne Canton 9</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Chemin des Routiers, depuis la route Gabriel Macé jusqu'à la ravine Cadet. ● Ravine Cadet, depuis le chemin des Routiers jusqu'à altitude 285. ● Ravine Cadet, altitude 285, prolongée vers l'Ouest jusqu'à la rue Monseigneur de Langavant. ● Rue Monseigneur de Langavant, depuis le point sus-indiqué jusqu'à la jonction route Gabriel Macé. ● Route Gabriel Macé, portion comprise entre la rue Monseigneur de Langavant jusqu'au chemin du Milieu. ● Chemin du Milieu, portion comprise entre la route Gabriel Macé et le chemin de l'Ilet la Source. ● Route Gabriel Macé, portion comprise entre les chemins de l'Ilet de Source et des Routiers.

103 bureaux de vote	SAINT DENIS	9 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	

<p style="text-align: right;">98</p> <p>Ecole Bory de Saint-Vincent 4 chemin Bois Rouge La Bretagne Canton 9</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Chemin du Milieu, portion comprise entre le chemin de l'Ilet la source et la route Gabriel Macé. ● Route Gabriel Macé, portion comprise entre le chemin du Milieu et la rue Monseigneur de Langavant. ● Ligne Est-Ouest prolongeant la la rue Monseigneur de Langavant sur environ 130 mètres, puis orientée Nord-Sud sur environ 250 mètres, puis orientée Est-Ouest environ 230 mètres, puis orientée Sud-Nord sur environ 250 mètres, puis orientée Est-Ouest jusqu'au chemin Bois Rouge, ● Chemin Bois Rouge angle Ouest extrême prolongé Est-Ouest jusqu'à la ravine du Chaudron altitude 275. ● Ravine du Chaudron, altitude 275 jusqu'à altitude 200. ● Ligne orientée Nord Ouest/ Sud-Est depuis la ravine du Chaudron altitude 200 jusqu'au chemin l'Ilet la Source. ● Chemin l'Ilet la Source, depuis le point sus-indiqué jusqu'au chemin du Milieu
<p style="text-align: right;">99</p> <p>Ecole Philibert Commerson 252 route Gabriel Macé La Bretagne</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Ravine Cadet depuis altitude 285 jusqu'au chemin de Montauban. ● Chemin de Montauban, portion comprise entre la ravine Cadet et la route Jules Reydellet. ● Route Jules Reydellet, portion comprise entre les chemins de Montauban et Bois Rouge. ● Ligne depuis le virage extrême Ouest du chemin Bois Rouge, prolongée Ouest-Est sur environ 500 mètres, puis orientée Nord-Sud sur environ 250 mètres, puis orientée Ouest Est sur environ 230 mètres, puis orientée Sud Nord sur environ 250 mètres, puis orientée Ouest Est sur environ 130 mètres jusqu'à la rue Monseigneur de Langavant, ● rue Monseigneur de Langavant, depuis le point sus-indiqué jusqu'au chemin des Bougainvilliers prolongée à l'Est jusqu'à la ravine Cadet, altitude 285.

103 bureaux de vote		SAINT DENIS	9 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">100</p> <p>Ecole Philibert Commerson 252 route Gabriel Macé La Bretagne Canton 9</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Ravine du Chaudron depuis altitude 275 jusqu'à altitude 600. ● Ligne Sud-Ouest / Nord-Est jusqu'à l'extrémité du chemin du Finistère. ● Chemin du Finistère, depuis son extrémité Sud jusqu'à la route Jules Reydellet. ● Route Jules Reydellet portion comprise entre les chemins du Finistère et du Bois Rouge. ● Chemin Bois Rouge, depuis la route Jules Reydellet jusqu'à son virage extrême Ouest, ce dernier prolongé vers l'Ouest jusqu'à la ravine du Chaudron, altitude 275. 	
<p style="text-align: center;">101</p> <p>Ecole Philibert Commerson 252 route Gabriel Macé La Bretagne Canton 9</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Ravine Cadet, depuis altitude 285 jusqu'au chemin de Montauban. ● Chemin de Montauban, depuis la ravine Cadet jusqu'à route Jules Reydellet. ● Route Jules Reydellet, portion comprise entre les chemins de Montauban et Finistère. ● Chemin Finistère, depuis la route Jules Reydellet, jusqu'à son extrémité Sud-Ouest. ● Extrémité Sud-Ouest du chemin Finistère, prolongée Nord-Est / Sud-Ouest jusqu'à la ravine du Chaudron, altitude 600. ● Ravine du Chaudron, altitude 600 jusqu'au sommet du rempart. ● Ligne depuis la ravine Cadet, depuis altitude 285, jusqu'à altitude 310 puis jusqu'au sommet du rempart. 	

103 bureaux de vote		SAINT DENIS	9 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: right;">102</p> <p>Ecole primaire de Domenjod 45 route de Domenjod Canton 9</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Route de Domenjod, portion comprise entre la ravine Cadet et le chemin Canal. ● Chemin Canal, portion comprise entre route de Domenjod et l'impasse Florville. ● Impasse Florville, depuis le chemin Canal jusqu'à la route de Domenjod. ● Route de Domenjod, depuis l'impasse Florville, jusqu'au pont sur la rivière des Pluies. ● Rivière des Pluies, depuis le pont de la route de Domenjod, jusqu'à altitude 310. ● Ravine Cadet, depuis la route de Domenjod, jusqu'à altitude 125 ● Ligne hachée Nord-Sud, depuis la ravine Cadet altitude 125 jusqu'au chemin Dufourg les hauts, puis vaste arc de cercle, orienté Nord-Est / Sud, jusqu'à la rivière des Pluies altitude 310. 	
<p style="text-align: right;">103</p> <p>Ecole primaire de Domenjod 45 route de Domenjod Canton 9</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Rivière des Pluies, portion comprise entre le pont de la route de la rivière des Pluies, et le pont de la route de Domenjod. ● Route de Domenjod, depuis le pont sur la rivière des Pluies jusqu'à l'impasse Florville. ● Impasse Florville, depuis la route de Domenjod jusqu'au chemin Canal. ● Chemin Canal, portion comprise entre l'impasse Florville et la route de Domenjod. ● Route de Domenjod, portion comprise entre le chemin Canal et la ravine Cadet. ● Ravine Cadet, portion comprise entre la route de Domenjod et le pont de la rivière des Pluies. 	

33 bureaux de vote N° & adresse	SAINT JOSEPH	2 cantons
		Limites géographiques
<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">Mairie du Centre 125, rue Raphaël Babet Bureau centralisateur général et du Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Leconte de Lisle (portion comprise entre la rue H. Foucque et la rue Bourgine) Rue Bourgine, rue G. de la Ferrière • Est : Rue G. Lambert (portion comprise entre la rue Raphaël Babet et la rue Leconte de Lisle) Rue Leconte de Lisle (portion comprise entre la rue G. Lambert et la rue H. Foucque) • Sud : Rue Raphaël Babet (portion comprise entre le pont et la rue G. Lambert) • Ouest : La rivière des Remparts 	
<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">Mairie du Centre 125, rue Raphaël Babet Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Pasteur • Est : Rue des Ficus – Rue Père Le Chevalier – Rue Paul Demange - Rue Général de Gaulle. • Sud : Rue Raphaël Babet. • Ouest : Rue Général Lambert. - Rue Leconte de Lisle. 	
<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">Mairie du Centre 125, rue Raphaël Babet Bureau centralisateur du Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin des Prunes Rue Leconte de Lisle (portion comprise entre le chemin des Prunes et la rue G. de la Ferrière) • Est : Rue des Jacques Chemin Henri Mussard • Sud : Rue Henri Mussard Rue des Jacques Rue H. Foucque Rue Leconte de Lisle (portion comprise entre la rue H. Foucque et la rue Bourgine) Rue Bourgine • Ouest : Rue G. de la Ferrière Rue H. Foucque 	
<p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">Ecole primaire Bas de Jean Petit Chemin du Flamboyant Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Tracé de la ligne haute tension au niveau de la côte 390 • Est : La ravine de Jean-Petit • Sud : Chemin des Prunes Rue Leconte de Lisle (portion comprise entre le chemin des Prunes et la rue G. de la Ferrière) • Ouest : La crête Est de la rivière des Remparts jusqu'à la cote 391 	
<p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">Ecole primaire des Jacques Rue Amiral Courbet Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin de la ligne des 420 • Est : La crête Ouest de la rivière Langevin • Sud : Le rivage • Ouest : Chemin des Sables RN2 Piton (portion comprise entre le chemin des Sables et la rue Eugène Michel) Rue Eugène Michel - rue Edmond Michel - chemin des Jardins - chemin Constance - chemin des Oignons - chemin des Cannes 	

33 bureaux de vote		SAINT JOSEPH	2 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">6</p> <p style="text-align: center;">Ecole primaire des Jacques Rue Amiral Courbet Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue des Jacques – Rue Léon Dierx – Rue Amiral Courbet • Est : Rue François Mauriac. • Sud : Rue Raphaël Babet. • Ouest : Rue des Jacques - Rue Henri Mussard - 	
<p style="text-align: center;">7</p> <p style="text-align: center;">Ecole primaire du Centre 176, rue Raphaël Babet Canton 2</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Raphaël Babet depuis le pont jusqu'à la Croix Jubilé RN2 Piton depuis la Croix Jubilé jusqu'au chemin des Sables • Est : Chemin des Sables • Sud : Le rivage • Ouest : La rivière des Remparts 	
<p style="text-align: center;">8</p> <p style="text-align: center;">Ecole primaire du Butor 58, rue Roland Garros Canton 2</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Roland Garros (portion comprise entre la rue A. Mondon et la rue Raphaël Babet) Rue Raphaël Babet (portion comprise entre la rue Roland Garros et le pont) • Est : Les berges de la rivière des Remparts • Sud : Rue Raphaël Babet (portion comprise entre la rue Roland Garros et la rue Amiral Lacaze) Rue Amiral Lacaze jusqu'à la rivière des Remparts • Ouest : La rue Roland Garros 	
<p style="text-align: center;">9</p> <p style="text-align: center;">Ecole primaire Lenepveu Boulevard Lenepveu Canton 2</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Raphaël Babet (portion comprise entre la rue Lacaussade et la rue Amiral Lacaze) Rue Amiral Lacaze jusqu'à la rivière des Remparts • Est : Les berges de la rivière des Remparts • Sud : Le rivage • Ouest : Rue de la Cayenne depuis le rivage jusqu'à la rue Erny Rue Erny jusqu'à la rue Amiral Lacaze Rue Paul Hermann jusqu'à la rue Emile Hoareau Rue Emile Hoareau jusqu'à la rue Lacaussade Rue Lacaussade 	
<p style="text-align: center;">10</p> <p style="text-align: center;">Ecole primaire Lenepveu Boulevard Lenepveu Canton 2</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Raphaël Babet (portion comprise entre le chemin du cimetière et la rue Lacaussade) • Est : Rue Lacaussade Rue Emile Hoareau jusqu'à la rue Paul Hermann Rue Paul Hermann Rue Amiral Lacaze jusqu'à la rue Erny Rue Erny jusqu'à la rue de la Cayenne Rue de la Cayenne jusqu'au rivage • Sud : Le rivage • Ouest : Chemin du L.E.P. Chemin du Cimetière 	
<p style="text-align: center;">11</p> <p style="text-align: center;">Ecole primaire du Butor 58, rue Roland Garros Canton 2</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Côte de niveau 150 - Rue Edmond Albius • Est : Rue Marius et Ary Leblond – Rue Maréchal Leclerc – Rue Roland Garros. • Sud : Rue Justinien Vitry ; • Ouest : Rue des Fuschias – la ligne Trovalet – Chemin des Busards. 	

33 bureaux de vote N° & adresse	SAINT JOSEPH	2 cantons
	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">12</p> <p style="text-align: center;">Ecole Primaire de Manapany Rue Emile Fontaine Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Les pentes du piton Manapany de la côte 113,5 (limite communale) jusqu'à la ravine Carosse • Est : La ravine Carosse • Sud : Le rivage • Ouest : La ravine de Manapany 	
<p style="text-align: center;">13</p> <p style="text-align: center;">Ecole primaire des Goyaves 1, rue des Cent Marches Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limites communales • Est : Limites de la rivière des Remparts depuis la canalisation reliant la côte 110 à la rue Edouard Lavic jusqu'aux limites communales • Sud : La canalisation reliant la côte 110 à la rue Edouard Lavic Rue Edouard Lavic jusqu'à la rue Albert Lougnon Rue Albert Lougnon jusqu'à la rue Léon Vienne Rue Léon Vienne jusqu'à la rue des cent Marches • Ouest : Rue des Cent Marches Le chemin de l'Escalier CD3 Limites de la rivière des Remparts jusqu'aux limites communales 	
<p style="text-align: center;">14</p> <p style="text-align: center;">Ecole primaire des Goyaves 1, rue des Cent Marches Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : La côte de niveau 150 depuis sa jonction avec la rue Edmond Albius jusqu'au chemin de l'Escalier • Est : Chemin de l'Escalier Rue des cent Marches Rue Léon Vienne Rue Albert Lougnon Rue Edouard Lavic La canalisation et les berges de la rivière des Remparts • Sud : Rue Raphaël Babet (portion comprise entre le pont et la rue Roland Garros) Rue Roland Garros jusqu'à la jonction avec la rue Maréchal Leclerc • Ouest : La rue Maréchal Leclerc - la rue Marius et Ary Leblond 	
<p style="text-align: center;">15</p> <p style="text-align: center;">Ecole primaire du Carosse Chemin de la Chapelle Carosse Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Côte 400 (courbe de niveau) de la limite communale ouest à la ravine des Grègues • Est : La ravine des Grègues • Sud : Ligne Trovalet entre la ravine Carosse et la ravine des Grègues Chemin du Solitaire - les pentes du Piton Manapany, de la ravine Carosse à la limite communale - la côte 113,5 (limite Nord du bureau n° 12) • Ouest : Ravine de Manapany (limite communale) 	
<p style="text-align: center;">16</p> <p style="text-align: center;">Ecole primaire du Bésave CD 32 Bésave Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : La côte de niveau 550 depuis la ravine des Grègues jusqu'à sa jonction avec la crête ouest de la falaise de la rivière des Remparts • Est : Limites de la rivière des remparts jusqu'à la côte 350 • Sud : Le pont de la ravine des Grègues - la rue Bory de St Vincent jusqu'à sa jonction avec la côte de niveau 150 - la côte de niveau 150 jusqu'au chemin de l'Escalier • Ouest : Ravine des Grègues jusqu'au prolongement du chemin Aimé Fontaine 	

33 bureaux de vote N° & adresse	SAINT JOSEPH	2 cantons
		Limites géographiques
<p style="text-align: center;">17</p> <p style="text-align: center;">Centre municipal Lianes 270, CD 3 Lianes Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : CD 3 jusqu'au chemin du Bel-Air - chemin du Bel-Air jusqu'au CD 32 • Est : La ravine des Grègues jusqu'à la côte 400 • Sud : Côte 400 (courbe de niveau) de la ravine des Grègues jusqu'à la limite communale ouest • Ouest : La ravine de Manapany 	
<p style="text-align: center;">18</p> <p style="text-align: center;">Centre municipal Lianes 270, CD 3 Lianes Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord et Est : La crête ouest du rempart de la Plaine des Grègues depuis la côte 905 jusqu'au chemin du Bel-Air • Sud : Chemin du Bel Air du CD3 jusqu'au CD32 • Ouest : La ravine de Manapany (limite communale) 	
<p style="text-align: center;">19</p> <p style="text-align: center;">Ecole primaire Plaine des Grègues Chemin du Rond Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord et Est : Limites Ouest de la rivière des Remparts jusqu'à la ravine des Grègues • Sud : La côte de niveau 550 depuis la crête ouest de la falaise de la rivière des Remparts jusqu'à sa jonction avec la ravine des Grègues • Ouest : La côte de niveau 550 depuis la ravine des Grègues - la ravine des Grègues jusqu'à sa jonction avec le chemin du Bel-Air - la crête ouest du rempart de la Plaine des Grègues jusqu'à la côte 905 	
<p style="text-align: center;">20</p> <p style="text-align: center;">Centre municipal Jean-Petit Chemin de l'Ecole PK 9 Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Partie haute du chemin de l'Ecole jusqu'au CD33 CD33 jusqu'au chemin du Lavoir Chemin du Lavoir La côte des 600 jusqu'à la Crête Ouest de la rivière Langevin • Est : La Crête Ouest de la rivière Langevin depuis le chemin de la ligne des 420 jusqu'à la côte des 600 • Sud : Chemin de la ligne des 420 jusqu'à la ravine de Jean-Petit • Ouest : La ravine de Jean-Petit Chemin Maunier CD 33 La bretelle du chemin Concession à la côte 390 Limites Est de la rivière des Remparts jusqu'à la côte des 600 	
<p style="text-align: center;">21</p> <p style="text-align: center;">Centre municipal Jean-Petit Chemin de l'Ecole PK 9 Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limites communales du Tampon et de Sainte-Rose • Est : La Crête Ouest de la rivière Langevin depuis la côte des 600 jusqu'à la fin • Sud : Partie haute du chemin de l'Ecole jusqu'au CD33 CD33 jusqu'au chemin du Lavoir Chemin du Lavoir La cote des 600 jusqu'à la berge Ouest de la rivière Langevin • Ouest : La Crête Est de la rivière des Remparts depuis la côte des 600 jusqu'à la fin 	
<p style="text-align: center;">22</p> <p style="text-align: center;">Ecole primaire de la Passerelle La Passerelle Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limites communales • Est : La rivière Langevin, les Crêtes Est et Ouest de la ravine Bras Sec • Sud : Ligne des 420 séparant les limites Est et Ouest de la rivière Langevin • Ouest : La Crête Ouest de la rivière Langevin 	

33 bureaux de vote N° & adresse	SAINT JOSEPH	2 cantons
		Limites géographiques
<p style="text-align: center;">23</p> <p style="text-align: center;">Ecole primaire de Langevin Cité SMA Langevin Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ligne des 420 séparant les limites Est et Ouest de la rivière Langevin • Est : Crête Est de la rivière Langevin jusqu'à la ravine Bras-Sec La Crête Ouest et Est de la ravine Bras-Sec Chemin Terrain Galet Chemin Terrain Galet jusqu'à la RN2 • Sud : RN2 depuis le pont de la rivière Langevin jusqu'au chemin Terrain Galet • Ouest : La rivière Langevin 	
<p style="text-align: center;">24</p> <p style="text-align: center;">Ecole primaire de Langevin Cité SMA Langevin Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : RN2 depuis le pont de la rivière Langevin jusqu'au chemin du Puits • Est : Chemin du Puits (de la RN2 au chemin Terrain Galet) Chemin Terrain Galet jusqu'au rivage • Sud : Le Rivage • Ouest : La Crête Est de la rivière Langevin 	
<p style="text-align: center;">25</p> <p style="text-align: center;">Ecole primaire de Vincenzo Chemin de l'Ecole Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin des Collines - Chemin des Cardinaux • CD34 du PK 1 à la ravine de Vincenzo • Est : La ravine de Vincenzo • Sud : La rue Marcel Pagnol – La RN 2 • Ouest : Chemin Terrain Galet. 	
<p style="text-align: center;">26</p> <p style="text-align: center;">Ecole primaire de Parc à Moutons Route de la Crête PK 4 Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : La côte des 400 jusqu'à la ravine de Vincenzo • Est : La ravine de Vincenzo • Sud : Chemin des Collines Chemin des Cardinaux CD34 du PK1 à la ravine de Vincenzo • Ouest : La Crête Est et Ouest de la ravine Bras-Sec jusqu'à la côte des 400 à partir du chemin Terrain Galet 	
<p style="text-align: center;">27</p> <p style="text-align: center;">Centre municipal de Vincenzo 141, RN2 Vincenzo Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : La côte des 400 de la ravine de Vincenzo jusqu'à la ravine de Bras-Panon • Est : La ravine de Bras-Panon • Sud : Le rivage • Ouest : La ravine de Vincenzo 	
<p style="text-align: center;">28</p> <p style="text-align: center;">Centre municipal de Vincenzo 141, RN2 Vincenzo Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : La côte des 400 de la ravine de Bras-Panon jusqu'à la limite communale • Est : Limite communale de Saint-Philippe • Sud : Le rivage • Ouest : La ravine de Bras-Panon 	
<p style="text-align: center;">29</p> <p style="text-align: center;">CASE de la Crête Crête 2^{ème} village Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite communale de Sainte-Rose • Est : Limite communale de Saint-Philippe • Sud : La côte des 400 de la ravine de Vincenzo jusqu'à la limite communale • Ouest : La Crête de la ravine Bras-Sec à partir de la côte des 400 <p style="margin-left: 40px;">La Crête Est de la rivière Langevin Le rempart de la Plaine des Sables</p>	

33 bureaux de vote N° & adresse	SAINT JOSEPH	2 cantons
	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">30</p> <p style="text-align: center;">Ecole primaire des Jacques Rue Amiral Courbet Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin de la ligne des 420. • Est : Chemin des Cannes – Chemin des Oignons – Chemin Constance – Chemin des Jardins – Rue Edmond Michel – Rue Eugène Michel. • Sud : Rue Raphaël Babet. • Ouest : Rue François Mauriac – Rue Amiral Courbet – Rue Léon Dierx - Rue des Jacques - Rue Aimé Turpin. 	
<p style="text-align: center;">31</p> <p style="text-align: center;">Ecole Primaire de Vincenzo Chemin de l’Ecole Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Marcel Pagnol. • Est : Ravine de Vincenzo. • Sud : Le Rivage. • Ouest : Chemin du Puits. 	
<p style="text-align: center;">32</p> <p style="text-align: center;">Mairie du Centre 125, rue Raphaël Babet Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Hippolyte Foucque. • Est : Rue des Jacques. • Sud : Rue Raphaël Babet. • Ouest : Rue Général de Gaulle – Rue Paul Demange – Rue Père Le Chevalier – Rue des Ficus – Rue Pasteur – Rue Leconte Delisle. 	
<p style="text-align: center;">33</p> <p style="text-align: center;">Ecole Primaire du Butor 58, Rue Roland Garros Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Point de la Ravine des Grègues – Rue Bory de St-Vincent- Côte de niveau 150 jusqu’à intersection avec chemin des Busards. • Est : Chemin des Busards – Ligne Trovalet – Chemin des Fuschias – Rue Justinien Vitry – Chemin de la Balance – Rue Raphaël Babet – Chemin du Cimetière – Chemin du L.E.P. • Sud : Le Rivage. • Ouest : La Ravine de Carrosse – Chemin du Solitaire – La Ravine des Grègues. 	

22 bureaux de vote N° & adresse	SAINT LEU	2 cantons
	Limites géographiques	
<p align="center">1</p> <p>Ancienne école des garçons Place Raymond Vergès Bureau centralisateur général et du Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord :- Ravine de la Fontaine de l'océan à la côte 200 • Est : - Ligne d'altitude 200 entre la Ravine de la Fontaine et la Ravine du Petit Etang • Sud : - Ravine du Petit Etang jusqu'à la rue Haute - Rue Haute entre la Ravine du Petit Etang et la rue de la Croix - Rue de la Croix de la rue Haute à la rue du Général Lambert - Rue du Général Lambert, de la rue de la Croix à la ravine du Cap • Ouest : Rivage de l'océan, de la Ravine du Cap à la Ravine de la Fontaine 	
<p align="center">2</p> <p>Ancienne école des garçons Place Raymond Vergès Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : - Rive gauche de la Petite ravine • Est : - Limite inférieure de la section cadastrale CB - Limite supérieure de la section cadastrale CD (entre le CD 12 et la ravine des Colimaçons) - Limite supérieure de la section cadastrale CE (entre la ravine des Colimaçons et la ravine de la Chaloupe) - Ligne d'altitude 200 entre la ravine de la Chaloupe et la ravine de la Fontaine • Sud : - Rive de la ravine de la Fontaine, de la ligne d'altitude 200 au rivage de l'océan • Ouest : - Rivage de l'océan entre la ravine de la Fontaine et de la Petite Ravine 	
<p align="center">3</p> <p>Ancienne école des garçons Place Raymond Vergès Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ravine du Petit Etang jusqu'à la rue Haute - Rue Haute entre la Ravine du Petit Etang et la rue de la Croix - Rue de la Croix de la rue Haute à la rue du Général Lambert • Est : Ligne fictive suivant la côte d'altitude 200 entre la ravine du Petit Etang et la ravine des Poux • Sud : Ravine des Poux de la limite Est à la voie nouvelle - La voie nouvelle, de la ravine des Poux à la rue de Général Lambert • Ouest : - Rue Général Lambert entre la voie nouvelle et la rue de la Croix 	
<p align="center">4</p> <p>Ancienne école des garçons Place Raymond Vergès Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : - Ravine des Poux de la limite Est à la voie nouvelle Est : - Ligne suivant la côte d'altitude 200 de la ravine des Poux à la ravine du Cap • Sud : - Rive droite de la ravine du Cap, de la côte d'altitude 200 à la rue Général Lambert • Ouest : - Voie nouvelle entre la ravine des Poux et la rue du Général Lambert - Rue du Général Lambert entre la voie nouvelle et la ravine de Cap 	
<p align="center">5</p> <p>Ecole mixte de l'Etang 164 CD 13 Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord la rive gauche de la ravine de la Fontaine • Est : Limite séparant les secteurs de St-leu et de la Chaloupe (créée par D.C.M. n°6 du 16 mai 1983) entre la ravine de la Fontaine et la ravine de Cap • Sud : - La rive droite de la ravine du Cap • Ouest : - Le CD 13, entre la ravine du Cap et la ravine du Grand-Etang - Rive de la ravine du Grand-Etang - Limite inférieure à la section cadastrale CQ 	

22 bureaux de vote N° & adresse	SAINT LEU Limites géographiques	2 cantons
<p style="text-align: center;">6 Ecole mixte de l'Etang 164 CD 13 Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : - Rive gauche de la ravine de la Fontaine - Limite inférieure de la section cadastrale CQ - Rive gauche de la ravine du Grand-Etang • Est : - Le CD 13, de la ravine du Grand-Etang à la ravine des Poux • Sud : - La rive droite de la ravine du Cap • Ouest : - Ligne suivant la côte d'altitude 200, entre la ravine du Cap et la ravine de la Fontaine 	
<p style="text-align: center;">7 Ecole maternelle de la Fontaine 71 Bis Chemin de la Surprise Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : - Rive gauche de la ravine de la Chaloupe • Est : - Limite séparant les secteurs de St-Leu et de la Chaloupe (créée par D.C.M. n°6 du 16 mai 1983) entre la ravine de la Chaloupe et la ravine de la Fontaine • Sud : - Rive droite de la ravine de la Fontaine • Ouest : - Ligne suivant l'altitude de la côte 200 (NB – Zone non habitée de part et d'autre de cette ligne) 	
<p style="text-align: center;">8 Centre Municipal des Colimaçons 58 CD 12 Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : - Rive gauche de la petite ravine • Est : - Limite administrative séparant les secteurs de St-leu et de la Chaloupe (créée par D.C.M. n° 6 du 16 mai 1983) • Sud : - Rive droite de la ravine de la Chaloupe • Ouest : - Le CD 12 • - Limite supérieure des sections cadastrales CD et CE entre le CD 12 et la ravine de la Chaloupe (NB – Zone non habitée) 	
<p style="text-align: center;">9 Ecole mixte « Estella Clain » 27 Rue Alexandre Bègue La Chaloupe Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : - Rive gauche de la Petite ravine • Est : - Ligne domaniale • Sud : - Rive droite de la ravine Bras-Mouton • Ouest : - Limite administrative séparant les secteurs de St-Leu et de la Chaloupe (créée par D.C.M n° 6 du 16 mai 1983) 	
<p style="text-align: center;">10 Mairie annexe de la Chaloupe 216 Rue Alexandre Bègue La Chaloupe Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : - Rive gauche de la ravine Bras-Mouton • Est : - Ligne domaniale • Sud : - Rive droite de la ravine « Fond de Pêche » • Ouest : - Limite administrative séparant les secteurs de St-Leu et de la chaloupe (créée par D.C.M n° 6 du 16 mai 1983) 	
<p style="text-align: center;">11 Ecole mixte des Camélias 302 Rue Alexandre Bègue La Chaloupe Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : - Rive gauche de la ravine « Fond de Pêche » • Est : - Ligne domaniale • Sud : - Rive droite de la ravine du Cap • Ouest : - Limite administrative séparant les secteurs de la Chaloupe et de St-Leu (créée par D.C.M n° 6 du 16 mai 1983) 	

22 bureaux de vote N° & adresse	SAINT LEU Limites géographiques	2 cantons
<p style="text-align: center;">12 Ecole maternelle du Grand-Fond 8 Chemin Renaud Grand-Fond Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : -Rive gauche de la ravine du Cap • Est : - Ligne imaginaire passant à 200 mètres au dessus du CD 13 et parallèle à cette dernière allant de la ravine du Cap au chemin Quatre-Sous • Sud : - Chemin Quatre-Sous jusqu'au chemin Lancastel - Chemin Lancastel jusqu'au CD 25 • Ouest : - Chemin des Serres de la ravine du Cap au chemin Georges Thénor - Chemin Georges Thénor entre le chemin des Serres et le chemin Moutien - Chemin Moutien entre le chemin Georges Thénor et le CD 25 - CD 25, du chemin Moutien au chemin Lancastel 	
<p style="text-align: center;">13 Ecole mixte de Stella 1, rue de la Cambuse 97424 Piton Saint-Leu Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : - Ravine du Cap • Est : - Chemin des Serres de la ravine du Cap au chemin Georges Thénor - Chemin Georges Thénor entre le chemin des Serres et le chemin Moutien - Chemin Moutien entre le chemin Georges Thénor et le CD 25 - CD 25, du chemin Moutien au chemin Lancastel • Sud : - Chemin Lancastel du CD 25 à la rue de l'Amitié - Rue de l'Amitié entre le chemin Lancastel et la rue du Musée - Rue du Musée entre la rue de l'Amitié et le chemin Quatre-Robinets - Chemin Quatre-Robinets de la rue du Musée à l'océan suivant la limite Sud de la section cadastrale CW • Ouest : Rivage de l'océan 	
<p style="text-align: center;">14 Ecole mixte de Stella 1, rue de la Cambuse 97424 Piton Saint-Leu Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : - Partie chemin Lancastel du chemin Mazeau au CD 25 - Chemin Lancastel du CD 25 à la rue de la d'Amitié - Rue de l'Amitié entre le chemin Lancastel et la rue du Musée - Rue du Musée entre la rue de la d'Amitié et le chemin Quatre-Robinets - Chemin Quatre-Robinets à la rue du Musée à l'océan suivant la limite Sud de la section cadastrale CW • Est :- Chemin Mazeau, du chemin Lancastel au chemin Darty Milo • Sud : - Chemin Darty Milo, du chemin Mazeau au CD 11 - Le CD 11, jusqu'à la croisée du CD 25 - Limite Nord de la section cadastrale DA • Ouest : - Rivage de l'océan 	
<p style="text-align: center;">15 Ecole Mixte B du Piton 32 Rue Adrien Lagourgue Piton St-Leu Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : - Chemin Darty Milo, du chemin Mazeau au CD 11 - CD 11 du chemin Darty Milo à la croisée avec le CD 25 - Limite Nord de la section cadastrale DA • Est : - Chemin Mazeau, du chemin Darty Milo au CD 11 • Sud : - Ravine du Portail, du CD 11 à l'océan • Ouest : - Rivage de l'océan de la ravine du Portail à la limite Sud du bureau de vote N° 14 	

22 bureaux de vote N° & adresse	SAINT LEU Limites géographiques
<p style="text-align: center;">16 Ecole mixte B du Piton 32 Rue Adrien Lagourgue Piton St-Leu Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : - Ravine du Portail entre le CD 11 et l'océan • Est : - Rue Adrien Lagourgue du CD 11 à la ravine du Collège • Sud : - Ravine du Collège entre le chemin Pierre Deguigné et la rue Adrien Lagourgue - Chemin Pierre Deguigné entre la ravine du Collège et la limite Nord de la section cadastrale DD - Limite Nord de la section cadastrale DD du chemin Pierre Deguigné à l'océan • Ouest : - Rivage de l'océan
<p style="text-align: center;">17 Ecole mixte B du Piton 32 Rue Adrien Lagourgue Piton St-Leu Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : - Limite Nord de la section cadastrale DD • Est : - Chemin Pierre Deguigné jusqu'à la ravine du Trou - Rive gauche de la ravine du Trou, du chemin Pierre Deguigné à la rue Adrien Lagourgue - La rue Adrien Lagourgue, de la ravine du Trou à la ravine des Avirons • Sud : - Rive droite de la ravine des Avirons • Ouest : - Rivage de l'océan
<p style="text-align: center;">18 Mairie annexe du Piton 24 Rue Adrien Lagourgue Piton St-Leu Bureau centralisateur Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord - Est : - Chemin Lancastel du chemin Mazeau au chemin Quatre-Sous - Chemin Quatre-Sous, du chemin Lancastel au CD 13 - Le CD 13, du chemin Quatre-Sous au chemin Albert Hoarau • Sud : - Chemin Albert Hoarau du CD 13 à la rue Adrien Lagourgue • Ouest : - Rue Adrien Lagourgue, du chemin Albert Hoarau au chemin Pierre Deguigné - Une partie du chemin Mazeau entre le CD 11 et le chemin Lancastel
<p style="text-align: center;">19 Mairie annexe du Piton 24 Rue Adrien Lagourgue Piton St-Leu Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : - Ravine du collège, du chemin Pierre Deguigné à la rue Adrien Lagourgue • Est : - Rue Adrien Lagourgue, de la ravine du Collège à la limite Nord de la section cadastrale DJ • Sud : Limite Nord de la section cadastrale DJ à la rue Adrien Lagourgue au chemin Pierre Deguigné • Ouest : - Chemin Pierre Deguigné, de la limite Nord de la section cadastrale DJ à la ravine du Collège

22 bureaux de vote		SAINT LEU	2 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">20 Mairie annexe du Piton 24 Rue Adrien Lagourgue Piton St-Leu Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord et Est : - Le chemin Quatre-Sous, du CD 13 au CD 15 - Limite inférieure de la section cadastrale DI entre le CD 15 et la ravine du Trou - Rive gauche de la ravine du Trou - Le CD 3 entre la ravine du Trou et la ravine des Aviron • Sud : - Rive droite de la ravine des Aviron • Ouest : - La rue Adrien Lagourgue de la ravine des Aviron à la ravine du Trou - La ravine du Trou de la rue Adrien Lagourgue au chemin Pierre Deguigné - Le chemin Pierre Deguigné, de la ravine du Trou à la limite Nord de la section cadastrale DJ - La limite Nord de la section cadastrale DJ entre le chemin Pierre Deguigné à la rue Adrien Lagourgue - La rue Adrien Lagourgue jusqu'au chemin Albert Hoarau - Chemin Albert Hoarau, de la rue Adrien Lagourgue au CD 13 - Le CD 13, du chemin Albert Hoarau au chemin Quatre-Sous 	
<p style="text-align: center;">21 Ecole Maternelle du Plate 3 Chemin de la Découverte Plate St-Leu Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : - Rive gauche de la ravine du Cap, du CD 3 vers la ligne domaniale • Est : - ligne domaniale • Sud : - Chemin de la Découverte, du CD 3 à la limite de la section cadastrale BE - Limite inférieure de la section cadastrale BE jusqu'à la ravine du Trou - Rive droite de la ravine du Trou à la ligne domaniale • Ouest : Le CD 3 du chemin de la Découverte à la ravine du Cap 	
<p style="text-align: center;">22 Ecole maternelle du Plate 3 Chemin de la Découverte Plate St-Leu Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : - Rive gauche de la ravine du Cap • Est : - Le CD 3 de la ravine du Cap au chemin de la Découverte - Chemin de la Découverte, du CD 3 à la limite de la section cadastrale BE - Limite inférieure de la section cadastrale BE - Rive gauche de la ravine du Trou - Ligne domaniale • Sud : - Rive droite de la ravine des Aviron, de la ligne domaniale au CD 3 - Le CD 3, de la ravine des Aviron à la ravine du Trou - Rive droite de la ravine du Trou • Ouest : - Limite inférieure de la section cadastrale DI entre la ravine du Trou et le CD 15 - Chemin Quatre-Sous - Limite Est du bureau de Grand-Fond (11^{ème} bureau) 	

59 bureaux de vote N° & adresse	SAINT LOUIS	2 cantons
	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">Ecole Hippolyte Foucque Rue Sarda Garriga Bureau centralisateur Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ravine des Goyaves • Est : Rue Lambert • Sud : Avenue Principale entre la rue de la Poudrière et la rue Lambert • Ouest : Rue de la Poudrière 	
<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">Ecole Hippolyte Foucque Rue Sarda Garriga Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ravine des Goyaves • Est : Rue de la Poudrière jusqu'à l'axe de la ravine des Goyaves – Avenue Principale entre la rue de la Poudrière et la rue Lambert Rue Lambert • Sud : Déviation, Avenue de Toulouse entre la rue Lambert et la ravine du Gol – Rue Lambert • Ouest : Ravine du Gol, de l'avenue de Toulouse à la ravine des Goyaves 	
<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">Ecole Hippolyte Foucque Rue Sarda Garriga Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Léonus Bénard entre la rue Saint-Louis et la rue Lambert • Est : Rue Saint-Louis • Sud : Avenue Principale entre la rue Lambert et la rue Saint-Louis • Ouest : Rue Lambert 	
<p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">Ecole maternelle Roland Garros Rue Saint Philippe Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Avenue Principale, de la rue Lambert à la rue Saint-Louis • Est : Rue Saint-Louis – Rue de l'Eglise – rue Ah-Sane • Sud : Avenue de Toulouse • Ouest : Rue Lambert, de l'Avenue Principale à l'Avenue de Toulouse 	
<p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">Ecole Raphaël Barquisseau Rue St Philippe Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Avenue Principale entre la rue Saint Louis et la rivière Saint-Etienne – la rue • Est : Avenue de Toulouse entre le pont de la rivière Saint-Etienne et le rond point de la rue Saint-Philippe • Sud : Avenue de Toulouse entre le rond point de la Rue Saint-Philippe à la rue Lambert • Ouest : Rue de l'Eglise entre la rue Ah-Sane et la rue Saint Philippe 	
<p style="text-align: center;">6</p> <p style="text-align: center;">Ecole Jean Macé Rue Samuel Treuthard Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Léonus Bénard entre la rue François de Mahy et la rue Saint-Louis • Est : Rue François de Mahy • Sud : Avenue Principale entre la rue François de Mahy et la rue Saint- Louis • Ouest : Rue Saint-Louis, entre l'Avenue Principale et la rue Léonus Bénard 	

59 bureaux de vote N° & adresse	SAINT LOUIS	2 cantons
	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">7</p> <p style="text-align: center;">Ecole Maternelle Robert Debré Rue des Oliviers Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Léonus Bénard entre la rue François de Mahy et la rivière Saint-Etienne • Est : Rivière Saint-Etienne • Sud : Avenue Principale entre la rue François de Mahy et la rivière Saint-Etienne • Ouest : Rue François de Mahy 	
<p style="text-align: center;">8</p> <p style="text-align: center;">Ecole Primaire René Périanayagom Rue des Petites Nattes Zac Palissade Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue des Takamakas • Est : avenue des Palmiers, de la rue du professeur Henri Lapierre à la rue des Takamakas • Sud : rue du Professeur Henri Lapierre, de la rue Saint-Louis à l'avenue des palmiers et rue Léonus Bénard, de la rue du professeur Henri Lapierre à la rue Saint-Louis • Ouest : la ravine des goyaves 	
<p style="text-align: center;">9</p> <p style="text-align: center;">Ecole Primaire René Périanayagom Rue des Petits Nattes Palissade Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue du Professeur Henri Lapierre, de la rue Saint-Louis à l'avenue des palmiers. • Est : rue François de Mahy, de la rue Léonus Bénard au rond point de la Palissade. • Sud : rue Léonus Bénard, de la rue Saint-Louis à la rue François de Mahy. • Ouest : rue Saint-Louis, de la rue Léonus Bénard à la rue du Professeur Henri Lapierre. 	
<p style="text-align: center;">10</p> <p style="text-align: center;">Ecole René Périanayagom Rue des Petits Nattes Palissade Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : ravine la Ouette, de la rue de la Palissade à la rue Léonus Bénard • Est : rue de la Palissade, du rond point de la Palissade à la ravine la Ouette • Sud : rue du professeur Henri Lapierre, du rond point de la Palissade à l'avenue des Palmiers. • Ouest : la ravine des goyaves, de la rue de la Palissade à la rue des takamakas. 	
<p style="text-align: center;">11</p> <p style="text-align: center;">Ecole Pablo Picasso 14, Avenue Pasteur Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue de bruxelles • Est : Ravine du Gol, de la rue de Bruxelles à la jonction de la ravine du Gol et de la ravine du Mouchoir gris • Sud : Ravine du Gol, de la ravine du Mouchoir Gris au radier de la ravine du Gol • Ouest : Avenue Pasteur, ancienne route nationale 	
<p style="text-align: center;">12</p> <p style="text-align: center;">Ecole Sarda Garriga Rue de Prétoria Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Prolongement de la rue de Bruxelles à la ravine Piment. • Est : Avenue Pasteur. • Sud : Ancienne route nationale • Ouest : Ravine Piment. 	

59 bureaux de vote N° & adresse	SAINT LOUIS	2 cantons
	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">13</p> <p style="text-align: center;">Ecole maternelle Ravine Piments Avenue Pasteur Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ligne à la hauteur de la Côte 208, reliant la Ravine du Gol à la limite communale avec l'Etang-Salé. • Est : Ravine Piment entre la côte 218 et l'Avenue Pasteur. • Sud : Ravine Piment • Ouest : Limite communale avec l'Etang-Salé entre le canal de Manirons et la côte 218. 	
<p style="text-align: center;">14</p> <p style="text-align: center;">Ecole Pablo Picasso Avenue Pasteur Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ligne à la hauteur de la côte 208, de la ravine du Gol à la ravine Piment. • Est : Ravine du Gol, de la côte 208 à la rue de bruxelles • Sud : Rue de Bruxelles • Ouest : La ravine Piment . 	
<p style="text-align: center;">15</p> <p style="text-align: center;">Mairie - Zone Industrielle Bâtiments Services Techniques Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : avenue de Toulouse, de la rue Valmy à sa fin • Est : la rivière Sainte-Etienne et le rivage • Sud : la limite du cimetière de Saint-Louis • Ouest : Rue Valmy. 	
<p style="text-align: center;">16</p> <p style="text-align: center;">Mairie - Zone Industrielle Bâtiments Services Techniques Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : avenue de Toulouse, de la ravine du Gol à la rue Valmy • Est : Rue Valmy • Sud : le rivage • Ouest : l'Etang du Gol. 	
<p style="text-align: center;">17</p> <p style="text-align: center;">Ecole Plateau des Goyaves Rue Auguste Larrée Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue des Véttyvers. • Est : rue des Verveines et rue Auguste Larrée. • Sud : la ravine la Ouette • Ouest : la ravine des Goyaves. 	
<p style="text-align: center;">18</p> <p style="text-align: center;">Ecole Plateau des Goyaves Rue Auguste Larrée Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : chemin la Ouette, entre la rue Auguste Larrée et la ravine la Ouette • Est : la ravine la Ouette, de la rue de la Palissade jusqu'au chemin la Ouette • Sud : la ravine la Ouette et la rue de la Palissade • Ouest : rue Auguste Larrée, de la rue de la Palissade à la rue des Ecoliers . 	
<p style="text-align: center;">19</p> <p style="text-align: center;">Ecole Plateau des Goyaves Rue Auguste Larrée Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : chemin la Ouette, de la rue Auguste Larrée à la ravine des Goyaves • Est : rue Auguste Larrée, du chemin la Ouette à la rue des Ecoliers • Sud : rue des Verveines et rue des Ecoliers • Ouest : la ravine des Goyaves , du chemin la Ouette à la rue Cartouche . 	

59 bureaux de vote N° & adresse	SAINT LOUIS	2 cantons
	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">20 Ecole Desforges Boucher Rue Sainte-Thérèse Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : chemin d'eau reliant la partie basse de la rue du Général de Gaulle à la ravine du Mouchoir gris, et la rue Léo Ferré • Est : rue Leconte Delisle, de la rue Léo Ferré à la Ravine des Goyaves • Sud : la ravine des Goyaves • Ouest : la ravine du mouchoir gris . 	
<p style="text-align: center;">21 Ecole Desforges Boucher Rue Sainte-Thérèse Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue Hubert Delisle, entre la ravine du Gol et la ravine du Mouchoir Gris • Est : la ravine du Mouchoir Gris • Sud : jonction de la ravine du Mouchoir Gris et de la ravine des Goyaves • Ouest : la ravine du Gol. 	
<p style="text-align: center;">22 Case de Pont Neuf Cité Bengalis Rue Marius et Ary Leblond Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue Cimandef, de la rue Leconte Delisle à la rue Victor Hugo • Est : rue Victor Hugo – rue Marius et Ary leblond, de la rue Victor Hugo à la rue de la Palissade • Sud : la ravine des Goyaves, de la rue de la Palissade à la jonction rue Sainte-Thérèse et rue Leconte Delisle • Ouest : rue leconte Delisle, de la rue Marius et Ary Leblond à la rue Cimandef. 	
<p style="text-align: center;">23 Ecole Paul Eluard Rue Leconte Delisle Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : ligne fictive entre la rue Leconte Delisle et la ravine du Mouchoir Gris, à hauteur du gymnase de Roches Maigres • Est : rue Leconte Delisle , de la rue Léo Ferré à la rue Abraham Lincoln • Sud : rue Léo Ferré et le chemin d'eau reliant la rue du Général de Gaulle et la ravine du Mouchoir Gris • Ouest : la ravine du Mouchoir Gris, du chemin d'eau reliant la rue du Général de Gaulle à la limite du gymnase de Roches Maigres. 	
<p style="text-align: center;">24 Ecole Paul Eluard Rue Leconte Delisle Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord: Rue cartouche, rue Léon de Lépervanche • Est : la ravine des goyaves, de la rue Cartouche à la rue Marius et Ary Leblond • Sud : rue Cimandef, de la rue Auguste Lacaussade à la rue Victor Hugo • Ouest : rue Auguste Lacaussade jusqu'à la rue Léon de Lépervanche 	
<p style="text-align: center;">25 Case Méroc Rue Etienne Azéma Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue Etienne Azéma (partie haute) • Est : rue Etienne azéma, jusqu'à l'intersection de la rue Cartouche • Sud : rue Léon de Lépervanche • Ouest : rue Leconte Delisle, de la rue Etienne Azéma à la rue Abraham Lincoln 	

59 bureaux de vote SAINT LOUIS 2 cantons

N° & adresse	Limites géographiques
<p style="text-align: center;">26</p> <p>Ecole Paul Eluard Rue Leconte Delisle Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue Leconte Delisle, du rond point du lycée Leconte Delisle à la rue Jean XXIII • Est : rue Jean XXIII, de la rue Cartouche à la rue Leconte Delisle • Sud : intersection rue Jean XXIII et rue Etienne Azéma • Ouest : limite Est de la cité Mangoustan et la rue Leconte Delisle, de la rue Jean XXIII au rond point du lycée
<p style="text-align: center;">27</p> <p>Salle d'activités Cité Mangoustan Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : ligne fictive reliant le rond point nord du lycée Leconte Delisle à la limite Est de la cité Mangoustan • Est : limite Est de la cité Mangoustan , jusqu'à la rue Etienne Azéma • Sud : rue Etienne Azéma – ligne fictive entre la rue Leconte Delisle et la ravine du Mouchoir Gris à hauteur du gymnase de Roches Maigres • Ouest : la ravine du Mouchoir Gris, du gymnase de Roches Maigres à la limite du rond point nord du Lycée Leconte Delisle
<p style="text-align: center;">28</p> <p>Ecole Paul Eluard Rue Leconte Delisle Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : axe de la rue Hubert De Lisle ou CD 3, de la ravine du mouchoir Gris à la ravine des Goyaves • Est : la ravine des goyaves, de la rue Hubert De Lisle ou GD 3 jusqu'à la rue Cartouche • Sud : rue Cartouche , de la rue Jean XXIII à la ravine des goyaves • Ouest : la ravine du Mouchoir Gris, de la rue Hubert De Lisle à la ligne fictive reliant le rond point nord du lycée Leconte Delisle
<p style="text-align: center;">29</p> <p>Ecole Albert Camus Belle Vue Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite communale avec l'Etang-Salé à hauteur du Grand Serré à la ravine du Gol – ravine du Gol, de la côte 560 à la côte 900 – ravine du mouchoir gris, de la côte 560 au Grand Serré. • Est : Ravine Mont-Plaisir, du grand serré à la rue Hubert Delisle au CD3-axe de la rue Hubert Delisle au CD3-de la ravine Montplaisir à la ravine du Gol-ravine du Gol, de la ravine Hubert Delisle au CD3 à hauteur de la côte 218 . • Sud : ravine du Gol, de la côte 218 jusqu'à la limite communale. • Ouest : Limite communale avec l'Etang-Salé, de la côte 218 à hauteur de la côte 900 .
<p style="text-align: center;">30</p> <p>Ecole Paul Hermann Rue Paul Hermann Plaine des Makes – La Rivière Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : jonction de la rue Jules Ferry et la rue Voltaire au niveau du radier de la ravine Pierrot • Est : ravine du Mont plaisir • Sud : ravine du Mouchoir Gris de la côte 560 au Grand Serré • Ouest : ravine du Mouchoir Gris.

59 bureaux de vote SAINT LOUIS 2 cantons

N° & adresse	Limites géographiques
<p style="text-align: center;">31</p> <p style="text-align: center;">Ecole Paul Hermann Rue Paul Hermann Plaine des Makes – La Rivière Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : chaîne du Bois de Nèfles • Est : ravine du bras Pierrot jusqu'à la jonction avec la ravine du Mouchoir Gris • Sud : la jonction du bras Pierrot et la ravine du Mouchoir Gris • Ouest : la ravine du Mouchoir Gris
<p style="text-align: center;">32</p> <p style="text-align: center;">Ancienne mairie annexe Rue du Mont Plaisir Plaine des Makes – La Rivière Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : la chaîne du Bois de Nèfles • Est : la ravine du bras Sylvert, jusqu'à la jonction avec le bras de la ravine des Patates • Sud : intersection de la rue Jules Ferry et la rue Voltaire au niveau du radier de la ravine pierrot • Ouest : la ravine du Bras Pierrot jusqu'à la rue Jules Ferry.
<p style="text-align: center;">33</p> <p style="text-align: center;">Mairie annexe de La Rivière Rue du Père De Laporte Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue Léon Dierx – rue Pierre Payet, de la rue Julius Emma à la rue Léon Dierx • Est : rue Julius Emma – rue Pente des Vacoas • Sud : rue du Père De Laporte, de la rue Julius Emma à la rue Léon Dierx • Ouest : rue Gonneau – rue du Préau.
<p style="text-align: center;">34</p> <p style="text-align: center;">Ecole Hégésippe Hoareau Rue Georges Paulin La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Hubert Delisle, de la ravine cancrelas au chemin des Pensées • Est : chemin des Pensées – rue Pierre Payet, du chemin des Pensées à la rue Léon Dierx • Sud : rue Léon Dierx – rue des Préau • Ouest : la ravine cancrelas, de la rue Hubert De Lisle à la limite haute du cimetière de La Rivière.
<p style="text-align: center;">35</p> <p style="text-align: center;">Ecole Hégésippe Hoareau Rue Georges Paulin La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : limite haute du cimetière de La Rivière • Est : rue Gonneau – rue de Cilaos, de la ravine Fiagues au rond point du lycée de La Rivière • Sud : Chemin Alibert Técher • Ouest : la ravine Cancrelas jusqu'au chemin la Ouette.
<p style="text-align: center;">36</p> <p style="text-align: center;">Ecole Hégésippe Hoareau Rue Georges Paulin La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue du Père De Laporte, de la pente des vacoas à la ravine Fiagues • Est : la ravine Fiagues, de la rue du Père De Laporte à la rue du Ouaki • Sud : la ravine Fiagues, de la rue du Ouaki à la rue de Cilaos • Ouest : rue de Cilaos, de la ravine Fiagues au rond point du lycée de La Rivière – rue Gonneau de la rue de Cilaos à la rue Valdec Rousseau.

59 bureaux de vote SAINT LOUIS 2 cantons

N° & adresse	Limites géographiques
<p style="text-align: center;">37</p> <p>Ecole maternelle Albert Lougnon Rue du Séchoir La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue hubert De Lisle, de la rue Pierre Payet à la ravine des Fiagues • Est : rue du séchoir – la ravine des Fiagues • Sud : rue de Cilaos, de la rue du Ouaki à la rue du Fangourin • Ouest : rue Julius Emma – ravine Fiagues, de la rue du Père De Laporte à la rue du Ouaki
<p style="text-align: center;">38</p> <p>Ecole Adrienne Lenormand Chemin Fleuris - La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Coméra, chemin Letchis, Chemin Grand Détour jusqu'à la limite communale avec l'Entre-Deux • Est : chemin Letchis • Sud : Rue hubert Delisle, rue Pierre Payet de la rue H. Delisle au chemin des Pensées • Ouest : chemin des Pensées, rue Robespierre
<p style="text-align: center;">39</p> <p>Nouvelle école de bois de Nèfles Cocos Chemin Cannes Pérusies Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : chemin Reynald • Est : chemin des Peupliers, du chemin Kervéguen au chemin Guichard • Sud : chemin Kervéguen, du chemin des Peupliers à la ravine la Ouette • Ouest : Ravine la Ouette .
<p style="text-align: center;">40</p> <p>Nouvelle école bois de Nèfles Cocos Chemin Cannes Pérusies Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : chemin Guichard, du chemin des Peupliers au chemin des Myosotis • Est : chemin des Myosotis, du chemin Kervéguen au chemin Guichard • Sud : le rempart de la rivière Sainte-Etienne • Ouest : chemin des Peupliers – chemin des Planteurs – chemin Cannes bonbons.
<p style="text-align: center;">41</p> <p>Case de Bois de Nèfles Cocos Chemin Calebasses Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : chemin Kervéguen, du chemin des Planteurs à la ravine la ouette • Est : chemin des Planteurs – chemin Cannes bonbons • Sud : chemin des colons – rue de Cilaos, du rond point de Palissade au chemin des colons • Ouest : la ravine la Ouette – rue de la Palissade, du rond point de la Palissade à la ravine la Ouette.
<p style="text-align: center;">42</p> <p>Case Bois de Nèfles Cocos Chemin Calebasses Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : chemin des colons, de la rue de cilaos au chemin Mangues Carottes • Est : chemin mangues carottes, du chemin calebasses au chemin des colons • Sud : chemin des Béryls – chemin du piton • Ouest : rue François de Mahy, de la rue Léonus Bénard au rond point de la Palissade.

59 bureaux de vote N° & adresse	SAINT LOUIS Limites géographiques
<p style="text-align: center;">43</p> <p style="text-align: center;">Ecole Anatole France Rue du Docteur Schweitzer La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue de cilaos, du chemin Savignan à la rue Pigas • Est : rue du Docteur Schweitzer, de la rue du Ouaki à la rue Pigas • Sud : rue du Ouaki, de la rue du Dr Schweitzer au chemin Savignan • Ouest : chemin Savignan.
<p style="text-align: center;">44</p> <p style="text-align: center;">Ecole Anatole France Rue du Docteur Schweitzer La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : chemin du grand détour • Est : remparts de la rivière Sainte-etienne, du chemin du grand détour à la rue de cilaos • Sud : rue pigas, de la rue verval à la rue du Docteur Schweitzer • Ouest : rue JJ Rousseau – rue du DR Schweitzer, de la rue Pigas à la rue de cilaos.
<p style="text-align: center;">45</p> <p style="text-align: center;">Ecole Anatole France Rue du Docteur Schweitzer la Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord: rue Pigas, de la rue du Docteur Schweitzer à la rue Verval . • Est: rempart de la Rivière Sainte-Etienne, jusqu’au CD3 • Sud : chemin départemental 3 • Ouest : rue du Docteur Schweitzer, de la rue du Ouaki à la rue Pigas.
<p style="text-align: center;">46</p> <p style="text-align: center;">Ecole Ambroise Vollard Rue de Cilaos La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue de cilaos, de la rue du Ouaki à la rue Pigas et de la rue du Père De Laporte à la rue du Docteur Schweitzer • Est : chemin Savignan – rue du Docteur Schweitzer, de la rue Pigas à la rue de Cilaos • Sud : rue Pigas, de la rue de Cilaos à la rue du Docteur Schweitzer • Ouest : rue du Ouaki, du chemin Savignan à la rue de Cilaos.
<p style="text-align: center;">47</p> <p style="text-align: center;">Ecole Ambroise Vollard Rue de Cilaos, La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : ravine Fiagues • Est : chemin du Piton, de la rue du Ouaki au chemin Kervéguen • Sud : chemin guichard – chemin reynald • Ouest : rue de Cilaos, du chemin Reynald à la ravine des Fiagues.
<p style="text-align: center;">48</p> <p style="text-align: center;">Ecole Ambroise Vollard Rue de Cilaos La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue Hubert De Lisle, de la ravine Fiagues au chemin du grand détour • Est : rue Hubert Delisle, du chemin du grand détour à la rue Ambroise Croizat • Sud : rue de Cilaos, de la rue du Séchoir à la rue JJ Rousseau • Ouest : rue du séchoir + la ravine Fiagues

59 bureaux de vote N° & adresse	SAINT LOUIS Limites géographiques
<p style="text-align: center;">49 Ecole maternelle Saint Exupéry Rue Place des Fêtes La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : ligne aubry, de la ravine la Ouette à la rue Robespierre • Est : rue Robespierre • Sud : la ravine cancrelas, de la rue Hubert De Lisle à la rue Mgr de Beaumont • Ouest : rue Mgr de Beaumont, de la ravine Cancrelas à la rue Hubert De Lisle.
<p style="text-align: center;">50 Ecole Jean Hoarau Rue Hubert De Lisle La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue Hubert De Lisle, de la ravine Evelyne à la rue Mgr de Beaumont • Est : rue Mgr de Beaumont, de la rue Hubert De Lisle à la rue Ildelphonse Caro • Sud : rue Ildelphonse Caro – chemin du Ruisseau • Ouest : la ravine Evelyne
<p style="text-align: center;">51 Mobilhome Rue Bellecombe Cité Terre-Rouge La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue Ildelphonse Caro • Est : rue Mgr de Beaumont • Sud : la ravine cancrelas • Ouest : le chemin du ruisseau
<p style="text-align: center;">52 Ecole Jean Hoarau Rue Hubert De Lisle La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue Evariste de Parny, de la ravine Casimir à la ligne Aubry • Est : la ligne Aubry, de la rue Evariste de Parny à la ravine la Ouette • Sud : la ravine la Ouette – la rue Hubert De Lisle, de la ravine la Ouette à la ravine Casimir • Ouest : la ravine casimir
<p style="text-align: center;">53 Ecole Alcide Baret Rue Evariste de Parny La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue Evariste de Parny, de la ravine Casimir à la rue Richard • Est : la ravine Casimir • Sud : rue Hubert De Lisle, de la ravine Casimir à la ravine Evelyne • Ouest : la ravine Evelyne
<p style="text-align: center;">54 Ecole Alcide Baret Rue Evariste de Parny La Rivière Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : chaîne de Bois de Nêfles, depuis la ravine de la Ouette à la ravine Evelyne – ligne à hauteur du chemin Col Vert et intersection rue Juliette Dodu jusqu'à la ravine Evelyne • Est : ravine la Ouette, depuis la ligne Aubry • Sud : ligne Aubry – rue Evariste de Parny • Ouest : ravine du Mont Plaisir

59 bureaux de vote N° & adresse	SAINT LOUIS Limites géographiques
<p style="text-align: center;">55</p> <p>Ecole Jules Ferry Chemin des canaux La Rivière</p> <p style="text-align: center;">Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chaîne du Bois de Nèfles, depuis la ravine des Goyaves jusqu'à la ravine Evelyne • Est : Ravine des Goyaves entre la rue H. Delisle et la chaîne du Bois de Nèfles • Sud : rue H. Delisle, de la ravine des Goyaves à la ravine du Mont-Plaisir • Ouest : Ravine du Mont-Plaisir.
<p style="text-align: center;">56</p> <p>Ecole Auguste Lacaussade Ligne Montaigu Tapage La Rivière</p> <p style="text-align: center;">Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : prolongement de la chaîne du Bois de Nèfles jusqu'au rempart de Cilaos • Est : les remparts, entre la chaîne du Bois de Nèfles et la ligne Joson • Sud : la ligne Joson • Ouest : la ravine casimir
<p style="text-align: center;">57</p> <p>Ecole Auguste Lacaussade Ligne Montaigu Tapage La Rivière</p> <p style="text-align: center;">Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : ligne Joson – chemin Dejean • Est : les remparts, de la ligne Joson au chemin du Brûlé • Sud : le chemin du grand détour et le rempart • Ouest : la ravine Evelyne, de la rue Richard à la ligne Joson
<p style="text-align: center;">58</p> <p>Ecole Ilet Furcy Route de Cilaos La Rivière</p> <p style="text-align: center;">Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : intersection de la RN5, route de cilaos et ancien radier reliant le village de Ilet Furcy • Est : limite communale de l'Entre-Deux • Sud : radier du CD3 reliant la rivière Saint-Louis à l'Entre-Deux • Ouest : les remparts, partie comprise entre le chemin du Brûlé et l'intersection route de Cilaos.
<p style="text-align: center;">59</p> <p>Ecole Alphonse Daudet Petit Serré Route de Cilaos – La Rivière</p> <p style="text-align: center;">Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Est : limite communale de Cilaos, entre le plateau Fleurs jaunes et la limite communale de l'Entre-Deux • Sud : Ilet Furcy, intersection RN5 et ancien radier reliant le village de Ilet Furcy • Ouest : les remparts à hauteur de l'Ilet Furcy jusqu'à la limite communale avec Cilaos.

105 bureaux de vote N° & adresse	SAINT PAUL Limites géographiques	5 cantons
<p align="center">1 HOTEL DE VILLE 2, Place du Général de Gaulle <u>97460 SAINT PAUL</u> CANTON 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> * La Mer/ligne imaginaire jusqu'à la Rue de la Baie * Rue de la Baie jusqu'à la Rue Antoine Roussin * Rue Antoine Roussin jusqu'à la Rue de la Caverne * Rue de la Caverne/Rue de l'Hopital * Route des Premiers français * Ligne imaginaire devant le C.H.S. * Crête de la Falaise jusqu'à la Ravine de Fleurimont * De la Ravine de Fleurimont jusqu'à la Ligne imaginaire par la plage 	
<p align="center">2 Ecole Primaire Sarda Garriga 9, Rue Sarda Garriga <u>97460 SAINT-PAUL</u> CANTON 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> * La Mer/ligne imaginaire jusqu'à la rue de la Baie * Rue de la Baie jusqu'à la rue Antoine Roussin * Rue Antoine Roussin jusqu'à la Rue de la Caverne * Rue de l'Hôpital / route des Premiers Français * Chaussée royale / Rue Jean Bernard Rousseau * Rue de la Baie jusqu'à la ligne imaginaire vers la mer 	
<p align="center">3 Ecole Primaire Sarda Garriga 9, Rue Sarda Garriga <u>97460 SAINT-PAUL</u> CANTON 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> * La Mer / Ligne imaginaire jusqu'à la rue de la Baie * Rue de la Baie jusqu'à la rue Jean Bernard Rousseau * Rue Jean Bernard Rousseau * Chaussée Royale jusqu'à la rue Labourdonnais * Rue Labourdonnais / Rue de la Baie jusqu'à la Mer 	
<p align="center">4 Ecole Primaire Sarda Garriga 9, Rue Sarda Garriga <u>97460 SAINT-PAUL</u> CANTON 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Crête de la Falaise * CD 6 * Route Digue à la rue Mangalon * Rue Mangalon / Rue Leconte Delisle * Rue Leconte Delisle jusqu'à la Rue du Commerce * Rue Labourdonnais / Chaussée Royale * ligne imaginaire devant le C.H.S. jusqu'à la Crête de la Falaise 	
<p align="center">5 Ecole Primaire Sarda Garriga 9, Rue Sarda Garriga <u>97460 SAINT-PAUL</u> CANTON 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Rue Leconte Delisle * Rue du Commerce * Rue Labourdonnais jusqu'à la mer * De la mer à la rue Evariste de Parny (ligne imaginaire) * Rue Eugène Dayot jusqu'à la rue Leconte Delisle 	
<p align="center">6 Ecole Elémentaire Eugène Dayot 23, Rue Evariste de Parny <u>97460 SAINT-PAUL</u> CANTON 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Route Digue jusqu'à la rue Mangalon * Rue Mangalon / Rue Eugène Dayot * Rue Eugène Dayot jusqu'à la Mer * De la Mer face à la Rue de la Buse (ligne imaginaire) * Rue de la Buse / Rue Saint-Louis / Rue de Paris * Rue de Paris jusqu'à la Route Digue 	
<p align="center">7 Ecole Elémentaire Eugène Dayot 23, Rue Evariste de Parny <u>97460 SAINT-PAUL</u> CANTON 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> * De la mer à la rue Marius et Ary Leblond (ligne imaginaire) * Rue Potier / Rue Saint-Louis * Rue St-Louis jusqu'à rue de La Buse * Rue de La Buse jusqu'à la Mer (ligne imaginaire) 	

105 bureaux de vote N° & adresse	SAINT PAUL Limites géographiques	5 cantons
<p align="center"><u>8</u> Ecole élémentaire Eugène Dayot 23, rue Evariste de Parny 97460 SAINT-PAUL CANTON 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Chaussée Royale du canal de l'égout à la Rue de Paris * Rue de Paris jusqu'à la Rue St-Louis * Rue Pierre Lemazurier / Rue Marius et Ary Leblond * Rue Marius et Ary Leblond jusqu'à la Rue Pothier * Rue Pothier / Rue Saint-Louis jusqu'à la Rue de Paris * Rue de Paris jusqu'à la Chaussée Royale 	
<p align="center"><u>9</u> Médiathèque Leconte Delisle 110, boulevard Front de Mer 97460 SAINT-PAUL CANTON 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Rue St-Louis du Canal l'Egout à la Rue Pierre Lemazurier * Rue Rue Pierre Lemazurier / Rue Marius et Ary Leblond * Rue Marius et Ary Leblond à la Mer (ligne imaginaire) * La plage jusqu'à Canal l' Egout 	
<p align="center"><u>10</u> Ecole Elémentaire Grande Fontaine 175, chemin du Tour des Roches 97460 SAINT-PAUL CANTON 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Route Digue de la Gare Routière au C.D. 6 * C.D. 6 jusqu'à la Crête du Tour des Roches * Crête du Tour des Roches jusqu'au C.D. 5 * C.D. 5 au Chemin des Quatre Canons * Chemin Pavé C.D. 5 jusqu'à la Route Digue, face à la Gare Routière 	
<p align="center"><u>11</u> Ecole Elémentaire Grande Fontaine 175, chemin du Tour des Roches 97460 SAINT-PAUL CANTON 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Crête du Tour des Roches jusqu'au C.D. 5 * C.D. 5 jusqu'au Chemin Pavé * Chemin 4 Canons jusqu'au C.D. 5 * C.D. 5 jusqu'à la Route Digue (ligne imaginaire) * Ligne imaginaire / Rue Guillochet de Laperrière * Rue Guillochet de Laperrière jusqu'au Chemin Bel Horizon * Chemin Bel Horizon / Ligne imaginaire jusqu'au C.D.5 	
<p align="center"><u>12</u> Ecole Elémentaire Grande Fontaine 175, chemin du Tour des Roches 97460 SAINT-PAUL CANTON 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Crête du Tour Des Roches jusqu'au C.D.5 * C.D.5 / Ligne imaginaire jusqu'au Chemin Bel Horizon * Rue Guillochet de Laperrière jusqu'à Ligne imaginaire Route Digue * La Route Digue au Niveau Pont De l'Etang * De l'étang jusqu'à la ravine La Forge * De la Ravine La Forge à la Crête du Tour des Roches 	
<p align="center"><u>13</u> Ecole élémentaire Etang 169, boulevard Front de Mer 97460 SAINT-PAUL CANTON 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Canal de l'Egout de la mer à la Route Digue * Route Digue du Canal de l'égout à la Rue du Cimetière * Rue du cimetière à la Rue Edmond Albius * Rue Edmond Albius à la Rue du 14 juillet * Rue du 14 juillet à la Rue du 20 décembre * Rue du 20 décembre au Canal de l'égout par la mer 	
<p align="center"><u>14</u> Ecole élémentaire Etang 169, boulevard Front de Mer 97460 SAINT-PAUL CANTON 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Rue de la Digue jusqu'à la Rue du Cimetière * Rue du Cimetière * Rue Edmond Albius * Boulevard Jacob de la Haye * Bd Jacob de la Haye à la Rue de la Pépinière * Rue de l'Etang jusqu'à l'Etang * Ancien Pont de l'Etang à la Route Digue 	

105 bureaux de vote N° & adresse	SAINT PAUL	5 cantons
	Limites géographiques	
<p align="center"><u>15</u> Ecole élémentaire Etang 169, boulevard Front de Mer 97460 SAINT-PAUL CANTON 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> * De la mer jusqu'à la Rue du 14 juillet * Rue Edmond Albius * Boulevard Jacob de la Haye * Bd Jacob de la Haye à la Rue de la Pépinière * Rue de l' Etang à l'Etang * De l'Etang à l'Embouchure * De l'Embouchure à la Rue du 14 juillet par la Rue du 20 décembre 	
<p align="center"><u>16</u> C.A.S.E. Rue Jacquot 1bis, Rue Olive Lemarchand 97460 SAINT PAUL CANTON 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> * R.N. 1 Face La Rue Jacquot * Rue Jacquot à la Mer * De la Mer à l'Embouchure Ravine de l' Etang par la plage * De l'Embouchure de l'étang au Pont R.N.1 	
<p align="center"><u>17</u> C.A.S.E. Rue Jacquot 1bis, Rue Olive Lemarchand 97460 SAINT PAUL CANTON 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Pont R.N. 1 Rivière des Galets jusqu'à face la Rue Jacquot * Rue Jacquot à la mer * De la Mer à la Rivières des Galets * Rivière des Galets au Pont R.N.1 Rivière des Galets 	
<p align="center"><u>18</u> Ecole Primaire SAVANNAH Usine 21, Rue Courbe 97460 SAINT-PAUL CANTON 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Rivière des Galets, du Pont face à l'Oratoire de la Possession à la RN 1 * R.N. 1 Rivière des Galets jusqu'au Rond Point C.D. 4 * C.D. 4 à la rue des Fangourins * Rue Bonarparte à l'Allée des Palmistes * Allée des Palmistes jusqu'au C.D. 4 * C.D. 4 jusqu'au Carrefour Trois Chemins * Carrefour Trois Chemins à la Rivière des Galets face à l'Oratoire de la Possession 	
<p align="center"><u>19</u> Ecole Primaire SAVANNAH Usine 21, Rue Courbe 97460 SAINT-PAUL CANTON 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> * C.D. 4 à la rue des Fangourins * Rue Bonarparte à l'Allée des Palmistes * Allée des Palmistes au C.D. 4 * C.D. 4 jusqu'au Carrefour Trois Chemins * Carrefour Trois Chemins, Crête à la Ravine La Forge * Ravine La Forge à l'Etang * R.N. 1 du Pont de l'Etang au Rond Point C.D. 4 	
<p align="center"><u>20</u> Ecole Elémentaire Chocas – Plaine 20, chemin Neuf 97411 BOIS DE NEFLES CANTON 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> C.D. 4, Rue Frédéric Payet (côté impair) puis C.D. 4, Rue Gabriel Martin * Rue Gabriel Martin (côté impair) jusqu'au chemin Sans Souci * Chemin Sans Souci à la Ravine la Plaine * La Ravine la Plaine à la ligne Imaginaire * La ligne Imaginaire au C.D. 4, Rue Frédéric Payet 	
<p align="center"><u>21</u> Ecole Elémentaire Chocas – Plaine 20, chemin Neuf 97411 BOIS DE NEFLES CANTON 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Du château d'Eau à la Ravine Lolotte * Ravine Lolotte à la rue des Zattes * Rue des Zattes au Chemin Neuf * Chemin Neuf au C.D. 4 * C.D. 4, Rue Frédéric Payet (côté pair) * C.D. 4, Rue Frédéric Payet à la ravine Lolotte 	

105 bureaux de vote	SAINT PAUL	5 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;"><u>22</u></p> <p>Ecole Elémentaire Combavas Plaine 50, rue des Flamboyants 97411 BOIS DE NEFLES CANTON 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Ravine Précipice / Ravine Lolotte * De la ravine Lolotte au Chemin Combavas * Chemin Combavas jusqu'à la Ravine Précipice 	
<p style="text-align: center;"><u>23</u></p> <p>Ecole Elémentaire Combavas Plaine 50, rue des Flamboyants 97411 BOIS DE NEFLES CANTON 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Chemin Combavas à la Ravine Lolotte * De la Ravine Lolotte au Chemin Ricquebourg * Du Chemin Ricquebourg au Chemin des Adams * Rue Leconte Delisle jusqu'à la Citerne * De la Citerne à la Ravine la Plaine * De la Ravine la Plaine au Confluent du Bras Mort * Confluent du Bras Mort à la Ravine Lolotte * De la Ravine Lolotte à la Rue Roland Garros * De la Rue Roland Garros au Chemin la Croix * Du Chemin la Croix au Chemin Combavas 	
<p style="text-align: center;"><u>24</u></p> <p>Ecole Elémentaire Combavas Plaine 50, rue des Flamboyants 97411 BOIS DE NEFLES CANTON 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Ravine Lolotte jusqu'au Chemin Ricquebourg * Chemin Ricquebourg jusqu'au chemin des Adams * Rue Etienne Regnault entre le chemin des Adams et le Chemin Combavas * Chemin Combavas au Sentier des Adams * Sentier des Adams au Chemin Neuf * Chemin Neuf à la Rue des Zattes * Rue des Zattes à la Ravine Lolotte 	
<p style="text-align: center;"><u>25</u></p> <p>Ecole Elémentaire Combavas Plaine 50, rue des Flamboyants 97411 BOIS DE NEFLES CANTON 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Chemin Combavas du Sentier des Adams à la rue Etienne Regnault * Rue Etienne Regnault au C.D. 4 * C.D. 4 au Chemin Neuf * Chemin Neuf au Sentier des Adams 	
<p style="text-align: center;"><u>26</u></p> <p>Ecole Elémentaire Combavas Plaine 50, rue des Flamboyants 97411 BOIS DE NEFLES CANTON 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Chemin Sans Souci, de la Ravine de la Plaine jusqu'à la Rue Louis Desjardins * Rue Louis Desjardins, puis Rue Etienne Regnault jusqu'au chemins des Adams * Chemin des Adams au Chemin Ricquebourg * Chemin Ricquebourg à la rue Leconte Delisle * Rue Leconte Delisle à la rue Etienne Regnault au niveau de l'Eglise de la Plaine * De la Rue Etienne Regnault au niveau de l'Eglise à la Ravine de la Plaine par la Citerne * Ravine de la Plaine jusqu'au Chemin sans Souci. 	

105 bureaux de vote	SAINT PAUL	5 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p align="center"><u>27</u></p> <p>Ecole Primaire Sans Souci 163, Chemin Sans Souci 97411 BOIS DE NEFLES CANTON 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Ligne Imaginaire de la Ravine la Plaine au Chemin Sans Souci * Chemin Sans Souci au Chemin de l'Eglise Saint-Thomas * Chemin de l'Eglise Saint-Thomas puis Ligne Imaginaire jusqu'à la Rivière des Galets * Rivière des Galets jusqu'au niveau de l'Oratoire de la Possession * Oratoire de la Possession à la Ravine de la Plaine 	
<p align="center"><u>28</u></p> <p>Ecole Primaire Sans Souci 163, Chemin Sans Souci 97411 BOIS DE NEFLES CANTON 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Ligne Imaginaire de la Ravine la Plaine au Chemin Sans Souci * Chemin Sans Souci jusqu'au chemin de l'église Saint-Thomas * Puis Ligne Imaginaire jusqu'à la Rivière des Galets * Rivière des Galets jusqu'à l'îlet Flamand * Ilet Flamand au rempart du cirque * Rempart du Cirque de Mafate à la Ravine la Plaine 	
<p align="center"><u>29</u></p> <p>Ecole Élémentaire Bois de Nèfles 32, Rue de l'Eglise 97411 BOIS DE NEFLES CANTON 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> * De la ravine la Plaine au confluent du Bras-Mort à la Ravine Lolotte par la courbe du niveau 450 * Ravine Lolotte jusqu'au C.D. 4 (Rue Roland Garros) * Rue Roland Garros puis Chemin la Croix puis Chemin Combavas * Ravine Précipice à la rue Roland Garros * Rue Roland Garros au Chemin Sainterne * Chemin Giroday à la Ravine Précipice * Ravine Précipice au Rempart de Mafate * Du Rempart de Mafate à la Ravine de la Plaine 	
<p align="center"><u>30</u></p> <p>Ecole Élémentaire Bois de Nèfles 32, Rue de l'Eglise 97411 BOIS DE NEFLES CANTON 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Chemin Combavas de la Ravine Précipice à la rue Roland Garros * Ravine Fontaine au rempart de Mafate * Rempart de Mafate à la Ravine Précipice * Ravine Précipice au Chemin de la Giroday * Chemin Sainterne à la rue Roland Garros * Rue Roland Garros à la Ravine Précipice 	
<p align="center"><u>31</u></p> <p>Ecole Élémentaire Bois de Nèfles 32, Rue de l'Eglise 97411 BOIS DE NEFLES CANTON 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Ravine Fontaine, du Rempart de Mafate au Chemin Combavas * Chemin Combavas au Virage WIN LIME * Ligne Imaginaire à la Ravine Jardin * Ravine Jardin au Rempart de Mafate 	
<p align="center"><u>32</u></p> <p>Ecole Élémentaire Bois de Nèfles 32, Rue de l'Eglise 97411 BOIS DE NEFLES CANTON 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Rempart de Mafate à la Ravine Bassin * Ligne Imaginaire Ravine Bassin à la Ravine Jardin * Ravine Jardin au Rempart de Mafate 	

105 bureaux de vote N° & adresse	SAINT PAUL	5 cantons
	Limites géographiques	
<p align="center"><u>33</u></p> <p>Ecole Primaire Hangar 211, chemin combavas 97411 BOIS DE NEFLES CANTON 2</p>	<p>Chemin Combavas au Virage Win Lime jusqu'à la Ravine Précipice</p> <ul style="list-style-type: none"> * Ravine Précipice à la Crête du Déboulé * Crête du Déboulé à la Ravine Jardin * Ravine Jardin au Chemin Hangar * Chemin Hangar au Chemin Bassin * Ravine Bassin à la Ligne Imaginiare du Chemin Combavas 	
<p align="center"><u>34</u></p> <p>Ecole Primaire Hangar 211, chemin Combavas 97411 BOIS DE NEFLES CANTON 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Ravine Jardin au Chemin Bassin * Chemin Bassin au Chemin Hangar * Chemin Hangar à la Ravine Jardin * Ravine Jardin à la Crête du Déboulé * Crête du Déboulé à la Ravine Bassin * Ravine Bassin au Virage Win Lime * Ligne Imaginaire de la Ravine Bassin à la Ravine Jardin 	
<p align="center"><u>35</u></p> <p>Ecole Primaire Ruisseau 6, Chemin Polpost 97411 BOIS DE NEFLES CANTON 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Crête du Tour des Roches, de la Ravine Bassin à la Ravine La Forge * Ravine La Forge au C.D. 4 * C.D. 4 à la Ravine Bassin * Ravine Bassin à la Crête du Tour des Roches 	
<p align="center"><u>36</u></p> <p>Ecole Primaire Ruisseau 6, Chemin Polpost 97411 BOIS DE NEFLES CANTON 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Ravine Tête Dure en montant jusqu'au Rempart de Mafate * Rempart de Mafate à la Ravine Bassin * Ravine Bassin au C.D. 4 * C.D. 4 à la Ravine Tête Dure 	
<p align="center"><u>37</u></p> <p>Ecole Primaire Ruisseau 6, Chemin Polpost 97411 BOIS DE NEFLES CANTON 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> * C.D. 4 à la Ravine Tête Dure * Ravine Tête Dure jusqu'au Rempart de Mafate * Rempart de Mafate de la Ravine La Forge au C.D. 4 	
<p align="center"><u>38</u></p> <p>Ecole Elémentaire Plateau Caillou 5, Rue Claude de Sigoyer 97460 SAINT PAUL CANTON 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> * De la rue Gabriel Guist'Hau à l'Avenue Blanche Pierson * De l'Avenue Blanche Pierson (côté Nord) à l'Avenue des Moutardiens (côté Pair) * De l'Avenue des Moutardiens à l'Avenue des Bengalis * De l'Avenue des Bengalis au prolongement de l'Avenue des Francolins * Du prolongement de l'Avenue des Francolins au C.D. 6 (Route 11 %) * Du C.D. 6 à la limite du Lot. Corbara (côté Mer) * De la limite du Lot. Corbara à la Ravine Bernica * De la ravine Bernica à la Crête de la falaise de la rue Gabriel Guist'Hau 	

105 bureaux de vote N° & adresse	SAINT PAUL	5 cantons
	Limites géographiques	
<p align="center"><u>39</u></p> <p>Ecole Elémentaire Plateau Caillou 5, Rue Claude de Sigoyer 97460 SAINT PAUL CANTON 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> * De la rue Claude de Sigoyer (Rive Gauche) à l'Avenue des Martins * L'Avenue des Martins jusqu'à la limite du lot. Des Acacias * La limite du lot. des Acacias à l'Avenue des Francolins (côté Pair) * L'Avenue des Francolins à l'Avenue des Bengalis * L'Avenue des Bengalis à l'Avenue des Moutardiers * L'Avenue des Moutardiers à l'Avenue Blanche Pierson * L'Avenue Blanche Pierson à l'Avenue Paul Julius Bénard * l'Avenue Paul Julius Bénard à la Rue Claude de Sigoyer 	
<p align="center"><u>40</u></p> <p>Ecole Primaire de l' Europe Jean Monnet 1 bis, Rue des Saphirs 97460 SAINT PAUL CANTON 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> * De la rue Gabriel Guist'Hau à la Rue Claude de Sigoyer (Rive Droite) * Avenue des Martins au C.D. 6 * C.D. 6, Rue des Cardinaux * Rue des Cardinaux à la Ravine Fleurimont * Ravine Fleurimont à la Crête de la Falaise * De la Crête de la Falaise au C.D. 6 	
<p align="center"><u>41</u></p> <p>Ecole Primaire Fleurimont I 102, Lot. Combavas 97460 SAINT-PAUL CANTON 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Avenue des Martins à la limite du lot. des Acacias * De la limite du lot. des Acacias à l'Avenue des Francolins (côté Impair) * Du prolongement de l'Avenue des Francolins au C.D. 6 (Route 11 %) * Du C.D. 6 à la limite du Lot. Corbara (côté Montagne Lozzari) * Lot. Corbara en passant par la Ravine Bernica * Limite du lotissement Corbara (côté Mer) au C.D. 6 (Route 11 %) * Du C.D. 6 (Route 11 %) au Rond Point du Lycée * Rue Auguste Vinson du Rond Point du Lycée à l'Avenue des Martins 	
<p align="center">42</p> <p>Ecole Primaire Fleurimont I 102, Lot. Combavas 97460 SAINT-PAUL CANTON 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> * De la ravine Fleurimont au Chemin Summer * Du chemin Summer (côté Mer) à la Rue Florimont * Rue Florimont (côté Nord) au Chemin Vieux Tamarin * Du Chemin Vieux Tamarin (côté Impair) à la Rue Raphaël Barquisseau (Maison n° 94) * De la rue Raphaël Barquisseau (côté Pair) au Rond Point du Lycée * Rue Auguste Vinson à la Rue Cardinaux * De la Rue Cardinaux à la Ravine Fleurimont 	

105 bureaux de vote N° & adresse	SAINT PAUL	5 cantons
	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">43</p> <p>Ecole Elémentaire Fleurimont II 87, Rue Cendragon 97460 SAINT-PAUL CANTON 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Chemin Martin du Sentier de Ligne Berthaut à la rue Raphaël Barquisseau * Rue Raphaël Barquisseau, rue du Fond Maunier à la Ravine Fleurimont * Ravine Fleurimont au Chemin Summer * Chemin Summer N° 1 à la Rue Florimont * Rue Florimont au Chemin Vieux Tamarin * Chemin Vieux Tamarin à la Rue Raphaël Barquisseau (Maison n° 98) * Rue Raphaël Barquisseau, puis Chemin Chevalier jusqu'au Sentier Ligne Berthaut * Sentier Ligne Berthaut au Chemin Martin 	
<p style="text-align: center;"><u>44</u></p> <p>Ecole Elémentaire Fleurimont II 87, Rue Cendragon 97460 SAINT-PAUL CANTON 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Ravine Bernica jusqu'au radier C.D. 4 E * C.D. 4 E puis Chemin Trou de Sable jusqu'au Chemin Chevalier * Chemin Chevalier à la Rue Raphaël Barquisseau * Rue Raphaël Barquisseau à la limite du Lot. Corbara * Limite de Lot. Corbara à la Ravine Bernica 	
<p style="text-align: center;">45</p> <p>Ecole Elémentaire Fleurimont II 87, Rue Cendragon 97460 SAINT-PAUL CANTON 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Chemin Trou de Sable au Chemin Chevalier jusqu'au carrefour C.D. 4 E / C.D. 8 * C.D. 8 au Sentier Ligne Berthaut * Sentier Ligne Berthaut au Chemin Chevalier 	
<p style="text-align: center;">46</p> <p>Ecole Primaire Bois Rouge 4, Chemin de l'Ecole 97460 SAINT-PAUL CANTON 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> * De la ravine bernica (Bassin pigeon) au C.D. 5 par la Crête du Tour des Roches * C.D. 5 au C.D. 4 * C.D. 4 au C.D. 4 E * C.D. 4 à la Ravine Bernica * Ravine Bernica au Bassin Pigeon 	
<p style="text-align: center;"><u>47</u></p> <p>Ecole Primaire Bois Rouge 4, Chemin de l'Ecole 97460 SAINT-PAUL CANTON 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> * C.D. 4, du carrefour C.D.4E au C.D. 5 * C.D. 5 à La Crête du tour des Roches au niveau de Crève Cœur * Crête du Tour des Roches à la Ravine Divon * Ravine Divon à la Ravine Baptiste * Ravine Baptiste au Chemin Chéreau * Chemin Chéreau au Carrefour C.D. 4 / C.D. 4 E 	
<p style="text-align: center;"><u>48</u></p> <p>Ecole Primaire Bellemène 333, Rue Montrouge 97460 SAINT PAUL CANTON 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Ligne Crête du Tour des Roches du Sentier Pavé Morel à la Ravine Divon * Ravine Divon au C.D. 4 * C.D. 4 de la Ravine Baptiste au Chemin Pavé Morel * Sentier Chemin Pavé Morel à ligne de Crête du Tour des Roches 	

105 bureaux de vote N° & adresse	SAINT PAUL	5 cantons
	Limites géographiques	
<p align="center"><u>49</u></p> <p>Ecole Primaire Bellemène 333, Rue Montrouge 97460 SAINT PAUL CANTON 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Ligne de Crête du Tour des Roches, de la Ravine La Forge au Sentier Pavé Morel * Chemin Pavé Morel au C.D. 4 * C.D.4 à la Ravine la Forge * Ravine la Forge, du C.D. 4 à la Crête du Tour des Roches 	
<p align="center"><u>50</u></p> <p>Ecole Primaire Bellemène 333, Rue Montrouge 97460 SAINT PAUL CANTON 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> * C.D.4 de la Ravine la Forge au Chemin canot * Chemin Canot au C.D. 3 * C.D. 3 à la Ravine la Forge * Rue la Forge au CD 4 	
<p align="center"><u>51</u></p> <p>Ecole Primaire Bellemène 333, Rue Montrouge 97460 SAINT PAUL CANTON 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> *.Chemin Canot, du C.D. 4 au C.D. 3 * CD 3 jusqu'à la Ravine Baptiste * Ravine Baptiste du CD 3 au CD 4 * C.D. 4 au chemin Canot 	
<p align="center"><u>52</u></p> <p>Ecole Elémentaire Guillaume 62, Rue Louise et Jouan 97423 LE GUILLAUME CANTON 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> * De la Ravine Baptiste à la Ligne Chéreau juqu'au C.D. 4 * C.D.4 au Chemin Summer * Chemin Summer au chemin des Fleurs * Chemin des Fleurs au C.D. 7 * C.D. 7 au Chemin de la Mairie * Chemin de la Mairie à la Ravine Divon * Ravine du Divon C.D.4 jusqu'à la ravine Baptiste 	
<p align="center"><u>53</u></p> <p>Ecole Elémentaire Guillaume 62, Rue Louise et Jouan 97423 LE GUILLAUME CANTON 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> * C.D. 3 Ravine Divon au Chemin de la Mairie * Jonction Ravine Divon, Chemin de la Mairie au C.D. 7 * C.D. 7 au Chemin de l'Eglise * Chemin de l'Eglise / Chemin Père Paubert * Chemin Père Paubert au C.D. 7 * C.D. 7 au C.D. 3 * C.D. 3 à la Ravine Divon 	
<p align="center"><u>54</u></p> <p>Ecole Maternelle les Fourmis 145, Rue Louise et Jouan 97423 LE GUILLAUME CANTON 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> * C.D. 4 du Carrefour du C.D. 4 E au Chemin Summer * Chemin Summer au chemin des Fleurs * Chemin des Fleurs au C.D. 7 * C.D. 7 à la Rue de l'Eglise * Rue de l'Eglise au Chemin du Père Paubert * Chemin du Père Paubert au C.D. 7 * C.D. 7 au C.D. 3 * C.D. 3 au Chemin Ligne Bambous * Chemin Ligne Bambous à la Ravine Bernica * Ravine Bernica au C.D. 4 E * C.D. 4 E au C.D. 4 	

105 bureaux de vote N° & adresse	SAINT PAUL	5 cantons
	Limites géographiques	
<p align="center">55</p> <p>Ecole Maternelle les Fourmis 145, Rue Louise et Jouan 97423 LE GUILLAUME CANTON 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Haut de la Ravine du Bernica jusqu'au Chemin Ligne Bambous * Chemin Ligne Bambous au CD 3 * C.D. 3 au Chemin Lallemand * Chemin Lallemand / Chemin FEOGA jusqu'à la Ravine Divon * Ravine Divon au Rempart de Mafate * Rempart de Mafate, de la Ravine Divon à la Ravine Bernica 	
<p align="center">56</p> <p>Ecole Maternelle les Fourmis 145, Rue Louise et Jouan 97423 LE GUILLAUME CANTON 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> * C.D. 3 au Chemin Lallemand * Chemin Lallemand / Chemin FEOGA jusqu'à la Ravine Divon * Ravine Divon du Chemin FEOGA au C.D. 3 * C.D. 3 de la Ravine Divon au Chemin Lallemand 	
<p align="center">57</p> <p>Ecole Primaire Bac Rouge 19, Route du Maïdo 97423 LE GUILLAUME CANTON 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> * C.D. 3 de la Ravine Divon à la Route du Maïdo * Route du Maïdo au Chemin FEOGA * Chemin FEOGA, de la ravine Divon au C.D. 3 	
<p align="center">58</p> <p>Ecole Primaire Bac Rouge 19, Route du Maïdo 97423 LE GUILLAUME CANTON 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> * C.D. 3 de la Route du Maïdo à la Ravine la Forge * Ravine la Forge au Rempart de Mafate * Rempart de Mafate, de la Ravine la Forge à la Ravine Divon * Ravine Divon au Chemin FEOGA * Chemin FEOGA de la Ravine Divon à la Route du Maïdo * Route du Maïdo au C.D.3 	
<p align="center">59</p> <p>Ecole Primaire Ilet des Orangers MAFATE CANTON 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Rivière des Galets de l'Ilet flament au Gros Morne * Rempart de Mafate, du Gros Morne à l'Ilet flament 	
<p align="center">60</p> <p>Ecole primaire gros eucalyptus 35, chemin gros eucalyptus 97422 LA SALINE CANTON 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Ravine du Bras de l'Ermitage jusqu'au C.D. 6 * C.D. 6 à la Ravine de l'Ermitage * Ravine de l'Ermitage à la ligne imaginaire passant au dessus du lot. Vue Belle jusqu'au Chemin Vue Belle * C.D. 6 à la Rue Welsch * Rue Welsch à la Rue Eucalyptus * Rue Eucalyptus à la Ravine de la Saline * Ravine de la Saline au Chemin Bruniquel * Chemin Bruniquel au Bras de la Ravine de l'Ermitage 	
<p align="center">61</p> <p>Ecole primaire gros eucalyptus 35, chemin gros eucalyptus 97422 LA SALINE CANTON 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> * C.D. 6 à la Rue Welsch * Rue Welsch à la rue Eucalyptus * Rue Eucalyptus à la Ravine de la Saline * Ravine de la Saline au C.D. 6 	

105 bureaux de vote N° & adresse	SAINT PAUL Limites géographiques	5 cantons
<p align="center">62 Ecole Primaire de l'Hermitage 206, Chemin fond de puits 97422 LA SALINE CANTON 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Ravine de l'Hermitage jusqu'au CD 6 * C.D. 6 au Chemin Fond de Puits * Chemin Fond de Puits / Chemin Bien Aimé * Chemin Bien Aimé / Ravine de l'Hermitage 	
<p align="center">63 Ecole Primaire de l'Hermitage 206, Chemin fond de puits 97422 LA SALINE CANTON 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Bras de la Ravine de l'Hermitage jusqu'au CD 6 * C.D. 6 au chemin Fond de Puits * Chemin Fond de Puits / chemin Bien Aimé * Chemin Aimé jusqu'à la Ravine de l'Hermitage * Ravine de l'Hermitage jusqu'au Bras de la Ravine de l'Hermitage 	
<p align="center">64 Ancienne Ecole Mater. Centre Saline 266, Rue Jean Albany 97422 LA SALINE CANTON 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> * CD 6 de la Ravine de la Saline jusqu'au chemin Vue Belle * Chemin Vue Belle puis ligne imaginaire au dessus du lot. Vue Belle jusqu'à la Ravine de l'Hermitage * Ravine de l'Hermitage jusqu'au chemin des Barrières * Chemin des Barrières jusqu'à la Ravine de la Saline * Ravine de la Saline jusqu'au CD 6 	
<p align="center">65 Ecole Maternelle Corbeil 15, Chemin Corbeil 97422 LA SALINE CANTON 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> * CD 4 jusqu'à la Ravine de St-Gilles * Ravine de St-Gilles jusqu'à chemin des Barrières * Chemin des Barrières jusqu'à la Ravine de l'Hermitage * Ravine de l'Hermitage jusqu'au CD 4 	
<p align="center">66 Ecole Primaire B Alette Hortense 24, Rue Cazanove 97422 LA SALINE CANTON 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Ravine de la Saline jusqu'à ligne imaginaire * Ligne imaginaire jusqu'au chemin inconnu * Chemin inconnu jusqu'au Chemin d'eau * Chemin d'eau jusqu'au chemin l'Evêque * Chemin l'Evêque jusqu'à la rue Rossolin * Rue Rossolin rue de l'Eglise * Rue de l'Eglise jusqu'à la Ravine de la Saline 	
<p align="center">67 Ecole Elémentaire Jean Albany 37, Rue du Relais 97422 LA SALINE CANTON 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Ravine de la Saline jusqu'à la rue de l'Eglise * Rue de l'Eglise jusqu'à la rue du Relais * Rue du Relais jusqu'au C.D. 9 * CD 9 sentier inconnu jusqu'au chemin Bruniquel * Chemin Bruniquel jusqu'à Ravine de la Saline 	
<p align="center">68 Ecole Elémentaire Jean Albany 37, Rue du Relais 97422 LA SALINE CANTON 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Ravine Tabac au chemin l'Evêque * Chemin l'Evêque jusqu'à la rue Rossolin * Rue Rossolin jusqu'au chemin du Relais * Chemin du Relais jusqu'au C.D.9 * C.D. 9 au sentier inconnu jusqu'au Chemin Bruniquel * Chemin Bruniquel jusqu'à la Ravine Tabac 	
<p align="center">69 Ecole Maternelle de Barrage 16, Rue Wan Hoï 97422 LA SALINE CANTON 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Ravine des Trois Bassins jusqu'à la Ravine Tabac au chemin l'Evêque * Chemin l'Evêque jusqu'à la rue Mika * Rue Mika jusqu'à la Ravine Trois Bassins 	

105 bureaux de vote N° & adresse	SAINT PAUL Limites géographiques	5 cantons
<p align="center">70 Ecole Maternelle de Barrage 16, Rue Wan Hoï 97422 LA SALINE CANTON 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Ravine Trois Bassins / Ligne imaginaire * Ligne imaginaire / chemin Chane Pack * Chemin Chane Pack jusqu'au chemin D'Eau (ex CD 6) * Chemin d'Eau chemin inconnu bis * Chemin inconnu bis jusqu'au chemin l'Evêque * Rue Mika jusqu'à la Ravine des trois Bassins 	
<p align="center">71 Ecole Mater. Ravine Trois Bassins 24, CD 4 97422 LA SALINE CANTON 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Ravine de la Saline jusqu'au chemin des Barrières * Chemin des Barrières jusqu'à la Ravine des Trois Bassins * Ravine des Trois Bassins jusqu'à ligne imaginaire * Ligne imaginaire jusqu'au chemin Chane Pack * Chemin Chane Pack jusqu'au CD 6 * CD 6 jusqu'au chemin inconnu * Chemin inconnu jusqu'à ligne imaginaire * Ligne imaginaire jusqu'à la Ravine de la Saline 	
<p align="center">72 Ecole Elémentaire ravine Daniel 67, Route Hubert Delisle 97422 LA SALINE CANTON 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Chemin des Barrières – Chemin Villentroy * Chemin Villentroy - Route Hubert Delisle * Route Hubert Delisle - Chemin Romely * Chemin Romely - Chemin des Barrières 	
<p align="center">73 Ecole Elémentaire ravine Daniel 67, Route Hubert Delisle 97422 LA SALINE CANTON 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Chemin des Barrières – Ravine Trois Bassins * Ravine Trois Bassins jusqu'au Rempart de Mafate * Rempart de Mafate * Ravine St-Gilles - chemin Tavernier jusqu'au CD 3 * CD 3 – chemin Villentroy * Chemin Villentroy – chemin des Barrières 	
<p align="center">74 Ecole Primaire du Bernica 21, Route de Fatima 97435 ST GILLES LES HAUTS CANTON 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> * CD 4 jusqu'au chemin Chevalier * Chemin Chevalier jusqu'au chemin Ligne Berthaut * Chemin Ligne Berthaut jusqu'au CD 8 * CD 8 jusqu'à sentier Ligne Berthaut * Sentier Ligne Berthaut jusqu'au Chemin Ligne Berthaut * Chemin Ligne Berthaut jusqu'au chemin Lartin * Chemin Lartin jusqu'au chemin Fond Maunier * Chemin Fond Maunier jusqu'au CD 4 	
<p align="center">75 Ecole Primaire du Bernica 21, Route de Fatima 97435 ST GILLES LES HAUTS CANTON 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Ravine du Bernica au niveau du radier du CD 4 E * CD 4 E du radier du CD 4 E jusqu'au CD 8 * CD 8 jusqu'à chemin Ligne Berthaut * Chemin Ligne Berthaut jusqu'à chemin Chevalier * Chemin Chevalier jusqu'à CD 4 * CD 4 jusqu'à la Ravine du Bernica 	
<p align="center">76 Ecole Primaire du Bernica 21, Route de Fatima 97435 ST GILLES LES HAUTS CANTON 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Ravine du Bernica du CD 4 jusqu'à une ligne imaginaire joignant la ravine du Bernica au chemin de Tan Rouge au niveau de la famille Gruchet * Ligne imaginaire jusqu'à la rue fond Maunier en passant par le chemin Tan Rouge * Chemin Crescence jusqu'au CD 4 * CD 4 jusqu'à la ravine du Bernica 	

105 bureaux de vote N° & adresse	SAINT PAUL Limites géographiques	5 cantons
<p style="text-align: center;">77</p> <p>Ecole Primaire de Tan Rouge 212, Route de Tan Rouge 97435 ST GILLES LES HAUTS CANTON 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> * De la ravine du Fond Maunier à la ravine du Bernica par une ligne imaginaire passant au niveau de la famille Gruchet sur le chemin de Tan Rouge * Ravine du Bernica à la ligne imaginaire * Ligne imaginaire jusqu'à la ravine Fond Maunier en passant par le Chemin Tan Rouge au domicile de M. Zopire * Ravine du Fond Maunier à la ligne imaginaire * Ligne imaginaire à la Ravine du bernica en passant au niveau de la famille Gruchet 	
<p style="text-align: center;">78</p> <p>Ecole Primaire de Tan Rouge 212, Route de Tan Rouge 97435 ST GILLES LES HAUTS CANTON 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> * CD 4 de la Ravine St-Gilles au chemin Crescence * Chemin Crescence à la ravine Fond Maunier * Ravine Fond Maunier jusqu'à une ligne imaginaire * Ligne imaginaire passant par chemin de la bretelle N° 210 jusqu'à la ravine Saint-Gilles 	
<p style="text-align: center;">79</p> <p>Ecole Primaire Bras Canot 104, chemin Bras Canot 97435 ST GILLES LES HAUTS CANTON 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Ravine Saint-Gilles, puis ligne imaginaire passant par le chemin de la bretelle N° 10 * Ligne imaginaire à la rue Romély * Rue Romély jusqu'à la Ravine Saint-Gilles 	
<p style="text-align: center;">80</p> <p>Ecole Primaire Paul Julius Bénard 139, Route Hubert Delisle 97435 SAINT GILLES LES HAUTS CANTON 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Route Hubert Delisle jusqu'à la rue Romély * Rue Romély jusqu'à la ligne imaginaire * Ligne imaginaire à la ravine Bernica en passant par le chemin Tan Rouge 	
<p style="text-align: center;">81</p> <p>Ecole Primaire Paul Julius Bénard 139, Route Hubert Delisle 97435 ST GILLES LES HAUTS CANTON 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> * ravine Bernica à la route Hubert Delisle * Du rempart de Mafate à la ravine du Bernica * De la ravine du Bernica à la route Hubert Delisle * De la route Hubert Delisle à la rue Tavernier * Rue Tavernier à la ravine St-Gilles * Ravine St-Gilles en montant jusqu'au rempart de Mafate 	
<p style="text-align: center;">82</p> <p>Ecole primaire Boucan canot 11, rue du Grand Hôtel 97434 ST GILLES LES BAINS CANTON 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> * ligne de Crête de la Ravine Fleurimont à la Ravine Boucan Canot * ligne imaginaire passant par le Chemin de la Vanille joignant la R.N. 1 * RN 1 jusqu' au Chemin Cap Homard * Chemin Cap Homard à la Mer * Plage de Cap Homard jusqu' à la RavineFleurimont * La Ravine Fleurimont à la Ligne de Crête 	

105 bureaux de vote N° & adresse	SAINT PAUL Limites géographiques	5 cantons
<p align="center">83</p> <p>Ecole Elémentaire De Grand Fond 151, Chemin Summer 97434 ST GILLES LES BAINS CANTON 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> * DE LA Mer jusqu' à la R.N. 1 * R.N. 1 0 LA Ligne imaginaire * Ligne imaginaire passant par le Chemin la Vanille à la Ravine Boucan Canot * Ravine Boucan Canot jusqu'au canal Prune * Canal Prune jusqu'au Bassin des Trois Roches * Canal Saint-Gilles jusqu'à l'entrée du Théâtre * C.D. 10 Jusqu'à R.N.1 * Carrefour R.N. jusqu'à la Ravine Grand Fond * Ravine Grand Fond Jusqu'à la mer 	
<p align="center">84</p> <p>Ecole Elémentaire De Grand Fond 151, Chemin Summer 97434 ST GILLES LES BAINS CANTON 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Ravine Grand Fond de la mer à la RN 1 * RN 1 jusqu'au carrefour du CD 10 * CD 10 jusqu'à l'entrée du Théâtre * Canal Jacques jusqu'au point imaginaire au-dessous du chemin de la Croix * Du point imaginaire obtenu jusqu'à la rue du Général de Gaulle face à l'entrée du lot. Leconte Delisle * De la rue du Général de Gaulle au chemin des Pêcheurs par la RN 1 * Plage du chemin des Pêcheurs jusqu'à la ravine Grand Fond 	
<p align="center">85</p> <p>Ecole Maternelle de Roches Noires 7, Rue du Port 97434 ST GILLES LES BAINS CANTON 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Chemin des Pêcheurs du lot. De Grand Fond de la mer jusqu'à la RN 1 * RN 1 jusqu'à la ravine St-Gilles * Ravine St-Gilles jusqu'à la mer * Plage de la ravine St-Gilles jusqu'au chemin des Pêcheurs du lot. De Grand Fond 	
<p align="center">86</p> <p>Ecole Maternelle de Roches Noires 7, Rue du Port 97434 ST GILLES LES BAINS CANTON 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> * RN 1 face à l'entrée du lot. Leconte Delisle jusqu'au canal Jacques au point imaginaire au-dessus du chemin de la Croix * Canal Jacques jusqu'à l'entrée du Théâtre * Canal St-Gilles jusqu'au bassin des Trois Roches * Ravine St-Gilles jusqu'à la rue du Général de Gaulle * Rue du Général de Gaulle jusqu'à l'entrée du lot. Leconte Delisle 	
<p align="center">87</p> <p>Ecole Elémentaire Carrosse 10, Chemin Carrosse 97434 ST GILLES LES BAINS CANTON 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Plage de la ravine St-Gilles à la limite sud du village Corail * Limite sud du village Corail à RN 1 * RN 1 jusqu'à la Ravine St-Gilles * Ravine St-Gilles à la mer 	
<p align="center">88</p> <p>Ecole Elémentaire Carrosse 10, Chemin Carrosse 97434 ST GILLES LES BAINS CANTON 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Canal de Villèle jusqu'au chemin Carosse * Chemin Carosse jusqu'à la rue des Bonites * Rue des Bonites - Rue des capucins - Rue des Espadons * Chemin carosse jusqu'à la R.N 1 * Rond point RN 1 jusqu'à ligne imaginaire de RN 1 à Canal de Villèle 	

105 bureaux de vote N° & adresse	SAINT PAUL	5 cantons
	Limites géographiques	
<p align="center">89</p> <p align="center">Ecole Elémentaire Carrosse 10, Chemin Carrosse 97434 ST GILLES LES BAINS CANTON 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Canal du Villèle jusqu'au chemin Carosse * Chemin Carrosse jusqu'à la rue des Bonites * Rue des Bonites, rue des Capucins, rue des Espadons, Chemin Carrosse * Chemin Carrosse jusqu' au Canal Ravine St Gilles * Canal Ravine St Gilles au Canal de Villèle 	
<p align="center">90</p> <p align="center">Ecole Elémentaire Carrosse 10, Chemin Carrosse 97434 ST GILLES LES BAINS CANTON 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Canal de Villèle jusqu'au Chemin Carrosse * Chemin Carrosse jusqu' à la rue des Bonites * Rue des Bonites, rue des Capucins, rue des Espadons * Chemin Carrosse jusqu' à R.N.1 * Rond point R.N. 1 à la Limite Sud du VVF * Limite Sud du VVF jusqu' à Canal de Villèle * Canal de Villèle de la Ravine St Gilles au Chemin Carrosse 	
<p align="center">91</p> <p align="center">Ecole Elémentaire Hermitage-les-Bains 1, rue des Maldives 97434 ST GILLES LES BAINS CANTON 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Limite du village corail au Canal de Villèle * Canal de Villèle jusqu' à la Ravine de l' Hermitage * Ravine de l' Hermitage jusqu' à la R.N. 1 * R.N. 1 jusqu' au chemin du Père La Frite * Chemin du Père La frite, à la Plage de la Passe de l' Hermitage * De la Plage de la passe de l'Hermitage à la Limite Sud du village corail 	
<p align="center">92</p> <p align="center">Ecole Elémentaire Hermitage les Bains 1, rue des Maldives 97434 ST GILLES LES BAINS CANTON 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> * De la Plage de la passe de l' Hermitage au chemin Père la Frite jusqu' à la R.N.1 * R.N. 1 jusqu'à la rue Ambroise Vollard * Rue Ambroise Vollard jusqu'à la plage de la passe de l' Hermitage 	
<p align="center">93</p> <p align="center">Ecole Elémentaire Saline les Bains 24, Route du Trou d'Eau 97434 ST GILLES LES BAINS CANTON 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> * RN 1 face à la Rue Azéma / Ligne imaginaire * Ligne imaginaire au chemin Bruniquel * Chemin Bruniquel, Ravine de l' Hermitage à la R.N. 1 * Rue Ambroise Vollard, Rue du Lagon jusqu' à la Passe de l' Hermitage * La Plage jusqu' au passage face la R.N. 1 	
<p align="center">94</p> <p align="center">Ecole Elémentaire Saline les Bains 24, Route du Trou d'Eau 97434 ST GILLES LES BAINS CANTON 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> * RN 1 face à la Rue Azéma / Ligne imaginaire) * Ligne imaginaire au chemin Bruniquel * Chemin Bruniquel à la Rue des Argonautes (ligne Imaginaire) * Rue des Argonautes à la rue des Porcelaines * Rue des Porcelaines jusqu'à la RN 1 	
<p align="center">95</p> <p align="center">Ecole Elémentaire Saline les Bains 24, Route du Trou d'Eau 97434 ST GILLES LES BAINS CANTON 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> * La Plage jusqu' au passage face la R.N.1 * Rue des Porcelaines jusqu'à la Rue des Argonautes * Rue des Argonautes 'à la R.N. Déviation * Rond Point R.N. 1 de la Déviation à la Plage (ligne imaginaire) 	

105 bureaux de vote N° & adresse	SAINT PAUL	5 cantons
	Limites géographiques	
<p align="center">96</p> <p>Ecole Elémentaire Saline les Bains 24, Route du Trou d'Eau 97434 ST GILLES LES BAINS CANTON 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> * La Plage jusqu' au Rond point R.N. 1 de la Déviation (ligne imaginaire) * R.N. 1 de la déviation à la Ravine Tabac / Chemin Bruniquel * Chemin Bruniquel jusqu' à la Ravine de Trois Bassins * Le Littoral de Trois Bassins à la LIGNE Imaginaire de la Plage 	
<p align="center">97</p> <p>Ecole Elémentaire Villèle 13, Rue des Petits Bois 97435 ST GILLES LES HAUTS CANTON 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> * C D 6 jusqu' au Chemin Carrosse * Chemin Carrosse jusqu'au chemin des Roses * Chemin des Roses jusqu'au chemin des Pâquerettes * Chemin des Pâquerettes jusqu'à la rue des Primevères * Rue des Primevères jusqu'au chemin de la Vierge * Chemin de la Vierge, chemin des Iris, rue des Coquelicots * Rue des Coquelicots jusqu'à la rue du Mahatma Gandhi * Ligne imaginaire de la rue du Mahatma Gandhi au canal de Villèle au niveau de Moulin Kader * Canal de Villèle au niveau Moulin Kader jusqu'à la ravine de l'Hermitage * Ravine de l'Hermitage jusqu'au CD 6 	
<p align="center">98</p> <p>Ecole Elémentaire Villèle 13, Rue des Petits Bois 97435 ST GILLES LES HAUTS CANTON 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Rue des Primevères jusqu'à la rue du Mahatma Gandhi * Rue du Mahatma Gandhi jusqu'à la rue des Coquelicots * Rue des Coquelicots puis chemin des Iris * Chemin des Iris puis chemin de la Vierge * Chemin de la Vierge jusqu'à la rue des Primevères 	
<p align="center">99</p> <p>Ecole Elémentaire Villèle 13, Rue des Petits Bois 97435 ST GILLES LES HAUTS CANTON 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> * CD 6 à la ravine de l'Hermitage * CD 6 jusqu'au chemin Carrosse * Chemin Carrosse jusqu'au chemin des Roses * Chemin des Roses puis chemin des Pâquerettes jusqu'à la rue des Primevères * Rue des Primevères jusqu'à la rue du Mahatma Gandhi * Ligne imaginaire du chemin du Mahatma Gandhi au canal de Villèle au niveau du Moulin Kader * Canal de Villèle au niveau du Moulin Kader jusqu'au bassin des Trois Roches * Du bassin des Trois Roches jusqu'au CD 4 par la ravine St-Gilles * CD 4 jusqu'à la ravine de l'Hermitage * Ravine de l'Hermitage jusqu'au CD 6 	
<p align="center">100</p> <p>Ecole Primaire de l'Eperon 369, Chemin Summer n°2 97435 ST GILLES LES HAUTS CANTON 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Courbe de niveau 300 de la Citerne de l'Eperon jusqu'à la ravine de St-Gilles * Ravine St-Gilles jusqu'au CD 10 * CD 10 jusqu'au château d'Eau * Château d'Eau à la ravine St-Gilles 	

105 bureaux de vote N° & adresse	SAINT PAUL Limites géographiques	5 cantons
<p align="center">101 Ecole Primaire de l'Eperon 369, Chemin Summer n°2 97435 ST GILLES LES HAUTS CANTON 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Canal Prune jusqu'à la ravine Boucan Canot * Ravine du Boucan Canot jusqu'à la ligne de Crête * Ligne de Crête de la ravine Boucan Canot à la ravine Fleurimont * Ravine Fleurimont jusqu'à la limite du lot. Grande Terre * Sentier de la limite du lot. Grande Terre au CD 10 * CD 10 jusqu'au bassin des Cormorans 	
<p align="center">102 Ecole Elémentaire" Leconte Delisle" 40, Rue des Ecoles 97435 ST GILLES LES HAUTS CANTON 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Chemin Tamatave entre CD 10 et CD 6 * CD 6 jusqu'à la ravine St-Gilles * Ravine St-Gilles jusqu'à la courbe de niveau 300 * Courbe de niveau 300 jusqu'au CD 10 * CD 10 jusqu'au chemin Tamatave 	
<p align="center">103 Ecole Elémentaire" Leconte Delisle" 40, Rue des Ecoles 97435 ST GILLES LES HAUTS CANTON 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> *Chemin d'Eau du Chemin Martin au chemin Lacaille * Chemin Lacaille * Rue des Muriers * Rue de l'école / rue Fleurié / Courbe de niveau 375 jusqu'à la Ravine Fond Maurier CD 6 * CD 6 puis Chemin Tamatave *Chemin Tamatave jusqu' au CD 10 * Sentier CD 10 à la Limite du Lot Grande Terre * Chemin Fond Martin jusqu' au Chemin d' Eau 	
<p align="center">104 Ecole Elémentaire" Leconte Delisle" 40, Rue des Ecoles 97435 ST GILLES LES HAUTS CANTON 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Chemin d' Eau du Sentier Martin au Chemin Lacaille * Chemin Lacaille * Rue des Muriers * Rue de l' Ecole jusqu' au Chemin Ligne Berthaut * Chemin Ligne Berthaut * Sentier Ligne Berthaut jusqu'au Sentier 	
<p align="center">105 Ecole Elémentaire" Leconte Delisle" 40, Rue des Ecoles 97434 ST GILLES LES BAINS CANTON 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Rue de l'école jusqu'au Chemin Ligne Berthaut * Chemin Ligne Berthaut jusqu'au Chemin Lartin * Chemin Maunier jusqu' au CD 4 * CD 4 jusqu' à la Ravine St Gilles * Ravine St Gilles jusqu'au CD 6 * CD 6 jusqu' à la Ravine du Fond Maunier * Ravine du Fond Maunier jusqu' à la Courbe de Niveau 375 / rue des Fleurs Jaunes / rue de l' Ecole 	

5 bureaux de vote	SAINT PHILIPPE	1 canton
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">Mairie</p> <p style="text-align: center;">Bureau centralisateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite communale de Sainte-Rose • Est : Le rivage • Sud : Le rivage • Ouest : Limite Est du bureau n° 2 	
<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">Mairie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite communale de Sainte-Rose • Est : Ravine d'Arzule prolongée jusqu'au nez coupé du Tremblet et vers le sommet du volcan jusqu'à la limite communale de Sainte-Rose • Sud : Le rivage • Ouest : Limite Est du bureau n° 3 	
<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">Salle de la Mer Cassée 4, chemin de la Mer Cassée Mare Longue</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite communale de Sainte-Rose • Est : Rue de la Cour des Frères (numéro pair ou impair) prolongée jusqu'à la limite communale de Sainte-Rose • Sud : Le rivage • Ouest : Limite Est du bureau n° 4 	
<p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">Ecole du Baril RN 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite communale de Sainte-Rose • Est : Route forestière de mare Longue, son prolongement vers le sommet du volcan jusqu'à la limite communale de Sainte-Rose et son prolongement vers le Sud jusqu'au rivage • Sud : Le rivage • Ouest : Limite Est du bureau n° 5 	
<p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">Ecole de Basse Vallée Route Labourdonnais</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite communale de Sainte-Rose • Est : Ligne imaginaire allant du sommet du volcan au rivage en passant par l'intersection de la route forestière de Basse vallée et de la RN2 • Sud : Le rivage • Ouest : Limite communale de Saint-Joseph 	

51 bureaux de vote	SAINT PIERRE	4 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">Salle d'accueil Hôtel de Ville Bureau centralisateur général et du Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue du Presbytère prolongée à l'Est jusqu'à la rivière d'Abord • Est : Rivière d'Abord • Sud : Le rivage • Ouest : Rue du Port, rue des Bons Enfants, rue François Isautier 	
<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">Ecole Lislet Geoffroy 58, rue François de Mahy Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue des Bons Enfants • Est : Rue du Port • Sud : Le rivage • Ouest : Rue Caumont, rue du Four à Chaux, rue Luc Lorion et son prolongement par le petit boulevard de la plage jusqu'au rivage 	
<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">Ecole Lislet Geoffroy 58, rue François de Mahy Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue du Presbytère • Est : Rue François Isautier • Sud : Rue des Bons Enfants, rue Caumont, rue du Four à Chaux • Ouest : Rue Luc Lorion 	
<p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">Ecole Louis Pasteur 123, rue François de Mahy Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Boulevard Bank, rue Ahon jusqu'à la rivière d'Abord • Est : Rivière d'Abord • Sud : Rue du Presbytère prolongée jusqu'à la rivière d'Abord • Ouest : Rue François de Mahy 	
<p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">Ecole Louis Pasteur 123, rue François de Mahy Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Boulevard Bank • Est : Rue François de Mahy • Sud : Rue du Presbytère • Ouest : Rue Luc Lorion 	
<p style="text-align: center;">6</p> <p style="text-align: center;">Ecole Jean Moulin 121, rue François de Mahy Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Canal St-Etienne jusqu'à la RN 3 RN 3 jusqu'au carrefour des Balances, chemin Bassin Plat • Est : Rivière d'Abord • Sud : Rue Ahon Antonin, Boulevard Bank • Ouest : Chemin Joli Fond, rue Célimène 	
<p style="text-align: center;">7</p> <p style="text-align: center;">Ecole Jean Moulin 121, rue François de Mahy Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Canal St-Etienne • Est : Chemin Joli Fond, rue Célimène • Sud : Boulevard Bank • Ouest : Chemin de la Salette 	

51 bureaux de vote	SAINT PIERRE	4 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">8</p> <p style="text-align: center;">Mairie annexe de Basse Terre 27, rue Youri Gagarine Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ligne Paradis • Est : rue Eugène Dayot, rue Théodore Thomas, rue Jules Hermann • Sud : : Canal St-Etienne • Ouest : Chemin de la Salette 	
<p style="text-align: center;">9</p> <p style="text-align: center;">Mairie annexe de Basse Terre 27, rue Youri Gagarine Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ligne Paradis • Est : RN 3 • Sud : Canal St-Etienne • Ouest : Limite Est du bureau 8 	
<p style="text-align: center;">10</p> <p style="text-align: center;">Mairie annexe de Terre Sainte RN 2 Bureau centralisateur du Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : RN 2 • Est : Rue Auguste Langlois, partie de la rue Moy de la Croix entre les deux parties de la rue Auguste Langlois • Sud : Le rivage • Ouest : Rivière d'Abord 	
<p style="text-align: center;">11</p> <p style="text-align: center;">Ecole Jacques Prévert 26, rue Pavé - Terre Sainte Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Canal St-Etienne • Est : Ruelle Boulanger, rue Pavée, rue Marius Dequeslon et son prolongement jusqu'au canal St-Etienne • Sud : RN 2 • Ouest : Rivière d'Abord 	
<p style="text-align: center;">12</p> <p style="text-align: center;">Ecole Jacques Prévert 26, rue Pavé - Terre Sainte Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Canal St-Etienne • Est : Chemin Tuyau prolongé jusqu'au Canal St-Etienne • RN 2 • Ouest : Limite Est du bureau 11 	
<p style="text-align: center;">13</p> <p style="text-align: center;">Ecole Jacques Prévert 26, rue Pavé - Terre Sainte Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : RN 2 • Est : Rue du Frère Denis • Sud : Le rivage • Ouest : Limite Est du bureau 10 	
<p style="text-align: center;">14</p> <p style="text-align: center;">Ecole Albert Camus 2, chemin de la Croix Jubilée Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Pavée • Est : Chemin de la Croix Jubilée • Sud : RN 2 • Ouest : Chemin Tuyau 	

51 bureaux de vote		SAINT PIERRE	4 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">15</p> <p style="text-align: center;">Ecole Albert Camus 2, chemin de la Croix Jubilée Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Canal St-Etienne • Est : Ravine Trou de Chat • Sud : RN 2 • Ouest : Limite Est du bureau 12 et Limites Nord et Est du bureau 14 	
<p style="text-align: center;">16</p> <p style="text-align: center;">CASE Asile Météo RN 2 Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : RN 2. • Est et Sud : Rue Amiral Lacaze • Ouest : : Rue du Frère Denis 	
<p style="text-align: center;">17</p> <p style="text-align: center;">CASE Dominique Rue Amiral Lacaze Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : RN 2 • Est : Ravine Trou de Chat • Sud : Rivage • Ouest : Rue Amiral Lacaze entre la RN 2 et la rue du Frère Denis 	
<p style="text-align: center;">18</p> <p style="text-align: center;">Ecole Jean Albany 2, chemin du Gouffre Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Canal St-Etienne entre la ravine Trou de Chat et la ravine des Roches, la ravine des Roches, chemin Ringuin jusqu'à la ravine des Cafres • Est : Ravine des Cafres • Sud : Rivage • Ouest : Ravine Trou de Chat jusqu'au canal St-Etienne 	
<p style="text-align: center;">19</p> <p style="text-align: center;">Ecole Georges Brassens 15, allé des Lauriers roses Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Bras Jean Payet, limite communale • Est : Ravine des Roches • Sud : Canal St-Etienne entre la rivière d'Abord et la ravine des Roches • Ouest : Rivière d'Abord 	
<p style="text-align: center;">20</p> <p style="text-align: center;">Ecole Raymond Mondon 106, avenue du Général de Gaulle Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Grand-Père + ligne fictive allant de l'intersection des chemins Grand- Père et Bassin des Chevrettes jusqu'à la limite Ouest du bureau n° 21 • Est : Chemin Irénée Courtois et son prolongement au niveau de l'école Raymond Mondon jusqu'à la limite Sud du bureau 23 par une ligne fictive passant par la propriété Vienne sur le chemin Bassin Chevrettes • Sud : Rivage • Ouest : Ravine des Cafres 	
<p style="text-align: center;">21</p> <p style="text-align: center;">Ecole Indira Gandhi 177, avenue Général de Gaulle Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite Sud du bureau n° 23 • Est : Chemin Emilien Apalama du rivage à la RN 2 (niveau entrée Sud de l'usine de Grands Bois), ligne fictive du rond point de l'entrée Sud de l'usine jusqu'à la limite Sud du bureau 23 (tracé de la moyenne tension) • Sud : Rivage • Ouest : Limite Est du bureau 20 	

51 bureaux de vote		SAINT PIERRE	4 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">22</p> <p>Mairie annexe de Grands Bois Avenue du Général de Gaulle Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite Sud du bureau 23 • Est : Limite communale (Petite-Ile) • Sud : Rivage • Ouest : Limite Est du bureau 21 	
<p style="text-align: center;">23</p> <p>Mairie annexe de Mont Vert les Bas 96, CD 29 Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite Sud du bureau 24 • Est : Limite communale de Petite- Ile • Sud : Ligne fictive allant de l'intersection des chemins Grand Père et Bassin des Chevrettes jusqu'à la ravine de l'Anse • Ouest : Ravine des Cafres 	
<p style="text-align: center;">24</p> <p>Ecole Henri Lapierre 2, chemin Antoine Picard Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ligne fictive de l'intersection du CD 72 et du chemin Motais prolongée à l'Est jusqu'à la limite communale par le Piton Mont Vert (tracé de la haute tension) et à l'Ouest jusqu'à la ravine des Cafres • Est : Limite communale de Petite-Ile • Sud : Chemin Roland Garros entre la limite communale et son intersection avec les CD 29 et CD 72 et son prolongement jusqu'à la ravine des Cafres • Ouest : Ravine des Cafres 	
<p style="text-align: center;">25</p> <p>Mairie annexe de Mont Vert les Hauts 5, route Hubert de Lisle Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Route Hubert Delisle (CD 3) • Est : Limite communale de Petite- Ile • Sud : Limite Nord du bureau 24 • Ouest : Ravine des Cafres 	
<p style="text-align: center;">26</p> <p>Ecole Charles Cros 3, route Hubert Delisle Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite communale du Tampon • Est et Sud : Limites communales de St-Joseph et Petite-Ile, CD 3, ravine des Cafres et chemin Ringuin • Ouest : Ravine des Roches 	
<p style="text-align: center;">27</p> <p>Mairie annexe Ravine des Cabris 1, ligne Cambrai Bureau centralisateur du Canton 4</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Lenormand, chemin Recherchant • Est : Chemin Millet • Sud : CD 28, ligne Cambrai • Ouest : Chemin Salmé 	
<p style="text-align: center;">28</p> <p>Maison des Jeunes Ravine des Cabris Canton 4</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Recherchant • Est : Ravine Blanche • Sud : Ligne Cambrai prolongée jusqu'à la ravine Blanche • Ouest : Chemin Millet 	

51 bureaux de vote		SAINT PIERRE	4 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">29</p> <p style="text-align: center;">Espace Moulin à Café</p> <p style="text-align: center;">Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : CD 28 ligne Cambrai prolongée jusqu'à la ravine Blanche • Est : Ravine Blanche • Ouest : Chemin Clain, chemin Mamosa, chemin Boeuf 		
<p style="text-align: center;">30</p> <p style="text-align: center;">Espace Moulin à Café</p> <p style="text-align: center;">Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : CD 28, chemin Boeuf, Sud du bureau 29 • Est : Bras de Douane • Sud : Chemin de l'Equerre prolongé jusqu'au Bras de Douane • Ouest : Chemin Leconte de Lisle + prolongement 		
<p style="text-align: center;">31</p> <p style="text-align: center;">Ecole Pablo Picasso 35, chemin Lenormand</p> <p style="text-align: center;">Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite communale du Tampon • Est : Ravine Blanche • Sud : Chemin Recherchant CD 28) • Ouest : Chemin Stéphane 		
<p style="text-align: center;">32</p> <p style="text-align: center;">Ecole Pablo Picasso 35, chemin Lenormand</p> <p style="text-align: center;">Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Lenormand • Est : Chemin Salmé • Sud : Rue du Père Maître CD 28) • Ouest : Chemin Maurice Thorez 		
<p style="text-align: center;">33</p> <p style="text-align: center;">Ecole Pablo Picasso 35, chemin Lenormand</p> <p style="text-align: center;">Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite communale du Tampon • Est : Chemin Stéphane • Sud : Chemin Lenormand, chemin Recherchant • Ouest : Limite communale de l'Entre-Deux 		
<p style="text-align: center;">34</p> <p style="text-align: center;">Ecole Célimène Rue du Père Maître</p> <p style="text-align: center;">Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : CD 28 • Est : Limite Ouest du bureau 30 • Sud : Ligne d'Equerre prolongée jusqu'au Canal St-Etienne • Ouest : Rivière St-Etienne, canal St-Etienne 		
<p style="text-align: center;">35</p> <p style="text-align: center;">Ecole Georges Fourcade 4, chemin Palma</p> <p style="text-align: center;">Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limites Sud des bureaux 29 et 30 • Est : Ravine Blanche • Sud : Route de la Ligne Paradis (CD 38) • Ouest : Ravine des Cabris 		

51 bureaux de vote		SAINT PIERRE	4 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p>36</p> <p>Ecole Georges Fourcade 4, chemin Palma Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Route de la Ligne Paradis rue Hyppolite Piot • Est : Ravine Blanche • Sud : RN 1 • Ouest : Chemin Balzamine, Canal St-Etienne, ravine des Cabris 		
<p>37</p> <p>Ecole Edmond Albius 38, route du Bois d'Olives Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : CD 27, rue Hyppolite Piot • Est : Chemin Balzamine • Sud et Ouest : Canal St-Etienne 		
<p>38</p> <p>Ecole Edmond Albius 38, route du Bois d'Olives Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ligne d'Equerre prolongée à l'Est jusqu'à la ravine des Cabris et à l'Ouest jusqu'à la rivière St-Etienne • Est : Ravine des Cabris • Sud : Chemin de la SABRAP • Ouest : Rivière St-Etienne 		
<p>39</p> <p>Ecole Edmond Albius 38, route du Bois d'Olives Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin de la SABRAP • Est : Ravine des Cabris • Sud : Rue Hyppolite Piot, CD 27 • Ouest : Canal St-Etienne 		
<p>40</p> <p>Ecole Benjamin Moloïse Chemin Salomon Malangou Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Canal St-Etienne • Est : Canal St-Etienne, Ravine des Cabris, R.N.1, ravine Blanche • Sud : Rivage • Ouest : Limite communale de Saint-Louis 		
<p>41</p> <p>Mairie annexe de Ravine Blanche 124, bd Hubert Delisle Bureau centralisateur du Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : RN 1, Boulevard Hubert Delisle, rue du Père Favron • Est : Rue Albert Luthuli prolongée jusqu'à la rue du Père Favron • Sud : Rivage • Ouest : Ravine Blanche 		
<p>42</p> <p>Ecole Louis Aragon 1, rue du Père Favron Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Déviation vers Le Tampon, Boulevard Bank • Est et Sud : Rue Luc Lorion, rue Marius et Ary Leblond, rue Raymond Vergès, rue du Père Favron • Ouest : Boulevard Hubert Delisle 		

51 bureaux de vote		SAINT PIERRE	4 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">43</p> <p style="text-align: center;">Ecole Jean Jaurès 17, rue Cayenne Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Marius et Ary Leblond • Est : Rue Luc Lorion • Sud et Ouest : Rivage, rue Cayenne, rue du Père Favron, rue Raymond Vergès 		
<p style="text-align: center;">44</p> <p style="text-align: center;">Ecole Jean Jaurès 17, rue Cayenne Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue du Père Favron • Est : Rue de la Cayenne • Sud : Rue Mahatma Gandhi • Ouest : Prolongement de la rue Luthuli jusqu'à la rue du Père Favron 		
<p style="text-align: center;">45</p> <p style="text-align: center;">Ecole Jean Jaurès 17, rue Cayenne Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Mahatma Gandhi • Est : Rue de la Cayenne • Sud : Rivage • Ouest : Rue Luthuli 		
<p style="text-align: center;">46</p> <p style="text-align: center;">Ecole Eugène Dayot 77, route de la Ligne Paradis Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Route de la Ligne Paradis • Est : Chemin de la Salette, boulevard Bank • Sud : RN 1_ • Ouest : Ravine Blanche 		
<p style="text-align: center;">47</p> <p style="text-align: center;">Ecole Eugène Dayot 77, route de la Ligne Paradis Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limites Sud des bureaux 48 et 49 • Est : Rivière d'Abord • Sud : Chemin Bassin Plat, RN 3, route de la Ligne Paradis • Ouest : Ravine Blanche 		
<p style="text-align: center;">48</p> <p style="text-align: center;">Mairie annexe Ligne des Bambous Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Canal SABRAP • Est : Rivière d'Abord • Sud : Ligne fictive allant de la ravine Blanche (continuité de la limite Sud du bureau 29), à la rivière d'Abord (à son intersection avec le petit bras de la rivière) • Ouest : Chemin Concession, chemin Ligne des Bambous entre le chemin Concession et le chemin de la Salette, chemin de la Salette jusqu'à la limite Nord du bureau 47 		
<p style="text-align: center;">49</p> <p style="text-align: center;">Mairie annexe Ligne des Bambous Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Canal SABRAP • Est : Limite Ouest du bureau 48 • Sud : Ligne fictive allant de la ravine Blanche (continuité du bureau 29) jusqu'à la limite Sud du bureau 48 • Ouest : Ravine Blanche 		

51 bureaux de vote	SAINT PIERRE	4 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">50</p> <p>Ecole Ambroise Vollard Chemin de la Concession Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite communale du Tampon • Est : Chemin de la Concession, rue Raymond Bègue jusqu'à son intersection avec la R.N. 3 prolongé jusqu'à la Rivière d'Abord et son intersection avec le Bras Jean Payet, Rivière d'Abord. • Sud : Chemin Canal SABRAP • Ouest : Ravine Blanche. 	
<p style="text-align: center;">51</p> <p>Ecole Ambroise Vollard Chemin de la Concession Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite communale du Tampon • Est : Rivière d'Abord • Ouest et Sud : Limite Est du Bureau 50. 	

30 bureaux de vote	SAINTE MARIE	1 canton
	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">1</p> <p>Mairie de Sainte Mairie 3, rue de la République bureau centralisateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : océan • Est : Ravine Bardeaux • Sud : CR 15 • Ouest : Rivière Sainte-Marie 	
<p style="text-align: center;">2</p> <p>Mairie de Sainte Mairie 3, rue de la République</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Nationale • Est : Ravine de Sainte-Marie • Sud : CR 14 (Chemin de Ligne) • Ouest : CR 7 (Ravine Duparc) 	
<p style="text-align: center;">3</p> <p>Mairie de Sainte Mairie 3, rue de la République</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Océan • Est : Ravine Sainte- Marie • Sud : Ancienne RN • Ouest : Ravine Tabur 	
<p style="text-align: center;">4</p> <p>Ecole du Verger 11 et 13 Avenue des Jacquiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ancienne RN (Rue Montée des Veuves) • Est : CR 7 (Ravine de Duparc) • Sud : CR 14 (Chemin de Ligne) • Ouest : CD 62(Chemin Tabur) 	
<p style="text-align: center;">5</p> <p>Ecole de Gaspard 30 rue Frère Scubilion</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Noël Tessier • Est : CD 51 • Sud : CR 15 (Chemin Révolution) • Ouest : Ravine Charpentier 	
<p style="text-align: center;">6</p> <p>Ecole de Gaspard 30 rue Frère Scubilion</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Noël Tessier • Est : Rue Sarda Garriga • Sud : Rue Edith Piaf/Rue Simone Signoret • Ouest : Ravine Charpentier 	
<p style="text-align: center;">7</p> <p>Ecole de Terrain Elisa 93, rue Elisa - Terrain Elisa</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : CR 15 (Chemin Révolution) • Est : Ravine Charpentier • Sud : Forêt Domaniale • Ouest : Rue Elisa / Rue Mère Thérésa 	
<p style="text-align: center;">8</p> <p>Ecole de Terrain Elisa 93, rue Elisa - Terrain Elisa</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : CR 14 • Est : Rue Elisa / Rue Mère Thérésa • Sud : Rue Elisa / Ruelle Kichenassamy / Rue des Poinsetias • Ouest : Rivière Sainte-Marie 	
<p style="text-align: center;">9</p> <p>Pôle Administratif de la Convenance 10, rue Ambre – La Convenance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Sentier Littoral (mer) • Est : Ravine des Chèvres • Sud : Rue Général de Gaulle • Ouest : Ravine Bardeaux 	

30 bureaux de vote		SAINTE MARIE
1 canton		Limites géographiques
10 Ecole Ravine des Chèvres 5, rue Léon Dierx	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Général de Gaulle • Est : C R 11 (Chemin Manès) • Sud : C D 51 (Rue Général Aileret) • Ouest : Ravine Bardeaux 	
11 Ecole Ravine des Chèvres 5, rue Léon Dierx	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ch. Révolution/Rue Gal Ailleret/Rue Gal de Gaulle • Est : Ravine des Chèvres • Sud : Forêt Domaniale • Ouest : Ravine Charpentier/Ravine Bardeaux/Chemin • 	
12 Mairie de la Ressource 24, route de Beaumont	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Intersection Ravine de la Mare/Ravine de La Hogue • Est : Ravine de la Mare • Sud : Forêt Domaniale • Ouest : Ravine de La Hogue 	
13 Centre de Rééducation de la Ressource 44 rue de l'Abbé Pierre	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : CR 15 et Route Odon • Est : Ravine des Figues • Sud : Forêt Domaniale • Ouest : Ravine de la Mare 	
14 Ecole de Bois Rouge 173, rue Routier de Granval	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : CD 61 (Route Emile de la Giroday) • Est : CD 62 (Chemin Tabur) • Sud : CR 15 (Route Odon) • Ouest : Ravine de la Mare 	
15 Ecole de Bois Rouge 173, rue Routier de Granval	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : CD 61 (Route Emile de la Giroday) • Est : CD 62 (Chemin Tabur) • Sud : Ruelle Fuschias / Chemins Exploitations Agricoles • Ouest : Ravine de la Mare 	
16 Ecole Ravine Cocos 52 route de Montée Sano	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : CR 14 (Chemin de Ligne) • Est : Rivière Sainte Marie • Sud : Rue Ravine Cocos / Rte de Montée Sano / Rte du Paradis • Ouest : CD 62 (Chemin Tabur) 	
17 Ecole Ravine Cocos 52 route de Montée Sano	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Ravine Cocos / Rte de Montée Sano / Rte du Paradis • Est : Rivière Sainte Marie • Sud : Forêt Domaniale • Ouest : Ravine des Figues 	

30 bureaux de vote		SAINTE MARIE
1 canton		
		Limites géographiques
18 Ecole Annexe Yves Barau 113 Rue Luc Donat	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Médard / Rue des Remparts • Est : Intersection Rue des Remparts et Rue des Patrice • Sud : Rue des 2 Fontaines / Rue des Patrice/Rte de la Confiance / Rte de l'Espérance • Ouest : Ravine Sèche / Rue Luc Donat 	
19 Ecole Annexe Yves Barau 113 Rue Luc Donat	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue des Patrice • Est : Ravine de La Mare • Sud : Chemin Lebreton • Ouest : Rue des 2 Fontaines / Rue des Patrice / Rte de la Confiance / Rte de l' Espérance 	
20 Mairie annexe Grande Montée 16, rue des Deux Fontaines	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Début Rte Confiance / Rue des 2 Fontaines / Rue des Patrice / Rte de l'Espérance • Est : Ravine de la Hogue • Sud : Intersection de la Rte de la Confiance / Chemin Bras sec • Ouest : Ravine Sèche / Ravine Bachelier 	
21 Mairie annexe Grande Montée 16, rue des Deux Fontaines	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Intersection de la Rte de la Confiance / Chemin Bras Sec • Est : Ravine de La Hogue • Sud : Forêt Domaniale • Ouest : Ravine Sèche / Ravine Bachelier 	
22 Ecole Espérance 2, rue Jean XXIII	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Fin Rte de l' Espérance (école) • Est : Ravine Sèche • Sud : Forêt Domaniale • Ouest : Ravine Bachelier 	
23 Ecole Desbassyns 39, rue Desbassyns	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : CD 61(rue de la Vierge Noire) • Est : Ravine de la Mare • Sud : Rue Numa Nirlo / Rue Verlaine • Ouest : Rue des Pourpiers / Rue de l'Esclave 	
24 Ecole Desbassyns 39, rue Desbassyns	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Numa Nirlo / Rue Verlaine • Est : Ravine La Mare / Rue Verlaine/Rue des Pourpiers • Sud : Rue Médard/Rue des Remparts • Ouest : Rue Desbassyns / Rue Médard / Rue des Remparts 	
25 CASE de la Rivière des Pluies 111, rue Roger Payet	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Début Chemin Moka • Est : Ravine Bachelier • Sud : Forêt Domaniale • Ouest : Rivière des Pluies 	

30 bureaux de vote		SAINTE MARIE
1 canton		
		Limites géographiques
26 Mairie annexe de la Rivière des Pluies 166, rue Roger Payet	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Pinot • Est : Rue des Pourpiers / Rue de l' Esclave • Sud : Giratoire des danseuses (pont direction Domenjod) • Ouest : Rivière des Pluies 	
27 Mairie annexe de la Rivière des Pluies 166, rue Roger Payet	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Sentier Littoral (Mer) • Est : Ravine de la Mare / CR 2 / Rue Concorde • Sud : Rue Pinot / 4 voies de Gillot en partie • Ouest : Rivière des Pluies 	
28 Office du Tourisme Intercommunal - La Mare Rue André Lardy	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Sentier Littoral (Mer) • Est : C D 62 (Route Tabur) • Sud : C D 61 (Route Emile de la Giroday) • Ouest : Ravine de la Mare 	
29 Ecole de Duparc 11, rue Marcel Goulette	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : 4 Voies de Gillot • Est : Ravine la Mare • Sud : Rue Charles Lindbergh / Rue Coli • Ouest : Rue Marcel Goulette 	
30 Ecole de Duparc 11, rue Marcel Goulette	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : 4 Voies de Gillot • Est : Ravine de La Mare et rue Marcel Goulette • Sud : CD 61 (Rue de la Vierge Noire) • Ouest : CR 2 / Rue Concorde 	

7 bureaux de vote	SAINTE ROSE	1 canton
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">Mairie de Sainte-Rose Centre</p> <p style="text-align: center;">bureau centralisateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : RN 2 • Est : Chemin Roussel • Sud : CD 57 • Ouest : Ravine du Coq Chantant 	
<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">Ecole primaire de Ste-Rose Centre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Littoral • Est : Chemin Foncier • Sud : CD 57 • Ouest : Chemin Roussel – R.N. 2 • Ravine du Coq Chantant 	
<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">Ecole primaire de Piton Sainte-Rose (chemin du jardin)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin de la Caisse • Est : Littoral • Sud : Chemin Lacroix • Ouest : R.N. 2 - Chemin de la Caisse 	
<p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">Centre polyvalent de Piton Ste-Rose (ancienne gendarmerie [étage]-R.N. 2)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : CD 57 • Est : R.N. 2 - Chemin Lacroix - Littoral • Sud : Ravine des Bambous • Ouest : CD 57 	
<p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">Ecole Elémentaire de Bois Blanc R.N. 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ravine des Bambous • Est : Littoral • Sud : Limite communale • Ouest : Limite cadastrale AY 	
<p style="text-align: center;">6</p> <p style="text-align: center;">Ecole Primaire de la Rivière de l'Est R.N. 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Littoral • Est : Ravine du Coq Chantant • Sud : Limite communale • Ouest : Rivière de l'Est 	
<p style="text-align: center;">7</p> <p style="text-align: center;">Ecole maternelle Ravine Glissante R.N. 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Littoral • Est : Chemin de la Caisse • Sud : CD 57 • Ouest : Chemin Foncier 	

27 bureaux de vote		SAINTE SUZANNE	(1 canton)
N° & adresse		Limites géographiques	
1	Ecole mixte Antoine Bertin 5, rue du Général de Gaulle Bureau centralisateur	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Bord de Mer • Est : Axe médian de la rue la Gare • Sud : Axe médian de la rue Pierre Mendès France (numérotation impaire du n° 1 à 59) • Ouest : Ravine des Chèvres 	
2	Ecole mixte Antoine Bertin 5, rue du Général de Gaulle	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Bord de Mer - axe médian de la rue Village Desprez numérotation impaire • Est : Canal de la Rivière Saint Jean (radier) • Sud : Route à quatre voies • Ouest : Axe médian de la rue Jean Baillif et la Gare 	
3	Ecole mixte Antoine Bertin 5, rue du Général de Gaulle	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Axe médian de la rue Village Desprez (numérotation paire, du n° 40 à 9998) • Est : Rivière Sainte Suzanne • Sud : Rivière Sainte-Suzanne • Ouest : Ligne fictive de la cité Edmond Albius et rue de la Digue, limite Est du bureau n° 2 	
4	Ecole maternelle HEVA 14, rue Antoine Abeilard	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Axe médian de l'avenue Pierre Mendès France • Est : Limite Ouest du bureau n° 2, rue Jean Baillif • Sud : Route à quatre voies • Ouest : Ligne fictive de la rue Pierre Mendès France à la rue F. Mitterrand limite Est du 5ème Bureau 	
5	Ecole José BARAU 09, Avenue François Mitterrand	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Axe médian de la rue Pierre Mendès France • Est : Ligne fictive de l'avenue Pierre Mendès France à la rue François Mitterrand • Sud : Route à quatre voies • Ouest : Route à quatre voies à ravine des chèvres 	
6	Ecole maternelle Les Bauhinias Rue Jacques Bel Air 1	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Route Nationale à quatre voies • Est : Rivière de Sainte Suzanne • Sud : Axe médian de la rue Grande ravine • Ouest : Axe médian de la rue Louis Hoarau (numérotation impaire du 31 au 185) 	
7	Ecole maternelle Les Bauhinias Rue Jacques Bel Air 1	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Route Nationale à quatre voies • Est : - Axe médian de la rue Louis Hoarau (numérotation paire du n° 10 à 32 et du n° 88 à 170) - Axe médian de la rue Transversal du Bel Air (numérotation paire) , de la rue Bel Air (numérotation paire), y compris les rues Ah Fock Chane Bon, Maurice Ramsamy, Marcel M'Bajoumbé, Nice Alidor • Sud : Ligne fictive de la Grande Ravine traversant la rue Martin Luther King à la Ravine des Chèvres • Ouest : Ravine des ChèvresNord 	

27 bureaux de vote		SAINTE SUZANNE	(1 canton)
N° & adresse		Limites géographiques	
8	Ecole maternelle Les Bauhinias Rue Jacques Bel Air 1	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : : Axe médian de la rue Transversal du Bel Air (numérotation impaire du 1 au 19) • Est : Axe médian de la rue Louis Hoarau (numérotation paire du 34 au n° 86) • Sud : Ligne fictive de la limite du bureau n° 7 de la Louis Hoarau à la rue du Jubilé • Ouest : Axe médian de la rue Jacques Bel Air 1 (numérotation impaire du 1 à 501) 	
9	Ecole maternelle Les Bambous 75, rue Tibère Héloïse	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : : Axe médian de la rue Grande Ravine et ligne fictive de la rue Louis Hoarau à la rue Martin Luther King • Est : Rivière de Sainte Suzanne • Sud : Ligne fictive de la rue Monaco à la rue Che Guevara • Ouest : Ligne fictive de la rue Che Guevara à la rue Martin Luther King 	
10	Ecole maternelle Les Bambous 75, rue Tibère Héloïse	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite sud du bureau n° 7 de la rue Martin Luther King à la Ravine des Chèvres • Est : Ligne de la rue Che Guevara à Martin Luther King • Sud : Axe médian de la rue Père Fayet à la Ravine des Chèvres Numérotation pair du N° 30 à 500 • Ouest : Ravine des Chèvres 	
11	Ecole mixte Sarda Garriga 239, rue Louis Hoarau	<ul style="list-style-type: none"> • Limite sud du bureau n° 9 de la rue Louis Hoarau à la rue Che Guevara • Est : Axe médian de la rue Louis Hoarau (numérotation paire du 220 au 500) • Sud : Axe médian de la rue du Père Fayet à l'angle de la rue Che Guevara • Ouest : Axe médian de la rue Che Guevara (numérotation paire du n° 2 au 20) 	
12	Ecole mixte Sarda Garriga 239, rue Louis Hoarau	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Axe médian de la rue du Père Fayet (numérotation impaire du 1 au 50) • Est : Axe médian du chemin Camp Créole (numérotation paire du 2 au 500) • Sud : Forêt domaniale • Ouest : Ravine des Chèvres 	
13	Ecole mixte Sarda Garriga 239, rue Louis Hoarau	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite Sud du bureau n° 9 de la rue de Monaco à la rue Louis Hoarau • Est : Rivière de Sainte Suzanne • Sud : Ligne fictive se situant en dessous du Bassin Bœuf et du Chemin Decotte • Ouest : Axe médian de la rue Louis Hoarau (numérotation impaire du n° 235 à 501) Axe médian de la rue Camp Créole (numérotation impaire du n° 1 à 501) 	

27 bureaux de vote		SAINTE SUZANNE	(1 canton)
N°	& adresse	Limites géographiques	
14	Centre de Quartier Renaissance 2 bis, rue Moufia	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite sud du bureau n° 9, ligne fictive de la Commune Carron à la Cascade Niagara • Est : Rivière Maya Commune Carron • Sud : Forêt Domaniale • Ouest : Rivière de Sainte Suzanne 	
15	Ecole mixte de la Marine 14, rue des Pêcheurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Bord de Mer • Est : Axe médian des rues Evariste de Parny (numérotation impaire) à la rue de l' Adour • Sud : Axe médian de l'avenue Mahatma Gandhi et limite nord du bureau n° 14 • Ouest : Ruisseau la Vigne et rivière de Sainte Suzanne 	
16	Ecole mixte de la Marine 14, rue des Pêcheurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Bord de Mer Axe médian avenue Mahatma Gandhi • Est : Petite rivière Saint-Jean • Sud : Axe médian de l' avenue Mahatma Gandhi • Ouest : Axe médian des rues Evariste de Parny (numérotation paire) et de la rue de l' Adour du n° 36 à 100 	
17	Ecole Mixte Maya 178, chemin Commune Carron	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Axe médian avenue Mahatma Gandhi • Est : Ligne fictive séparant la Commune Carron à la Commune Ango • Sud : Forêt Domaniale • Ouest : Limite Est du bureau 14, rivière Maya à l'avenue Mahatma Gandhi 	
18	Ecole Mixte les Hirondelles 147, chemin Commune Ango	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Axe médian Avenue Mahatma Gandhi • Est : Petite rivière Saint-Jean • Sud : Forêt Domaniale • Ouest : Limite Est du bureau 17, ligne fictive séparant la Commune Carron à la Commune Ango 	
19	Ecole Mixte René Manglou 41, avenue Mahatma Gandhi	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Axe médian Avenue Mahatma Gandhi • Est : Axe médian de la rue Raymond Verges (numérotation paire du 2 à 500) • Sud : Ligne fictive du chemin Desruisseaux à la petite rivière Saint Jean • Ouest : Petite rivière Saint-Jean , sentier Les Délices 	
20	Ecole Mixte René Manglou 41, avenue Mahatma Gandhi	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Axe médian Avenue Mahatma Gandhi Partie comprise entre l'angle de la rue Raymond Verges à l'angle du chemin Commune Bègue • Est : Axe médian du chemin Commune Bègue- Numérotation paire du 2 à 158 • Sud : Route à quatre voies • Ouest : Axe médian de la rue Raymond Verges- Numérotation impaire du 1 à 59 	
21	Mairie annexe Quartier Français 49, avenue Mahatma Gandhi	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Grande rivière Saint-Jean • Est : Grande rivière Saint-Jean • Sud : Grande rivière Saint-Jean au chemin Cimendef • Ouest : Axe médian Avenue Mahatma Gandhi, numérotation impaire du 1 au 501. Axe médian du chemin Commune Bègue, numérotation impaire du n° 1 à 149 	

27 bureaux de vote		SAINTE SUZANNE	(1 canton)
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">22</p> <p>Ecole Mixte René Manglou 41, avenue Mahatma Gandhi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Route à quatre voies • Est : Grande rivière Saint-Jean chemin Commune numérotation paire du 160 au 176 numérotation impaire du 151 au 193 • Sud : Ligne fictive du chemin Lezernan au chemin Desruisseaux • Ouest : Axe médian de la rue Raymond Verges (numérotation impaire du n° 61 au 501) 		
<p style="text-align: center;">23</p> <p>Ecole mixte Victor HUGO 2, rue Laurent Damour</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite sud du bureau n° 22 reliant le chemin Commune Bèhue au chemin Desruisseaux • Est : Grande rivière Saint-Jean • Sud : Axe médian de la rue Marchande • Ouest : Ligne fictive reliant l'angle du chemin Desruisseaux au chemin Guy Nasseau 		
<p style="text-align: center;">24</p> <p>Ecole mixte Victor HUGO 2, rue Laurent Damour</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite sud du bureau n° 19 de l'entrée du chemin Desruisseaux à la petite rivière Saint Jean • Est : Ligne fictive reliant l'entrée du chemin Desruisseaux à la rue Guy Nasseau puis la rue Marchande du 86 à 500 • Sud : Axe de la rue des Capucines (numérotation paire) à chemin Safer Deux Rives • Ouest : Petite rivière Saint Jean au chemin de l'Espérance 		
<p style="text-align: center;">25</p> <p>Ecole mixte Victor HUGO 2, rue Laurent Damour</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rivière Saint Jean, angle du chemin Mont Rose, axe médian de la rue des Capucines • Est : Grande rivière Saint-Jean • Sud : Ligne fictive reliant la Grande Rivière Saint Jean à la rue Safer Deux Rives • Ouest : Ligne fictive reliant la rue Safer Deux Rives au chemin Desruisseaux 		
<p style="text-align: center;">26</p> <p>Ecole mixte des Goyaviers 23, rue des Goyaviers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : : Ligne fictive reliant grande Rivière Saint Jean à la rue Safer Deux Rives • Est : Grande rivière Saint-Jean • Sud : Chemin Bras de Fer les Hauts • Ouest : Canal Bras Pistolet 		
<p style="text-align: center;">27</p> <p>Ecole mixte des Goyaviers 23, rue des Goyaviers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Canal Bras Pistolet • Est : Chemin Madrier et Route des Hauts • Sud : Forêt Domaniale • Ouest : Petite rivière Saint Jean 		

9 bureaux de vote	SALAZIE	1 canton
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">1</p> <p>Hôtel de Ville - Salazie 1 Place Théodore Simonette</p> <p style="text-align: center;">bureau centralisateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite de la commune allant du point de confluence de la Rivière du Mât et du Bras de Caverne au Piton Bé-Massoune • Est : Limite Est du territoire communal du Trou de Fer à la confluence du Bras de Caverne et de la Rivière du Mât • Sud : Lit de la rivière Grosses Roches du point d'intersection avec la ligne fictive sus-désignée et sa confluence avec la Rivière du Mât Lit de la Rivière du Mât de ce point au confluent de la ravine des Demoiselles Ligne fictive allant de ce point à la limite Est de la commune au lieu-dit "Trou de Fer" • Ouest : Ligne de crête du Piton Sé-Massoune jusqu'à son point de rencontre avec le lit de la rivière Fleurs Jaunes Ligne fictive allant de ce point vers la rive droite de la Rivière du Mât à hauteur du lieu-dit "Tournant Bambou" pour sa partie située entre la rivière Fleurs Jaunes et la rivière Grosses Roches 	
<p style="text-align: center;">2</p> <p>Ancienne Ecole Maternelle De Bois de Pommes 22, Chemin Jean Albany</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Lit de la ravine Grasses Roches • Est : Lit de la Rivière du Mât du confluent de la rivière Grasses Roches au confluent de la ravine des Demoiselles • Sud : Ligne fictive allant de ce dernier point à la rive droite de la Rivière du Mât à hauteur du lieu-dit "Tournant Bambou" • Ouest : Ligne fictive allant de ce point vers le point de rencontre de la ligne de crête du Piton Bé-Massoune et de la rivière Fleurs Jaunes pour sa partie située entre la rivière du Mât et la ravine Grosses Roches 	
<p style="text-align: center;">3</p> <p>Mairie annexe Mare à Vieille Place 16, Chemin du Butor</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Lit de la rivière Fleurs Jaunes • Est : Ligne fictive allant de l'intersection de la ligne de crête entre le Piton Bé-Massoune et la rivière Fleurs Jaunes et la rive droite de la Rivière du Mât à hauteur du lieu-dit "Tournant Bambou" • Sud : Lit de la Rivière du Mât de ce point jusqu'à la confluence de la ravine Piton d'Enchain Lit de la ravine Piton d'Enchain Ligne fictive longeant par le Nord le pied du Piton d'Enchain et allant de la ravine Piton d'Enchain à la rivière Fleurs Jaunes 	
<p style="text-align: center;">4</p> <p>Mairie annexe Hell-Bourg 23, rue du Général de Gaulle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ouest : Ligne fictive de la limite du territoire communal au lieu-dit "Cap Anglais" jusqu'au lit de la ravine "Bras-Sec" Le lit de la ravine "Bras- Sec" jusqu'à hauteur de la ligne de crête du rempart séparant Hell-Bourg du lieu- dit "Mare à Poules d'Eau" - Fond de Rond Point • Nord : Cette ligne de crête depuis la ravine "Bras Sec" jusqu'à hauteur du point kilométrique 20,850 du CD 48 • Est : Ligne fictive allant de ce point jusqu'au point de convergence des limites des communes de Salazie, Saint- Benoît et Bras-Panon • Sud : Limite du territoire communal allant de ce point jusqu'à la ligne de la ravine "Bras-Sec" au lieu-dit "Cap Anglais" 	

9 bureaux de vote N° & adresse	SALAZIE	1 canton
	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">5</p> <p>Case de Mare à Poule d'Eau 67 Route du Téléphérique</p> <p style="text-align: center;">Mare à Poules d' Eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ligne fictive allant de la limite Est de la commune au lieu-dit "Trou de Fer" jusqu'au point de confluence des ravines des Demoiselles et Rivière du Mât Ligne fictive allant de ce point jusqu'à la rive droite de la Rivière du Mât à hauteur du lieu-dit "Tournant Bambou" Lit de la Rivière du Mât de ce point sa confluence avec la ravine Bras-Sec • Est : Limite Est du territoire communal de convergence des limites des communes de Salazie, St Benoît et Bras-Panon jusqu'au lieu-dit "Trou de Fer" • Ouest et Sud : Limite Nord Est du ressort géographique du quatrième bureau 	
<p style="text-align: center;">6</p> <p>Mairie annexe Grand Ilet 14, rue Père Jouano</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord et Ouest : Limite du territoire communal allant du Piton Bénoune jusqu'au Gros Morne • Sud et Est : Ligne de la Ravine Blanche (Gros Morne) jusqu'au point de confluence avec la rivière Fleurs Jaunes Le lit de la rivière Fleurs Jaunes jusqu'au confluent de la ravine Roche à Jacquot La ligne de la Ravine Blanche (Piton Benoune) jusqu'au confluent de la ravine Roche à Jacquot Ravine Roche à Jacquot jusqu'au confluent de la rivière Fleurs Jaunes 	
<p style="text-align: center;">7</p> <p>Mairie annexe Mare à Martins 237, Chemin Mare à Martins</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite du territoire communal du Piton Be-Massoune au Piton Bénoune • Ouest : Ligne de la Ravine Blanche jusqu'à la confluence de la ravine Roche à Jacquot La ravine Roche à Jacquot jusqu'à la confluence de la rivière Fleurs Jaunes • Sud : Rivière Fleurs Jaunes • Est : Ligne de crête du Piton Be-Massoune, depuis la rivière Fleurs Jaunes jusqu'à la limite du territoire communal 	
<p style="text-align: center;">8</p> <p>Case de Ilet Vidot 860 R D 48</p> <p style="text-align: center;">Ilet à Vidot</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord-Ouest : Ligne de la Ravine Blanche de la limite Sud-Est de la commune jusqu'à sa confluence avec la rivière Fleurs Jaunes Lit de la rivière Fleurs Jaunes de ce point jusqu'à l'intersection avec la ligne fictive longeant par le Nord le pied du Piton d'Enchain • Nord-Est : Ligne fictive longeant par le Nord le pied du Piton d'Enchain depuis la rivière Fleurs Jaunes jusqu'à la ligne de la ravine Piton d'Enchain Ligne de la ravine Piton d'Enchain Lit de la Rivière du Mât du point de confluence avec la ravine Piton d'Enchain jusqu'au confluent de la ravine Bras-Sec Lit de la ravine Bras-Sec, ligne fictive prolongeant le lit supérieur de cette ravine jusqu'à la limite sud de la commune au lieu-dit "Cap Anglais" • Sud : Limite du territoire communal allant de ce point jusqu'à la ligne de la Ravine Blanche 	

9 bureaux de vote	SALAZIE	1 canton
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">9</p> <p style="text-align: center;">Ecole primaire Mare à Citrons 101, rue Michel Debré</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Virage lieu dit "Tournant Bambou" • Sud : Limite de plateau Mare à Citrons dans l'alignement du virage du bord de la Pente des Frères • Est : Limite Rivière du Mât • Ouest : Piton Bé-Massoune Limite Ravine Grosses Roches 	

67 bureaux de vote	TAMPON (LE)	4 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p>1 Mairie du Tampon Rue Hubert Delisle Bureau centralisateur Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue du Général de Gaulle, de la Ravine Blanche à la rue Jules Bertaut • Est : Rue Jules Bertaut, de la rue du Général de Gaulle à la rue Hubert Delisle • Sud : Rue Hubert Delisle, de la rue Jules Bertaut à la Ravine Blanche • Ouest : Ravine Blanche, de la rue Hubert Delisle à la rue du Général de Gaulle 	
<p>2 Ecole Louis Fontaine 74, rue Jules Bertaut Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Hubert Delisle, de la rue Martinel Lassays à la rue Bazeilles • Est : Rue Bazeilles • Sud : Rue de Paris, de la rue Bazeilles à la rue Martinel Lassays • Ouest : Rue Martinel Lassays, de la rue de Paris à la rue Hubert Delisle 	
<p>3 Ecole Louis Fontaine 74, rue Jules Bertaut Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue de Paris, de la rue Martinel Lassays à la rue Vincent Auriol • Est : Rue Vincent Auriol • Sud : Rue des Flamboyant, de la rue Vincent Auriol à la rue Martinel Lassays • Ouest : Rue Martinel Lassays, de la rue des Flamboyants à la rue de Paris 	
<p>4 Ecole Maternelle SIDR 400 Rue Jules Bertaut Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Hubert Delisle, de la rue Alverdy à la rue Martinel Lassays • Est : Rue Martinel Lassays • Sud : Rue des Flamboyant, de la rue Martinel Lassays à la rue Alverdy • Ouest : Rue Alverdy 	
<p>5 Ecole Maternelle SIDR 400 Rue Jules Bertaut Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Hubert Delisle, de la Ravine Blanche à la rue Alverdy • Est : Rue Alverdy • Sud : Rue des Flamboyants, de la rue Alverdy à la Ravine Blanche • Ouest : Ravine Blanche, de la rue des Flamboyants à la rue Hubert Delisle 	
<p>6 Ecole Just Sauveur Rue d'Allemagne Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Hubert Delisle, de la Ravine Don Juan à la Ravine Blanche • Est : Ravine Blanche, de la rue Hubert Delisle à la rue des Flamboyants • Sud : Rue des Flamboyants, de la Ravine Blanche à la Ravine Don Juan • Ouest : Ravine Don Juan, de la rue des Flamboyants à la rue Hubert Delisle 	

67 bureaux de vote	TAMPON (LE)	4 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">7 Ecole Just Sauveur Rue d'Allemagne Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue d'Autriche, rue d'Allemagne et son prolongement jusqu'à la Ravine Don Juan • Est : Ravine Don Juan, du prolongement de la rue d'Allemagne à la rue des Flamboyants • Sud : Rue des Flamboyants, de la Ravine Don Juan à l'Avenue de l'Europe • Ouest : Avenue de l'Europe, de la rue des Flamboyants à la rue d'Autriche 	
<p style="text-align: center;">8 Ecole Just Sauveur Rue d'Allemagne Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Hubert Delisle, de l'Avenue de l'Europe à la Ravine Don Juan • Est : Ravine Don Juan, de la rue Hubert Delisle au prolongement de la rue d'Allemagne • Sud : Rue d'Allemagne et son Prolongement jusqu'à la Ravine Don Juan, rue d'Autriche • Ouest : Avenue de l'Europe, de la rue d'Autriche à la rue Hubert Delisle 	
<p style="text-align: center;">9 Ecole Just Sauveur Rue d'Allemagne Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Hubert Delisle, de la rue du Général Ailleret à l'Avenue de l'Europe • Est : Avenue de l'Europe • Sud : Rue des Flamboyant, de l'Avenue de l'Europe à la rue du Général Ailleret • Ouest : Rue Général Ailleret 	
<p style="text-align: center;">10 Ecole Jules Ferry Rue Jules Ferry Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Marius et Ary Leblond, de la Ravine Blanche à la rue Jules Bertaut • Est : Rue Jules Bertaut, de la rue Marius et Ary Leblond à la rue du Général de Gaulle • Sud : Rue du Général de Gaulle, de la rue Jules Bertaut à la Ravine Blanche • Ouest : Ravine Blanche, de la rue du Général de Gaulle à la rue Marius et Ary Leblond 	
<p style="text-align: center;">11 Ecole Jules Ferry Rue Jules Ferry Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Georges Pompidou, de la rue Frédéric Badré à la Ravine Blanche • Est : Ravine Blanche, de la rue Georges Pompidou à la rue Hubert Delisle • Sud : Rue Hubert Delisle, de la Ravine Blanche à la rue Frédéric Badré • Ouest : Rue Frédéric Badré 	

67 bureaux de vote N° & adresse	TAMPON (LE) Limites géographiques	4 cantons
<p style="text-align: center;">12 Ecole Aristide Briand 8, rue Aristide Briand Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Georges Pompidou, de la rue Paul Hermann à la rue Frédéric Badré • Est : Rue Frédéric Badré • Sud : Rue Hubert Delisle, de la rue Frédéric Badré à la rue Paul Hermann • Ouest : Rue Paul Hermann 	
<p style="text-align: center;">13 Ecole Aristide Briand 8, rue Aristide Briand Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Général de Gaulle, du chemin Isautier à la rue Paul Hermann • Est : Rue Paul Hermann, de la rue du Général de Gaulle à la rue Hubert Delisle • Sud : Rue Hubert Delisle, de la rue Paul Hermann au chemin Isautier • Ouest : Chemin Isautier, de la rue Hubert Delisle à la rue du Général de Gaulle 	
<p style="text-align: center;">14 Ecole Charles Isautier Rue Lucien Gasparin Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Boulevard Michel Debré, du chemin Isautier à la rue Paul Hermann • Est : Rue Paul Hermann, du Boulevard Michel Debré à la rue du Général de Gaulle • Sud : Rue Général de Gaulle, de la rue Paul Hermann au chemin Isautier • Ouest : Chemin Isautier, de la rue du Général de Gaulle au Boulevard Michel Debré 	
<p style="text-align: center;">15 Ecole Charles Isautier Rue Lucien Gasparin Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Georges Pompidou, du chemin Isautier à la rue Paul Hermann • Est : Rue Paul Hermann de la rue Georges Pompidou au Boulevard Michel Debré • Sud : Boulevard Michel Debré de la rue Paul Hermann au chemin Isautier • Ouest : Chemin Isautier, du Boulevard Michel Debré à la rue Georges Pompidou 	
<p style="text-align: center;">16 Mairie de Bras Creux Chemin Chalet Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Chalet, de la Ravine Don Juan à la Ravine Blanche • Est : Ravine Blanche, du chemin Chalet à la rue Georges Pompidou • Sud : Rue Georges Pompidou, de la Ravine Blanche à la Ravine Don Juan • Ouest : Ravine Don Juan, de la rue Georges Pompidou au chemin Chalet 	

67 bureaux de vote N° & adresse	TAMPON (LE) 4 cantons Limites géographiques
<p align="center">17 Mairie de Bras Creux Chemin Chalet Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Route du Géranium, de la ravine Don Juan à la Ravine Blanche • Est : Ravine Blanche, de la route du Géranium au chemin Chalet • Sud : Chemin Chalet, de la Ravine Blanche à la Ravine Don Juan • Ouest : Ravine Don Juan, du chemin Chalet à la route du Géranium
<p align="center">18 Ecole Maternelle du 14^e km Rue des Bambins Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Georges Pompidou, de la Ravine des Cabris au chemin Chalet; chemin Chalet, de la rue Georges Pompidou à la Ravine Don Juan, • Est : Ravine Don Juan, du chemin Chalet à la rue Georges Pompidou; rue Georges Pompidou, de la Ravine Don Juan au chemin Isautier; chemin Isautier, de la rue Georges Pompidou à la rue Marcel Carné • Sud : Partie comprise entre la Ravine des Cabris et le chemin Isautier, de la ligne fictive reliant l'intersection du chemin Poivre et de la rue Daudet au chemin Isautier en passant par le croisement de la rue Dr Charrières et du chemin François Cadet • Ouest : Ravine des Cabris, de la ligne fictive à la rue Georges Pompidou
<p align="center">19 Ecole Maternelle du 14^e km Rue des Bambins Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Neuf, du bras d'Antoine à la rue Georges Pompidou; rue Georges Pompidou, du chemin Neuf à la Ravine des Cabris • Est : Ravine des Cabris, de la rue Georges Pompidou à la ligne fictive • Sud : Partie comprise entre le Bras d'Antoine et la Ravine des Cabris, de la ligne fictive reliant l'intersection du chemin Poivre et de la rue Daudet au chemin Isautier en passant par le croisement de la rue Dr Charrières et du chemin François Cadet • Ouest : Bras d'Antoine, de la ligne fictive au chemin Neuf
<p align="center">19 Ecole Maternelle du 14^e km Rue des Bambins Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Neuf, du bras d'Antoine à la rue Georges Pompidou; rue Georges Pompidou, du chemin Neuf à la Ravine des Cabris • Est : Ravine des Cabris, de la rue Georges Pompidou à la ligne fictive • Sud : Partie comprise entre le Bras d'Antoine et la Ravine des Cabris, de la ligne fictive reliant l'intersection du chemin Poivre et de la rue Daudet au chemin Isautier en passant par le croisement de la rue Dr Charrières et du chemin François Cadet • Ouest : Bras d'Antoine, de la ligne fictive au chemin Neuf
<p align="center">20 Ecole du 14^e km Rue Georges Pompidou Canton 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin des Bambous, du Bras d'Antoine à la rue des Poinsettias; rue des Poinsettias, du chemin des Bambous à la rue Ignaze Pleyel; rue Ignaze Pleyel; chemin des Patchoulis; ligne fictive allant du chemin des Patchoulis à l'intersection de la Ravine Don Juan et du chemin des Statis • Est : Ravine Don Juan, de la ligne fictive au chemin Chalet; chemin Chalet, de la Ravine Don Juan à la rue Georges Pompidou • Sud : Rue Georges Pompidou, du chemin Chalet au chemin Neuf; chemin Neuf, de la rue Georges Pompidou au Bras d'Antoine • Ouest : Bras d'Antoine, du chemin Neuf au chemin des Bambous

67 bureaux de vote		TAMPON (LE)	4 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">21 Ecole du 17^e km Chemin Barbot Canton 4</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue des Caféiers, du Bras d'Antoine à la rue des Poinsettias; route du Géranium de la rue des Poinsettias à la Ravine Don Juan • Est : Ravine Don Juan, de la route du Géranium à l'intersection de la Ravine Don Juan et la ligne fictive • Sud : Ligne Fictive allant de l'intersection de la Ravine Don Juan et du chemin des Satis au chemin des Patchoulis; chemin des Parchoulis; rue Ignaze Pleyel; rue des Poinsettias, de la rue Ignaze Pleyel au chemin des Bambous; chemin des Bambous, de la rue des Poinsettias au Bras d'Antoine • Ouest : Bras d'Antoine, du chemin des Bambous à la rue des Caféiers 	
<p style="text-align: center;">22 Maison des Jeunes Rue Victor le Vigoureux Canton 3</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Marius et Ary Leblond, de la rue Jules Bertaut à la rue du Père Rognard • Est : Rue du Père Rognard • Sud : Rue Hubert Delisle, de la rue Père Rognard à la rue Jules Bertaut • Ouest : Rue Jules Bertaut, de la rue Hubert Delisle à la rue Marius et Ary Leblond 	
<p style="text-align: center;">23 Maison des Jeunes Rue Victor le Vigoureux Canton 3</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Marius et Ary Leblond, de la rue du Père Rognard à la rue du Tampon • Est : Rue du Tampon, rue Marius et Ary Leblond, de la rue du Tampon à la rue Hubert Delisle • Sud : Rue Hubert Delisle, de la rue Marius et Ary Leblond à la rue du Père Rognard • Ouest : Rue du Père Rognard 	
<p style="text-align: center;">24 Ecole Antoine Lucas 3 rue des Abeilles bureau centralisateur du Canton 3</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Hubert Delisle, de la rue Bazeilles à la rue Marius et Ary Leblond • Est : Rue Marius et Ary Leblond, de la rue Hubert Delisle à la Quatre voies, quatre voies • Sud : Limite de la commune • Ouest : Rue Vincent Auriol; rue de Paris, de la rue Vincent Auriol à la rue Bazeilles; rue Bazeilles 	
<p style="text-align: center;">25 Ecole Antoine Lucas 3, rue des Abeilles Canton 3</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Hubert Delisle, de la rue Marius et Ary Leblond à la rue Auguste de Villèle • Est : Rue Auguste de Villèle; chemin de la Pointe, de la rue Auguste de Villèle à la limite de la commune • Sud : Limite de la commune • Ouest : Quatre voies; rue Marius et Ary Leblond, de la quatre voies à la rue Hubert Delisle 	

67 bureaux de vote		TAMPON (LE)	4 cantons
N° & adresse	Limites géographiques		
<p style="text-align: center;">26 Ecole Antoine Lucas 3, rue des Abeilles Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue de la République • Est : Rue Edgard Avril • Sud : Rue Hubert Delisle de la rue Edgard Avril à la rue Marius et Ary Leblond • Ouest : Rue Marius et Ary Leblond de la rue Hubert Delisle à la rue du Tampon; rue du Tampon 		
<p style="text-align: center;">27 Ecole Antoine Lucas 3 rue des Abeilles Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue du Paille en Queue, de la rue Auguste de Villèle à Bras Leclec • Est : Bras Leclec, de la rue du Paille en Queue à la limite de la commune • Sud : Limite de la commune • Ouest : Chemin de la Pointe, de la limite communale à la rue Auguste de Villèle, rue Auguste de Villèle 		
<p style="text-align: center;">28 Ecole Antoine Lucas 3, rue des Abeilles Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin du Petit Tampon, de la rue Edgard Avril au chemin Jean Baptiste Huet, chemin Jean Baptiste Huet, du chemin du Petit Tampon à la ligne fictive, ligne fictive allant du chemin Jean Baptiste Huet a l'intersection du petit Bras Jean Payet et la Ravine Jean Payet, Ravine Jean Payet jusqu'à la limite cantonale, limite cantonale, de la Ravine Jean Payet au Bras Leclec • Est : Bras Leclec, de la limite Cantonale à la rue du Paille en Queue • Sud : Rue du Paille en Queue, du Bras Leclec à la rue Edgard Avril • Ouest : Rue Edgard Avril; chemin du Petit Tampon, de la rue Edgard Avril au chemin Jean Baptiste Huet; chemin Jean Baptiste Huet, du chemin du Petit Tampon à la ligne fictive; ligne fictive allant du chemin Jean Baptiste Huet a l'intersection du petit Bras Jean Payet et la Ravine Jean Payet, Ravine Jean Payet jusqu'à la limite cantonale 		
<p style="text-align: center;">29 Mairie de Bérive 3, chemin de l'école Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue du Paille en Queue, du Bras Leclerc à la limite de la commune • Est : Limite de la commune • Sud : Limite de la commune • Ouest : Bras Leclerc, de la limite de commune à la rue du Paille en Queue 		
<p style="text-align: center;">30 Mairie de Bérive 3, chemin de l'école Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite cantonale • Est : Limite de la commune • Sud : Rue du Paille en Queue, de la limite de la commune au Bras Leclec • Ouest : Bras Leclerc, de la rue du Paille en Queue à la limite cantonale 		

67 bureaux de vote	TAMPON (LE)	4 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">31 Ecole du Petit Tampon 133 chemin Jean Baptiste Huet Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite cantonale • Est : Ravine Jean Payet, de la limite cantonale à la ligne fictive • Sud : Ligne fictive allant de l'intersection de la Ravine Jean Payet et du Petit Bras Jean Payet jusqu'au chemin Jean Baptiste Huet, chemin Jean Baptiste Huet, de la Ligne fictive au chemin du Petit Tampon • Ouest : Chemin du Petit Tampon, du chemin Jean Baptiste Huet au chemin des Orchidées; chemin des Orchidées; chemin de la Chapelle, du chemin des Orchidées au chemin de la Bergerie; chemin de la Bergerie, du chemin de la Chapelle à la limite cantonale 	
<p style="text-align: center;">32 Ecole du Petit Tampon 133 chemin Jean Baptiste Huet Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite cantonale • Est : Chemin de la Bergerie, de la limite cantonale au chemin de la Chapelle • Sud : Chemin de la Chapelle, du chemin de la bergerie au chemin des Orchidées; chemin des Orchidées • Ouest : Chemin du Petit Tampon du chemin des Orchidées à la limite cantonale 	
<p style="text-align: center;">33 Ecole du Petit Tampon 133 chemin Jean Baptiste Huet Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite cantonale • Est : Chemin du Petit Tampon • Sud : Rue de la République du chemin du Petit Tampon à la Rivière d'Abord • Ouest : Rivière d'Abord, de la rue de la République à la limite cantonale 	
<p style="text-align: center;">34 Ecole du 12^e km 65, rue St Vincent de Paul Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Saint Vincent de Paul • Est : Rivière d'Abord, de la rue Saint Vincent de Paul à la rue de la République • Sud : Rue de la République, de la Rivière d'Abord à la rue Marius et Ary Leblond • Ouest : Rue Marius et Ary Leblond de la rue de la République à la rue Saint Vincent de Paul 	
<p style="text-align: center;">35 Ecole du 12^e km 65, rue St Vincent de Paul Canton 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite cantonale • Est : Rivière d'Abord, de la limite cantonale à la rue Saint Vincent de Paul • Sud : Rue Saint Vincent de Paul, de la Rivière d'Abord à la rue Dachery • Ouest : Rue Dachery, de la rue Saint Vincent de Paul au chemin Chalet; chemin Chalet, de la rue Dachery à la Ravine Blanche, Ravine Blanche du chemin Chalet à la limite cantonale 	

67 bureaux de vote		TAMPON (LE)	4 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p align="center">36 Ecole du 12^e km 65, rue St Vincent de Pau Canton 3</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Chalet, de la rue Fidélio Robert à la rue Dachery • Est : Rue Dachery, du chemin Chalet à la rue Saint Vincent de Paul • Sud : Rue Saint Vincent de Paul, de la rue Dachery à la rue Fidélio Robert • Ouest : Rue Fidélio Robert, de la rue Saint Vincent de Paul au chemin Chalet 	
<p align="center">37 Ecole du 12^e km 65, rue St Vincent de Pau Canton 3</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Chalet, de la Ravine Blanche à la rue Fidélio Robert • Est : Rue Fidélio Robet, du chemin Chalet à la rue Saint Vincent de Paul • Sud : Rue Saint Vincent de Paul, de la rue Fidélio Robert à la Ravine Blanche • Ouest : Rue Georges Pompidou, de la rue Saint Vincent Paul à la Ravine Blanche; Ravine Blanche, de la rue Georges Pompidou au chemin Chalet 	
<p align="center">38 Ecole du chemin Champcourt 113, chemin Champcourt Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Hubert Delisle, de la Ravine des Cabris à la rue du Général Ailleret • Est : Rue Général Ailleret • Sud : Rue des Flamboyants, de la du Général Ailleret à la Ravine des Cabris • Ouest : Ravine des Cabris, de la rue des Flamboyants à la rue Hubert Delisle 	
<p align="center">39 Ecole du chemin Champcourt 113, chemin Champcourt Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Hubert Delisle, du Bras d'Antoine à la Ravine des Cabris • Est : Ravine des Cabris, de la rue Hubert Delisle à la rue des Flamboyants • Sud : Rue des Flamboyants, de la Ravine des Cabris au Bras d'Antoine • Ouest : Bras d'Antoine, de la rue des Flamboyants à la rue Hubert Delisle 	
<p align="center">40 Ecole du chemin Champcourt 113, chemin Champcourt Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Charles Baudelaire, du chemin Stéphane au Bras d'Antoine • Est : Bras d'Antoine, de la rue Charles Baudelaire à la rue des Flamboyants • Sud : Rue des Flamboyants, du Bras d'Antoine au chemin Stéphane • Ouest : Chemin Stéphane 	
<p align="center">41 Ecole Vincent Séry 105, chemin Stéphane Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Charles Baudelaire, de la rue Montaigne au chemin Stéphane • Est : Chemin Stéphane • Sud : Rue des Flamboyants, du chemin Stéphane à la rue Montaigne • Ouest : Rue Montaigne 	

67 bureaux de vote		TAMPON (LE)	4 cantons
N° & adresse	Limites géographiques		
<p>42 Ecole Vincent Séry 105, chemin Stéphane Bureau centralisateur du Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Charles Baudelaire, de la Ravine Trois Mares à la rue Montaigne • Est : Rue Montaigne • Sud : Rue des Flamboyants, de la rue Montaigne à la Ravine Trois Mares • Ouest : Ravine Trois Mares, de la rue des Flamboyants à la rue Charles Baudelaire 		
<p>43 Ecole Georges Besson Chemin Mazeau Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ligne fictive allant de l'intersection du chemin Poivre et du chemin Alphonse Daudet jusqu'au chemin Isautier en passant par par la rue du Dr Charrières à hauteur de son intersection avec le chemin François Cadet, du chemin chemin Poivre au chemin Mazeau; dans sa portion comprise entre le chemin poivre et le chemin Mazeau • Est : Chemin Mazeau, de la ligne fictive à la rue Charles Baudelaire • Sud : Rue Charles Baudelaire, du chemin Mazeau au chemin Poivre • Ouest : Chemin Poivre, de la rue Charles Baudelaire à la ligne fictive 		
<p>44 Ecole Georges Besson Chemin Mazeau Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ligne fictive allant de l'intersection du chemin Poivre et du chemin Alphonse Daudet jusqu'au chemin Isautier en passant par par la rue du Dr Charrières à hauteur de son intersection avec le chemin François Cadet, du chemin Mazeau à la Ravine des Cabris; dans sa portion comprise entre le chemin Mazeau et la Ravine des Cabris • Est : Ravine des Cabris, de la ligne Fictive à la rue Hubert Delisle • Sud : Rue Hubert Delisle, de la Ravine des Cabris à la rue Charles Baudelaire; rue Charles Baudelaire, de la rue Hubert Delisle au chemin Mazeau • Ouest : Chemin Mazeau, de la rue Charles Baudelaire à la ligne fictive 		
<p>45 Ecole Charles Isautier Rue Lucien Gasparin Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ligne fictive allant de l'intersection du chemin Poivre et du chemin Alphonse Daudet jusqu'au chemin Isautier en passant par par la rue du Dr Charrières à hauteur de son intersection avec le chemin François Cadet, de la Ravine des Cabris au chemin Isautier; dans sa portion comprise entre la Ravine des Cabris et le chemin Isautier • Est : Chemin Isautier, de la ligne fictive à la rue Hubert Delisle • Sud : Rue Hubert Delisle, du chemin Isautier à la Ravine des Cabris • Ouest : Ravine des Cabris, de la rue Hubert Delisle à la ligne Fictive 		
<p>46 Ecole du Dassy chemin du Dassy Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : rue Charles Baudelaire, de la limite de la commune à la ravine Trois Mares • Est : Ravine Trois Mares, de la rue Charles Baudelaire à la limite de la commune • Sud : Limite de la commune • Ouest : Limite de la commune 		

67 bureaux de vote		TAMPON (LE)	4 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">47 Ecole du Bras de Pontho 1, rue Pierre Larousse Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Neuf, de la Ravine Bras de Pontho au chemin Poivre • Est : Chemin Poivre • Sud : Rue Charles Baudelaire, du chemin Poivre à la Ravine Bras de Pontho • Ouest : Ravine Bras de Pontho, du la rue Charles Baudelaire au chemin Neuf 		
<p style="text-align: center;">48 Ecole du Bras de Pontho 1, rue Pierre Larousse Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin des Jamosas et son prolongement vers l'ouest jusqu'à la limite de la commune et vers l'est jusqu'à la Ravine Bras de Pontho • Est : Ravine Bras de Pontho, du prolongement du chemin des Jamosas à la limite de la commune • Sud : Limite de la commune • Ouest : Limite de la commune 		
<p style="text-align: center;">49 Ecole du Bras de Pontho 1, rue Pierre Larousse Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Emile Zola de la limite de la commune au chemin Neuf; chemin Neuf; de la rue Emile Zola à la Ravine Bras de Pontho • Est : Ravine Bras de Pontho, du chemin neuf au prolongement du chemin des Jamosas • Sud : Chemin des Jamosas, et son prolongement vers l'est jusqu'à la Ravine Bras de Pontho vers l'ouest jusqu'à la limite de la commune • Ouest : Limite de la commune 		
<p style="text-align: center;">50 Ecole du Pont d'Yves Chemin Henri Cabeu Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite cantonales • Est : Chemin Henri Cabeu, de la limite cantonale au chemin Emile Zola • Sud : Chemin Emile Zola, du chemin Henri Cabeu à la limite de la commune • Ouest : Limite de la commune 		
<p style="text-align: center;">51 Mairie de Pont d'Yves Chemin des Longoses Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite cantonale • Est : Chemin Jeambly, de la Limite cantonale au chemin Tiguet; chemin Tiguet • Sud : Chemin Neuf, du chemin Tiguet au chemin Henri Cabeu • Ouest : Chemin Henri Cabeu, du chemin Neuf à la limite cantonale 		

67 bureaux de vote	TAMPON (LE)	4 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">52 Ecole du 14^e km Rue Georges Pompidou Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ligne fictive allant de l'intersection du chemin Tiguet et le chemin Notre Dame de la Salette au bras d'Antoine au passant par l'intersection du chemin Claude de Bussy et Charles Gounot, dans sa portion comprise entre le chemin Tiguet et le chemin Alexandre Séry • Est : chemin Alexandre Séry, de la ligne fictive au chemin Neuf; rue Corbeille d'Or, du chemin Neuf à la ligne Fictive • Sud : Ligne fictive allant de l'intersection du chemin Poivre et du chemin Alphonse Daudet jusqu'au chemin Isautier en passant par la rue du Dr Charrières à hauteur de son intersection avec le chemin François Cadet, dans sa portion comprise entre le chemin Corbeille d'Or et le chemin Poivre • Ouest : Chemin Poivre, de la ligne fictive au chemin Neuf; chemin Neuf, du chemin poivre au chemin Tiguet; chemin Tiguet, du chemin Neuf à la ligne fictive 	
<p style="text-align: center;">53 Ecole du 14^e km Rue Georges Pompidou Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ligne fictive allant de l'intersection du chemin Tiguet et du chemin Notre Dame de la Salette au bras d'Antoine au passant par l'intersection du chemin Claude de Bussy et Charles Gounot, dans sa portion comprise entre le chemin Alexandre Séry et le Bras d'Antoine • Est : Bras d'Antoine de la ligne fictive du BV n° 54 et de la ligne fictive de la limite nord du BV n° 44 • Sud : Ligne fictive allant de l'intersection du chemin Poivre et du chemin Alphonse Daudet jusqu'au chemin Isautier en passant par la rue du Dr Charrières à hauteur de son intersection avec le chemin François Cadet, dans sa portion comprise entre le Bras d'Antoine et le chemin Corbeille d'Or • Ouest : Chemin Corbeille d'Or, de la ligne du BV n° 43 au chemin Neuf, chemin Alexandre Séry, du chemin neuf à la Ligne fictive du BV n° 54 	
<p style="text-align: center;">54 Ecole du 17^e km 130 chemin Barbot Canton 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Route des Caféiers, du chemin Alexandre Séry au Bras d'Antoine • Est : Bras d'Antoine, de la rue des Caféiers à la ligne fictive • Sud : Ligne fictive allant de l'intersection du chemin Tiguet et du chemin Notre Dame de la Salette au bras d'Antoine au passant par l'intersection du chemin Claude de Bussy et Charles Gounot, dans sa portion comprise entre le Bras d'Antoine et le chemin Alexandre Séry • Ouest : Chemin Alexandre Séry, de la ligne fictive à la route des Caféiers 	

67 bureaux de vote		TAMPON (LE)	4 cantons
N° & adresse		Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">55 Ecole du 17^e km 130 chemin Barbot Canton 1</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Route des Caféiers, du chemin Jeamblu au chemin Alexandre Séry • Est : Chemin Alexandre Séry, de la route des Caféiers à la ligne fictive • Sud : Ligne fictive allant de l'intersection du chemin Tiguet et du chemin Notre Dame de la Salette au bras d'Antoine au passant par l'intersection du chemin Claude de Bussy et Charles Gounot, dans sa portion comprise entre le chemin Alexandre Séry et le chemin Tiguet • Ouest : Chemin Tiguet, de la ligne fictive au chemin Jeamblu; chemin Jeamblu 	
<p style="text-align: center;">56 Case du 17^e km Route des Caféiers Canton 2</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ligne fictive allant de la limite de la commune à l'intersection du chemin des Canas et du chemin des Glaïeuls; chemin Bois Pion et son prolongement jusqu'à la Ravine des Cabris • Est : Ravine des Cabris, du prolongement du chemin chemin Bois Pion à la rue Pierre Rivals; rue Pierre Rivals, de la Ravine des Cabris à la route des Caféiers • Sud : Route des Caféiers et son prolongement jusqu'à la limite de la commune • Ouest : Limite de la commune 	
<p style="text-align: center;">57 Ecole du Piton Hyacinthe 57, chemin des Acacias Canton 2</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin du Tunnel et son prolongement à l'ouest jusqu'à la limite de la commune; chemin Henri Cabeu, du chemin du Tunnel au chemin du Guet; chemin du Guet; chemin Frappier de Montbenoit du chemin du Guet à la route du Piton Hyacinthe; route du Piton Hyacinthe, du chemin Frappier de Montbenoit à la ravine la Gale • Est : Ravine la Gale, de la route du Piton Hyacinthe au chemin Bois Pion • Sud : Chemin Bois Pion, de la Ravine La Gale à l'intersection du chemin des Canas et du chemin des Glaïeuls; ligne fictive allant de l'intersection du chemin des Canas et du chemin des Glaïeuls jusqu'à la limite de la commune • Ouest : Limite de la commune 	
<p style="text-align: center;">58 Ecole du 19^e km Route Nationale 3 Canton 2</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Route du Piton Hyacinthe, de la Ravine la Gale à la rue Pierre Rivals; rue Pierre Rivals, de la route du Piton Hyacinthe au chemin Philidor Técher; chemin Philidor Técher de la rue Pierre Rivals à la Ravine Bras Creux • Est : Chemin Philidor Técher de la Ravine Bras Creux au chemin des Géraniums • Sud : Chemin des Géraniums • Ouest : Rue Pierre Rivals, du chemin des Géraniums à la Ravine des Cabris; Ravine des Cabris, de la rue Pierre Rivals au prolongement du chemin Bois Pion; chemin Bois Pion de son prolongement à la Gale; Ravine la Gale, du chemin Bois Pion à la route du Piton Hyacinthe 	

67 bureaux de vote N° & adresse	TAMPON (LE) Limites géographiques	4 cantons
<p style="text-align: center;">59 Ecole du Coin Tranquille 2, impasse des Marmailles Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue du Coin Tranquille, de la Ravine Blanche à la rue du Père Favron; rue du Père Favron, de la rue du Coin Tranquille au chemin Tamarhauts • Est : Chemin Tamarhauts • Sud : Limite Cantonale, du chemin Tamarhauts au chemin Philidor Técher • Ouest : Chemin Philidor Técher, de la limite cantonale à la Ravine Blanche; Ravine Blanche du chemin Philidor Técher à la rue du Coin Tranquille 	
<p style="text-align: center;">60 Ecole du Piton de la Ravine Blanche 1, chemin Rosemont Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Notre Dame de la paix, du chemin Rosemont à la limite cantonale • Est : Limite Cantonale • Sud : Limite cantonale du chemin Notre Dame de la Paix au chemin Tamarhauts • Ouest : Chemin Tamarhauts; rue du père Favron du chemin Tamarhauts à la rue du coin Tranquille; rue du Coin Tranquille, de la rue du Père Favron à la Ravine Blanche; Ravine Blanche, du chemin Coin Tranquille au chemin Rosemont; chemin Rosemont, de la Ravine Blanche au chemin Notre Dame de la Paix 	
<p style="text-align: center;">61 Maison des Associations Rue Marie Poitevin Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Chemin Notre Dame de la Paix, de la rue Jean de Fos du Rau au chemin Rosemont; chemin Rosemont, du chemin Notre Dame de la Paix à la Ravine Blanche • Est : Ravine Blanche, du chemin Rosemont au chemin Philidor Técher • Sud : Chemin Philidor Técher, de la Ravine Blanche à la rue Pierre Rivals; rue Pierre Rivals, du chemin Philidor Técher à la route du Piton Hyacinthe • Ouest : Rue Pierre Rivals, du chemin du Piton Hyacinthe à la rue Jean du Fos du Rau; rue Jean de Fos du Rau de la rue Pierre Rivals au chemin Notre Dame de la Paix 	
<p style="text-align: center;">62 Ecole Edgard Avril Chemin des Ecoles Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Raphaël Douyère de la Ravine des Cabris à la rue Jean de Fos du Rau • Est : Rue Jean de Fos du Rau, de la rue Raphaël Douyère à la rue Pierre Rivals; rue Pierre Rivals de la rue Jean de Fos du Rau à la route du Piton Hyacinthe • Sud : Route du Piton Hyacinthe, de la rue Pierre Rivals à la Ravine des Cabris • Ouest : Ravine des Cabris, de la route du Piton Hyacinthe à la rue Raphaël Douyère 	

67 bureaux de vote N° & adresse	TAMPON (LE) Limites géographiques	4 cantons
<p align="center">63 Ecole Edgard Avril Chemin des Ecoles Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Raphaël Douyère, de la ravine Bras de Pontho à la Ravine des Cabris • Est : Ravine des Cabris, de la rue Raphaël Douyère à la route du Piton Hyacinthe • Sud : Route du Piton Hyacinthe, de la Ravine des Cabris au chemin Frappier de Montbenoit • Ouest : Chemin Frappier de Montbenoit, de la route du Piton Hyacinthe au chemin du Guet; chemin du Guet, du chemin Frappier de Montbenoit à la Ravine Bras de Pontho; Ravine Bras de Pontho, du chemin du Guet à la rue Raphaël Douyère 	
<p align="center">64 Ecole du Bois Court Rue Raphaël Douyère Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Ligne Fictive allant de la limite de la commune jusqu'à l'intersection du chemin des Militaires et de la rue Doret; rue Doret, du chemin des Militaires à la Ravine Bras de Pontho • Est : Ravine Bras de Pontho, de la rue Doret au chemin du Guet • Sud : Chemin du Guet, de la Ravine Bras de Pontho au chemin Henri Cabeu; chemin Henri Cabeu, du chemin du Guet au chemin du Tunnel; chemin du Tunnel et son prolongement jusqu'à la limite de la commune • Ouest : Limite de la commune 	
<p align="center">65 Mairie du 23ème km Rue Raphaël Douyère Bureau centralisateur Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Rue Doret de la Ravine Bras de Pontho à la rue Maurice Kraft • Est : Rue Maurice Kraft, de la Rue Doret à la rue Alfred Lacroix; rue Alfred Lacroix; rue Jean du Fos du Rau, de la rue Alfred Lacroix à la rue Raphaël Douyère • Sud : Rue Raphaël Douyère de la rue Jean de Fos du Rau à la Ravine Bras de Pontho • Ouest : Ravine Bras de Pontho, de la rue Raphaël Douyère à la rue Doret 	
<p align="center">66 Ecole de la Grande Ferme 12, chemin de la Grande Ferme Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Route du Volcan, de la rue Maurice Kraft au chemin Picard; chemin Picard, de la route du Volcan à la route Forestière; route Forestière du chemin Picard à la limite de la commune • Est : Limite de la commune • Sud : Limite cantonale, de la limite de la commune au chemin Notre Dame de la Paix; chemin Notre Dame de la Paix • Ouest : Rue Alfred Lacroix, du chemin Notre Dame de la Paix à la rue Maurice Kraft; rue Maurice Kraft, de la rue Alfred Lacroix à la route du Volcan 	

67 bureaux de vote	TAMPON (LE)	4 cantons
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">67 Ecole du Bourg Murat 9, chemin Josémont Lauret Canton 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nord : Limite de la commune • Est : Limite de la commune • Sud : Route Forestière, de la limite de la commune au chemin Picard; chemin Picard, de la route Forestière à la route du Volcan; route du Volcan; rue Doret; ligne fictive allant de l'intersection de rue Doret et du chemin des Militaires jusqu'à la limite de la commune • Ouest : Limite de la commune 	

8 bureaux de vote	TROIS BASSINS	1 canton
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;">Mairie Bureau centralisateur 2, rue du Général de Gaulle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur délimité par la grande ravine, les chemins communaux Gabriel Mareuil (jusqu'à la grande ravine), Touring Hôtel (jusqu'à la ravine Souris-Chaude) • La ravine Souris-Chaude • Le chemin des Barrières (partie comprise entre la ravine Souris-Chaude et le CD 3) • Le CD 3 jusqu'à sa jonction la grande ravine 	
<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;">Ecole mixte A 2 place de l'Eglise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur délimité par la rue Victor Hugo (pont Souris-Chaude jusqu'à l'intersection de la rue Justin) - rue Justin • Rue François de Mahy (de la rue Justin à chemin Raux) • Chemin Raux (jusqu'à chemin Mausolé) • Chemin Mausolé (jusqu'au chemin des Barrières) • Chemin des Barrières jusqu'à la ravine de Trois-Bassins • Pont ravine Souris chaude jusqu'à passerelle chemin Canal • Chemin Canal – rue Georges Brassens jusqu'à chemin Mnemonide • Chemin Mnemonide – ravine Bras Montvert – chemin Mnemonide – ravine de Trois-Bassins 	
<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;">Ecole maternelle 25, allée des Ecoliers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur délimité par la limite du 1er bureau (rues Touring Hôtel et Gabriel Mareuil) • La rue Gabriel Mareuil jusqu'à l'intersection du chemin Armanet • La ligne - intersection chemins Armanet et Gabriel Mareuil - jusqu'à la ravine de Trois-Bassins • Secteur délimité par la limite du 2^{ème} bureau 	
<p style="text-align: center;">4</p> <p style="text-align: center;">Ecole mixte Bois de Nêfles 4, chemin école Bois de Nêfles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur délimité par la limite du 3e bureau (rue Gabriel Mareuil à la ravine de Trois-Bassins) • Grande ravine, limite du 7e bureau (ligne Armanet jusqu' à la jonction de la petite ravine) • Ravine de Trois-Bassins 	
<p style="text-align: center;">5</p> <p style="text-align: center;">Salle Polyvalente 28, rue Georges Brassens</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur délimité par la grande ravine, le CD 3 jusqu'au chemin des Barrières • Le chemin des Barrières jusqu'à la ravine Souris Chaude • Ravine Souris-Chaude – Passerelle chemin canal • Chemin canal jusqu' à la rue Georges Brassens • Rue Georges Brassens – chemin Mnemonide – ravine Bras Montvert • Chemin des Azalées-RD3 • RD3-chemin Croix Bigat-chemin Henri Auber-grande ravine 	

8 bureaux de vote	TROIS BASSINS	1 canton
N° & adresse	Limites géographiques	
<p style="text-align: center;">6</p> <p>Ecole mixte Grande Ravine 104, route Hubert Delisle</p>	<ul style="list-style-type: none"> Secteur délimité par la grande ravine, la petite ravine et la ligne joignant ces deux ravines 50 m au-dessus du château d'eau des Colimaçons 	
<p style="text-align: center;">7</p> <p>Ecole mixte Souris Blanche Lotissement Souris Blanche</p>	<ul style="list-style-type: none"> Secteur délimité par la petite ravine, l'océan, la ravine de Trois-Bassins, la ligne Armanet jusqu'à la jonction de la petite ravine. 	
<p style="text-align: center;">8</p> <p>Ecole de Mont-Vert 16, Route des Tamarins</p>	<ul style="list-style-type: none"> Secteur délimité par : - limite du 2^{ème} bureau (chemin Mnemonide – ravine bras Montvert – ravine de Trois-Bassins) - limite du 5^{ème} bureau (chemin des Azalées – RD 3 jusqu'à chemin de la Croix Bigat – rue Henri Auber – grande ravine) 	

TABLE DES MATIERES

Les Avirons	pages 4 à 5	10 bureaux
Bras-Panon	pages 6 à 7	10 bureaux
Cilaos	pages 8 à 9	8 bureaux
Entre-Deux	pages 10 à 11	4 bureaux
Etang-Salé	pages 12 à 14	17 bureaux
Petite-Ile	pages 15 à 17	13 bureaux
Plaine des Palmistes	page 18	4 bureaux
Le Port	pages 19 à 23	32 bureaux
La Possession	pages 24 à 35	23 bureaux
Saint-André	pages 36 à 43	32 bureaux
Saint-Benoît	pages 44 à 48	30 bureaux
Saint-Denis	pages 49 à 80	103 bureaux
Saint-Joseph	pages 81 à 86	33 bureaux
Saint-Leu	pages 87 à 91	22 bureaux
Saint-Louis	pages 92 à 101	59 bureaux
Saint-Paul	pages 102 à 118	105 bureaux
Saint-Philippe	page 119	5 bureaux
Saint-Pierre	pages 120 à 127	51 bureaux
Sainte-Marie	pages 128 à 131	30 bureaux
Sainte-Rose	page 132	7 bureaux
Sainte-Suzanne	pages 133 à 136	27 bureaux
Salazie	pages 137 à 139	9 bureaux
Le Tampon	pages 140 à 154	67 bureaux
Trois-Bassins	pages 155 à 156	8 bureaux

Total des bureaux de vote : 709